

10163258

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 19/03/2024
Retour Préfecture : 19/03/2024



CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

Séance du 25 janvier 2024

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 25 janvier 2024

1 - Délégations de vote.....	5
2 - Désignation du secrétaire de séance.	5
3 - Communications du Maire.....	5
4 - Procès-verbal de la séance du jeudi 7 décembre 2023. Approbation.....	9
5 - Décisions du Maire. Compte rendu.....	10
6 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.	10
7- Rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville d'Amiens. Année 2023.....	16
8 - Débat d'Orientation Budgétaire. Exercice 2024.....	26
9 - Centre communal d'action sociale. Désignation de représentants. Modification.	38
10 - NPNRU. Aménagement du secteur Pigeonnier. Avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes.....	39
11 - Marché d'exploitation des installations énergétiques et climatiques des bâtiments de la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole, de la Ville d'Amiens, de l'ESAD, du Pôle National des Arts du Cirque et de la Rue, du Coliseum et du Nautilus.....	40
Définition des besoins.	40
12 - Association AVENIR. Mise à disposition de locaux situés 170 rue Saint Honoré. Convention d'Occupation Précaire.....	40
13 - Société PAPREC. Extension d'activité sur la zone industrielle nord.....	41
Avis sur la demande d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).	41
14 - 1 place Léon Gontier. Acquisition auprès de la Caisse Primaire.....	42
d'Assurance Maladie.	42
15 - Parc de la Hotoie. Dénomination d'un espace public.	43
Ballodrome du Dr Gérard Lenot.	43
16 - Aménagement de la Place Parmentier. Permis d'Aménager.	43
17 - Mise à disposition de consignes à vélo à Amiens Métropole. Convention....	44
18 - Amiens 2. Société MAGELLAN. Extension des missions de directeur unique sécurité incendie au parking. Avenant.	45
19 - Secteur Ouest. Caisse d'Allocations Familiales de la Somme.	45
Mes identités, Ma France. Subvention. Convention.	45
20 - SIP. NPNRU. Étouvie. Les Coursives. Stratégie de reconstitution de l'offre démolie. Convention.	46
21 - Clésence. Soutien au développement de logements locatifs sociaux. finalisation des derniers engagements du bailleur social éligibles à l'ancien dispositif. participations financières. Convention.....	51
22 - Clésence. Réaménagement de la dette contractée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.....	52

23 - Règlement de fonctionnement des structures petite enfance. Modification. .	52
24 - Mise en œuvre du dispositif "Petits Déjeuners" dans la commune d'Amiens. Avenant N° 4.	52
Budget participatif. Edition 2024. Présentation des dossiers Lauréats.....	55
25 - Budget Participatif. Edition 2024. Règlement intérieur. Approbation.....	57
26 - Vie associative. Subventions 1^{ère} répartition. Année 2024. Conventions.....	64
27 - SEMOP Amiens Energies. Délégation du Service Public. Production et distribution de chaleur de la Ville d'Amiens. Rapport annuel d'activité. Année 2022.	64
28 - Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables 2024-2026. SPASER. Adoption.....	66
29 - Vœux. Questions orales.	67
29.1 - Vœu pour le renforcement de la politique d'accueil et d'intégration à Amiens.....	67
29.2 - Vœu pour une rénovation thermique de tous les bâtiments vraiment massive et efficace.	69
29.3 - Vœu de non-promulgation de la loi pour contrôler l'immigration,..... améliorer l'intégration.	71
29.4 - Question orale sur la résidence intergénérationnelle Jean Moulin.	73
29.5 - Question orale sur la politique de la Ville 2024-2030.	75
29.6 - Question orale concernant le projet de barreau TGV Roissy-Picardie.....	76
29.7 - Question orale relative au plan de Viabilité Hivernale.	77
29.8 - Question orale relative au manque de concertation de la population lors des travaux.	79
29.9- Question orale relative à la zone 30 généralisée.	82

Nombre de conseillers en exercice : 55

Quorum : 28

La séance a été **présidée** par Madame le Maire : Brigitte FOURÉ

Ont assisté à la séance : Mme FOURÉ, M. GEST, Mme SAVARIEGO, MM. DE JENLIS, SAVREUX, Mme VERRIER, M. BIENAIMÉ, Mme DELÉTRÉ, M. DÈCLE, Mme RODINGER, M. LORIC, Mme BOUCHEZ, M. RIFFLART, Mme BEN MOKHTAR, M. DOREZ, Mme DEVAUX, MM. DUFLOT, MERCUZOT, Mme CLECH, M. DOMISE, Mme DERIVERY, M. JARDÉ, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mmes ROY, GALLIOT, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, Mme DELAHOUSSE, M. BEAUVARLET, Mme MAKDASSI, M. DESCOMBES, Mmes DEVÈZE, MODESTE, VAGNIEZ, MM. GUÉRIN, THÉVENIAUD, PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA, TELLIER, VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, M. BAÏS, Mme DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mmes BELLINA, CHAUVEAU.

Pouvoirs de vote : Mme BRUNEL (pouvoir à Mme BOHAIN), M. FOUCAULT (pouvoir à Mme FOURÉ), Mmes HAMADI (pouvoir à Mme MODESTE), LAVALLARD (pouvoir à M. RIFFIOD).

La séance a été ouverte à 18 h 12.

Mouvements arrivées : Mme BECKER est arrivée à 18h16 (point n°3), Mme DELÉTRÉ est arrivée à 18h17 (point n°3), Mme BOHAIN (pouvoir de Mme BRUNEL) et M. BEAUVARLET sont arrivés à 18h19 (point n°3), M. JARDÉ (pouvoir à Mme VERRIER) est arrivé à 18h22 (point n°3), M. DUFLOT est arrivé à 18h32 (point n°3), Mme SAVARIEGO (pouvoir à M. LORIC) est arrivée à 19h10 (point n°7).

Mouvement départs : MM. DÈCLE (pouvoir à Mme LE CLERCQ) et SAVREUX (pouvoir à M. GEST jusqu'à son départ puis à M. STENGEL) ont quitté la séance à 19h59 (point n°8), Mme BEN-MOKHTAR (pouvoir à Mme GALLIOT) a quitté la séance à 20h39 (point n°8), M. THÉVENIAUD a quitté la séance à 20h59 (point n°9), Mme NOUAOUR a quitté la séance à 21h12 (point n°13), M. GEST (pouvoir à M. BEAUVARLET) a quitté la séance à 21h16 (point n°16), Mme DELAHOUSSE a quitté la séance à 21h50 (point n°20), M. JARDÉ (pouvoir à Mme VERRIER) a quitté la séance à 21h58 (point n°23), Mme DERIVERY a quitté la séance à 22h16 (point n°25), M. DOMISE a quitté la séance à 22h29 (point n°25), M. RIFFIOD (pouvoir de Mme LAVALLARD) a quitté la séance à 22h42 (point n°26), M. DUFLOT a quitté la séance à 22h43 (point n°27), Mmes BELLINA, CHAUVEAU, MM. DESCHAMPS, RIFFLART ont quitté la séance à 22h59 (point n°29-1).

La séance a été clôturée à 23 h 49.

MME FOURE : Je déclare la séance ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

Mme Anne-Sophie BRUNEL	donne pouvoir à	Mme Caroline BOHAIN
Mme Nathalie LAVALLARD	donne pouvoir à	M. Richard RIFFIOD
M. Marc FOUCAULT	donne pouvoir à	Mme Brigitte FOURÉ
Mme Sonia HAMADI	donne pouvoir à	Mme Chantal MODESTE
M. Bruno BIENAIMÉ	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	M. Thomas DOREZ
Mme Isabelle SAVARIEGO	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	M. Jean-Christophe LORIC

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

MME FOURE : Comme nous le faisons à chaque fois, il s'agit de désigner un secrétaire pour cette séance. Claudine GALLIOT est d'accord et je la remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.

MME FOURE: Depuis le dernier Conseil Municipal, nous avons à déplorer le décès de l'un de nos agents, Mme BORNOVILLE, et je voulais lui rendre ici mémoire. Mme BORNEVILLE était gérante volante dans nos restaurants scolaires et depuis quelque temps gérante dans le restaurant scolaire Georges Brassens. En se rendant à son travail, elle a été victime d'un accident de la circulation et a trouvé la mort dans cet accident provoqué par un autre de nos agents du service des déchets ménagers. Mme BORNEVILLE était une agente très bien intégrée dans notre Ville, très connue et très appréciée de ses collègues, elle était également très impliquée dans la vie sportive, extrêmement engagée, pleine de vivacité, de gentillesse, et toujours souriante. Il me semblait important qu'en ce début de Conseil Municipal, nous lui fassions mémoire et que je présente au nom de l'ensemble des élus municipaux mes condoléances à ses trois filles avec lesquelles nous sommes évidemment en contact. Je peux d'ailleurs vous dire qu'avec l'accord de ses filles, nous sommes convenues d'implanter dans un avenir proche un banc sur le chemin du halage avec une plaque en mémoire de Mme BORNEVILLE et de son passage dans notre Ville.

Par ailleurs, je souhaite avoir une pensée pour André SEHET, décédé le jeudi 11 janvier à l'âge de 75 ans. Maire de la Chaussée Tirancourt durant trois mandats, il avait décidé de céder son écharpe en 2001, se consacrant depuis lors à l'histoire et à la mémoire de ce territoire qu'il connaissait si bien, sa commune bien sûr, mais aussi tout l'ancien canton de Picquigny. Avec l'association des Racines Calcéennes, qu'il avait créée et qu'il animait, André SEHET a aussi publié de nombreux livres d'une grande richesse consacrés aux années de guerre. Il était très impliqué dans le devoir de mémoire, dans le sport local ou encore dans des affaires judiciaires. Au nom du Conseil Municipal je présente mes sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

En mémoire de Mme BORNEVILLE et d'André SEHET, je vous invite à vous lever pour une minute de silence.

(Minute de silence).

Je vous informe que j'ai reçu trois vœux et six questions orales que nous évoquerons en fin de séance comme habituellement.

Je vous rappelle dès à présent que notre prochaine séance est prévue le jeudi 14 mars à 18 heures ici même. Sans plus attendre, je passe la parole à Mathilde ROY pour qu'elle nous fasse un point sur le Plan Pouvoir d'Achat, que nous avons présenté en début de semaine.

MME ROY : Bonsoir chers collègues. Je vais vous présenter très brièvement le plan mis en œuvre sur le pouvoir d'achat pour les Amiénois les plus fragiles. Il faut retenir que ce plan est destiné aux personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté ou 20% au-dessus, ce qui veut dire pour une personne seule 1 100 € de revenus ou 1 300 € si elle est 20% au-dessus. Ce plan résulte d'une large concertation impulsée par Madame le Maire avec des personnes issues de la société civile, trois personnes reconnues : Louise BOYARD, fondatrice des Robin.e.s des Benne, Mhammed EL HIBA, Directeur du centre social ALCO, et François RANGEON, professeur de science politique à la retraite. Ils ont pu rencontrer les acteurs sociaux et se sont inspirés de ce que font d'autres villes où ils sont allés, et ils ont recueilli l'avis des habitants dans plusieurs réunions publiques dans différents secteurs de la Ville.

Leurs conclusions ont été rendues à Madame le Maire fin novembre et sur la base de cela a été élaborée la présentation d'un plan de 12 mesures qui vous est présenté aujourd'hui, et qui vise à rendre les personnes autonomes également, l'objectif étant de faciliter la vie quotidienne des personnes dans différents domaines. Ce plan a été voulu car cela touche 36 000 personnes dans notre ville, ce qui n'est pas rien en termes de quantité d'Amiénois concernés, considérant qu'Amiens est une ville, comme vous le savez, qui est également très touchée par la pauvreté.

Si l'on regarde maintenant les pistes d'actions concrètes qui sont ressorties de ces consultations et qui font l'objet d'une déclinaison, 50 actions seront proposées et vont s'étaler dans la durée d'ici la fin du mandat. Mais de manière immédiate, nous allons décliner les 12 actions suivantes.

Sur le volet de l'alimentation, la mise en place sur l'ensemble de la Ville de 10 frigos partagés. Nous en avons un actuellement à l'auberge de jeunesse, et 9 autres vont venir progressivement compléter cette offre dès le mois de février. Les frigos seront gérés au quotidien par des structures de proximité auxquelles nous allons proposer de le faire, à savoir des centres sociaux, des espaces d'animation de la vie sociale, comme par exemple le Relais social, autant d'acteurs qui vont être rencontrés pour pouvoir les mettre à disposition. Et une convention va être signée en ce sens avec eux et le CCAS. Bien entendu, le Service Communal d'Hygiène organisera des visites régulières pour s'assurer de la qualité de l'hygiène dans la gestion de ces frigos.

Le second point du volet de l'alimentation concerne la fourniture d'au moins une tonne de fruits et de légumes par semaine pour le public du CCAS et pour les associations caritatives, c'est-à-dire la Banque Alimentaire, les Restos du Cœur, etc. Cette action par le biais de don de fruits et de légumes a démarré en septembre 2023, et depuis lors, nous avons déjà collecté et distribué près de 21 tonnes de fruits et de légumes. Le dispositif va être renforcé en 2024.

Sur le volet de la santé, nous visons surtout la facilitation de l'accès à une mutuelle, car des dispositifs de droit commun existent mais sont souvent méconnus et peuvent faire gagner en pouvoir d'achat si les personnes peuvent recourir en premier lieu aux dispositifs de droit commun. C'est destiné aux personnes en situation de précarité, à faibles ressources. Le public

ciblé est celui qui ne peut pas accéder à une mutuelle à un tarif accessible de par sa situation sociale. Le dispositif sera proposé aux Amiénois pouvant en bénéficier, et nous espérons, d'ici la fin de l'été, avoir conçu le dispositif. Ce sera orienté à partir d'un dossier établi par le CCAS. Sur le plan juridique, une consultation des organismes qui peuvent le proposer aura lieu, et un panier suffisamment correct en termes de couverture par rapport aux cotisations demandées sera défini, avec tout d'abord une information sur ce que propose le droit commun.

Sur le volet des aides financières, nous allons mettre en place une aide supplémentaire, à savoir un micro crédit, sous la forme d'un prêt d'honneur qui pourrait être sollicité auprès du CCAS d'Amiens à partir du mois de mars 2024, dans le cadre des demandes d'aides au niveau du CCAS.

Sur le volet de l'habillement, plusieurs actions sont prévues. La première est l'organisation de ventes de vêtements sous forme de 10 friperies par an dans différents quartiers de la ville, dont une pour les enfants en bas âge. La première édition a lieu ce week-end, les 27 et 28 janvier, salle Daniel Leroy, rue Simone Signoret à Amiens. L'accès à ces friperies est destiné aux personnes bénéficiant de ressources modestes, donc en dessous du seuil de pauvreté ou jusqu'à 20% au-dessus. L'accès se fera sur la communication qui va être faite par les travailleurs sociaux, éventuellement sur présentation de justificatif de ressources, mais on se doute bien que les personnes qui recourent à ce type d'événement sont plutôt dans le besoin, et pour éviter toute dérive éventuelle, la quantité de vêtements sera limitée à 6 kg par personne et par friperie. Les ventes seront aussi organisées par l'association Robin.e.s des Benches dans des salles communales dans chaque secteur de la ville, et à la demande du CCAS, selon un calendrier annuel qui va être établi. Et, bien entendu, avec une organisation qui sera en charge de la mise en place de ces friperies. Certaines seront même thématiques, pour les enfants au moment de la rentrée des classes, par exemple. Le deuxième point sur le volet de l'habillement est celui de quatre autres Chalets de la Solidarité, pour en avoir 5 au total d'ici l'été 2024. Comme vous pouvez le voir, ces mesures prennent effet assez rapidement.

Sur le volet du logement, la contribution à l'ouverture d'un accueil de jour pour les familles avec enfants à la rue est un des points qui sera délibéré dans la suite du Conseil. Un travail a déjà été engagé depuis novembre dernier avec l'État. Nous avons déjà mis en place une solution, notamment pour les familles et les enfants à la rue, l'idée étant de consolider ce dispositif et d'en tirer tous les enseignements pour voir s'il convient de l'étendre, pourquoi pas, à un autre dispositif supplémentaire pour un autre public, qui pourrait être co-porté avec d'autres acteurs. Toujours sur le volet du logement, le dispositif MaPrimeAdapt' et MaPrimeRénov est également mis en œuvre par l'État depuis le début de l'année. Le démarrage a eu lieu et il est proposé aux Amiénois, en coordination, en complémentarité et en partenariat avec la plateforme LAURE.

Dans le domaine de la mobilité, le développement du dispositif Pass' ton permis pour tous les âges. Je rappelle que ce dispositif existait pour les moins de 25 ans, et l'idée est de l'étendre à d'autres tranches d'âge. Pour bénéficier du dispositif, les participants devront effectuer 60 heures de volontariat contre 600 € d'aide pour financer le permis. Un travail va être mené avec l'ensemble des auto-écoles de la ville pour les sensibiliser. Cette aide individuelle est accordée par le CCAS et donc versée à la personne. Ce sera mis en œuvre dès février 2024.

Toujours sur le plan de la mobilité, la mise à disposition de 50 vélos par an pour favoriser l'accès à l'emploi. Cette aide pourra prendre la forme d'une aide financière correspondant au financement pour trois mois maximum d'un abonnement pour la location de vélos auprès de Buscyclette à hauteur de 55 € par an pour un demandeur d'emploi, ou un allocataire de la CAF, ou un bénéficiaire du RSA. Cette aide concernera également tous les publics dont les

ressources sont inférieures au seuil de pauvreté ou 20% au-dessus, et elle sera versée à Buscyclette.

Sur le plan de l'aide aux démarches, pour favoriser les démarches en ligne, puisque c'est désormais ce qui est requis, y compris pour les pièces d'état-civil, est prévu le prêt ou le don d'ordinateurs, ce qui se fait déjà, l'idée étant de poursuivre cette aide. Avant Noël, 75 ordinateurs ont été donnés à des personnes ayant suivi un parcours dans le cadre de l'utilisation du numérique. Le but n'est pas de donner pour donner ou de prêter pour prêter, mais d'organiser aussi des ateliers numériques pour accompagner les personnes afin qu'elles soient autonomes, et ce sera poursuivi en 2024.

Enfin, le volet des services au quotidien, avec la création d'une conciergerie sociale et, dans un premier temps, la mise à disposition de matériels de jardinage et de bricolage, et le déploiement de services qui seront des solutions aux problèmes de la vie courante. Avec un potentiel de 70 offres de services possibles. Ce dispositif démarrera courant 2024.

Je conclurai par le budget des différentes actions qui va s'élever à 294 000 € pour l'année 2024, puis 314 000 € pour 2025 et pour 2026. Voilà ce qui est prévu dans le cadre de ce Plan Pouvoir d'Achat, avec une mise en œuvre immédiate de bon nombre de mesures, puis progressivement. Ce plan a été présenté à un séminaire des administrateurs du CCAS qui ont travaillé sur les sujets et ont validé, sur le principe, les orientations et le contenu, ayant même évoqué des pistes, notamment en termes de communication.

MME FOURE : Merci à Mathilde ROY. Je tiens tout d'abord à rappeler la règle du jeu avec nos nouveaux micros. Quand vous prenez la parole, vous allumez votre micro, puis vous l'éteignez pour permettre à la personne suivante de parler. Ne peut fonctionner qu'un micro à la fois. Je vous remercie de bien respecter cette consigne.

J'ajouterai quelques mots à la présentation de Mathilde ROY. D'une part, il nous semblait important d'élaborer un plan en direction des personnes les plus démunies car nous sommes bien conscients que notre ville compte de trop nombreuses personnes en difficulté financière. Mathilde a rappelé le nombre de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté ou à 20% près sous le seuil de pauvreté, soit 36 000 Amiénois concernés, ce qui est considérable par rapport à la population de notre ville. Et c'est probablement lié à plusieurs éléments. Le premier est que nous avons beaucoup de familles monoparentales à Amiens, près de 10% de plus que la moyenne nationale, et nous avons aussi beaucoup d'étudiants, ce qui est un atout, mais leurs ressources sont extrêmement limitées.

D'autre part, les mesures que nous avons souhaité mettre en place ont pour vocation d'être respectueuses de la dignité des personnes. Il ne s'agit pas de donner des aides pour donner des aides, mais de montrer aux personnes démunies qu'elles ont de la valeur, qu'elles-mêmes ont une valeur humaine importante et qu'elles peuvent échanger. Le dispositif Pass' ton permis, par exemple, consiste à demander à une personne de faire des heures de bénévolat en contrepartie de l'aide qui va lui être accordée. Il nous semble important d'intégrer une démarche assez comparable au réseau d'Echanges de Savoirs que vous connaissez tous et qui fonctionne dans bon nombre de grandes villes comme la nôtre.

Troisième élément, ces mesures vont être évaluées et nous aurons l'occasion de revenir devant le Conseil Municipal dans six mois ou un an pour faire un point d'étape et pour voir quelles sont les mesures qui ont bien fonctionné, celles qui n'ont pas bien fonctionné, afin de modifier

éventuellement les critères. Ces mesures sont prises à titre expérimental et l'objectif est de faire en sorte qu'elles soient les plus adaptées possibles aux besoins des uns et des autres.

M. THEVENIAUD : Je souhaitais intervenir sur le volet santé, notamment au niveau des seniors. J'ai des exemples de personnes qui sont au-dessus du seuil de pauvreté, avec une pension de retraite à 1200 ou 1250 €. Une personne seule peut payer jusqu'à 190 € pour une complémentaire santé mutuelle. Je regrette que ne soit pas mise en place dans notre ville une mutuelle communale santé solidaire en relation avec le CCAS. Ce dispositif existe dans de nombreuses villes, comme Caen ou Reims, et cela n'induit aucun coût supplémentaire pour la Ville puisque c'est un regroupement d'habitants n'ayant pas de mutuelle, retraités, etc., et on arrive à obtenir des tarifs intéressants et une bonne couverture. J'étais à Caen il y a trois à quatre ans et ce système fonctionne très bien. Aujourd'hui, la santé a un coût pour certaines personnes étant donné le désengagement de la sécurité sociale, notamment de la CPAM.

MME FOURE : Je pense que vous n'avez pas bien écouté, mais Mathilde ROY en a parlé et je vais lui redonner la parole tout à l'heure. Y a-t-il d'autres interventions ?

MME ROY : Effectivement, je n'ai pas employé le terme de mutuelle communale volontairement puisque, comme je l'ai dit, nous avons un accord à passer avec un organisme complémentaire mutualiste. Nous verrons quel nom pourra être donné à cette mutuelle. J'ai même précisé que nous définirions un panier de soins acceptable pour les personnes avec une cotisation la plus juste possible, ne risquant pas de mettre les gens en difficulté. Nous avons évoqué la population des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté ou juste au-dessus, mais aussi toutes les personnes fragiles, retraitées ou qui peuvent se retrouver dans des situations difficiles. Il est vrai qu'il existe aussi des dispositifs de droit commun, comme la complémentaire santé solidaire, qui s'adressent à bon nombre de personnes qui peuvent y avoir droit mais qui ne le savent pas. Comme nous avons de nombreux accueils, de France Services ou autres, ou des travailleurs sociaux pour évoquer les dispositifs qui existent, si les personnes sont éligibles à des dispositifs de droit commun et ne le savaient pas, elles y souscrivent, et si elles n'y ont pas droit, ce serait par le biais de cette complémentaire santé que nous allons créer qu'elles pourraient alors accéder aux droits.

M. THEVENIAUD : J'avais compris que ce dispositif ne concernait que les personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté. Vous avez répondu à ma question, et donc même les personnes vivant au-dessus de ce seuil sont concernées.

MME FOURE : Cette disposition que Mathilde vous a exposée a pour vocation de s'appliquer aux personnes vivant sous le seuil de pauvreté, soit 1100 € de revenus pour une personne seule et jusqu'à 20% au-dessus, c'est-à-dire 1300 € par mois. Ces personnes sont fléchées par le dispositif, mais si d'autres personnes souhaitent adhérer au dispositif, ce ne sera pas interdit évidemment. En fait, nous allons faire un appel à candidature auprès des différents organismes pour savoir quel est celui qui remplit le mieux les conditions qui nous semblent les plus astucieuses à présenter. Mais nous aurons l'occasion d'y revenir plus précisément. Merci, Mathilde, pour cette présentation très utile, et j'en veux pour preuve que tout le monde est d'accord avec ces propositions.

DONT ACTE

4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 7 DECEMBRE 2023. APPROBATION.

MME FOURE : Sur le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023, y a-t-il des observations ?

5 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE RENDU.

MME FOURE : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et à la délibération du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020 qui m'accorde délégation, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 29 novembre 2023 et le 11 janvier 2024, listées dans la délibération qui vous a été transmise.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

DONT ACTE

6 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.

MME FOURE : Ce rapport doit être présenté le jour où nous abordons le débat d'orientation budgétaire. Je passe donc la parole à Nedjma BEN MOKHTAR.

MME BEN MOKHTAR : En application de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les communes et les EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Le rapport relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique doit être présenté, comme vous venez de le dire, préalablement au débat d'orientation budgétaire sur le projet de budget de l'exercice 2024 pour les deux collectivités. Il comprend un état des lieux des actions conduites par les ressources humaines et le bilan des actions menées et des ressources mobilisées par les autres services de la collectivité en 2022.

Je vous propose, dans le cadre de cette obligation réglementaire, de présenter les deux rapports et de mettre en exergue les éléments les plus prégnants, considérant que chacun d'entre vous a pu prendre connaissance du rapport dans son intégralité.

Tout d'abord, les données rassemblées dans ce rapport montrent de manière explicite la présence équilibrée des femmes et des hommes à différents niveaux hiérarchiques et dans différentes fonctions au sein de la collectivité. Les mesures s'y afférant s'appliquent à tous les aspects de la vie professionnelle et, de fait, mettent en exergue, de manière explicite, les moyens mis en œuvre qui contribuent à l'épanouissement individuel des agents en créant des milieux de travail équitables.

Globalement, la situation se maintient en 2022 dans tous les domaines depuis le recrutement jusqu'à l'évolution de carrière et ce, dans le respect de l'articulation entre la vie professionnelle et personnelle.

D'un point de vue démographique, sur les 3119 postes permanents, 1605 sont occupés par des femmes, qui représentent 51,46% des effectifs. Concernant les domaines d'activité, ce sont les filières administrative et technique qui y sont principalement représentées, soit 2438 personnes. A ces chiffres s'ajoute l'emploi des personnes en situation de handicap qui représentent 8,44% du personnel, chiffre en nette progression depuis 2015.

Le point le plus intéressant est que la présence des femmes au sein des effectifs est de moitié.

La mixité par filière est en évolution aussi, surtout pour le personnel de catégorie B qui représente 21,29% des effectifs, avec une féminisation à hauteur de 58,13% par rapport aux autres catégories. Enfin, sur les 511 postes d'encadrants, toutes catégories confondues, les femmes occupent 44,81% de ces postes contre 282 hommes. Néanmoins, il est intéressant de lire dans ce volet que la mixité est nettement plus visible et a même fait un bond en avant en catégorie A où elle représente 48,47% des effectifs, soit 111 femmes contre 106 hommes. C'est le point le plus culminant et le plus intéressant en termes de mixité, et surtout d'évolution de la place des femmes dans la collectivité.

En ce qui concerne l'articulation entre la vie privée et la vie professionnelle, des dispositifs sont proposés pour permettre de concilier la vie professionnelle et la vie personnelle, tel que le temps partiel, et bien que ce soient les femmes qui ont le plus recours au temps partiel, les chiffres sont en légère baisse depuis 2020. Elles représentent aujourd'hui 84,85% du personnel en temps partiel.

Enfin, un point très important, la mobilité et le recrutement. Le statut du fonctionnaire et les règles régissant l'accès à la fonction publique sont une garantie d'équité et d'égalité de traitement. Néanmoins, pour éviter les risques potentiels inhérents au processus de recrutement, notamment les discriminations dans le cadre d'embauche, la mobilité interne ou la titularisation, la collectivité a mis en place des procédures indiquées dans le document, que je tiens toutefois à rappeler par rapport aux différents échanges que nous avons eus précédemment :

- un appel à candidature non-discriminant : les fiches de poste sont rédigées de manière neutre et prennent en compte les risques d'une discrimination indirecte (tenue, port de charges, astreinte etc.) ; la diffusion interne et externe est assurée sur les supports adaptés (intranet, le site internet de la collectivité...)

- des jurys de recrutement mixtes : les jurys d'entretien sont composés au minimum d'un professionnel du recrutement, de la Direction des Ressources Humaines, et d'un cadre métier.

En 2022, 217 procédures de recrutement en interne et en externe ont eu lieu, dont 53% d'hommes et 47% de femmes. A noter que parmi les femmes, 44% ont été recrutées sur des postes d'encadrement : 19 en catégorie A, 25 en catégorie B, et 57 en catégorie C.

La politique aussi des ressources humaines est de garantir ou en tout cas de veiller, au-delà de ses obligations, à stabiliser son personnel. La politique engagée a pour objectif de stabiliser ses effectifs et d'encourager l'évolution de carrière pour ses agents. La collectivité se donne les moyens de le faire par des campagnes de mobilité interne et afin de permettre une augmentation des quotités horaires pour certains agents, des "stagiarisations", des prises de poste à responsabilité, et des mobilités géographiques.

A l'identique de 2021, il y a eu 64 stabilisations et 76 mobilités internes, comme en 2021, dont 56,5% de femmes. A cela s'ajoute aussi l'accueil de 43 apprentis en contrat, dont 17 femmes, et le recrutement d'apprentis s'inscrit dans une démarche de stratégie prévisionnelle des emplois et compétences. Ainsi, les métiers en tension en termes de recrutement sont identifiés et une démarche d'accueil en apprentissage engagée pour faciliter les recrutements futurs. Nous ne sommes pas dans une démarche au jour le jour, mais d'anticipation et de projection concernant la stabilisation des effectifs.

Concernant l'évolution de carrière, elle peut être envisagée par la formation professionnelle. En 2022, 3559 agents ont suivi une ou plusieurs formations. Au titre de 2022, ce sont 1634 agents qui ont été formés, surtout en catégorie A et B pour la filière administrative. Et en catégorie C, ce sont souvent des agents qui se forment dans la filière technique.

L'évolution de carrière est encouragée au sein de la collectivité, soit par la formation, soit aussi par la promotion, mais qui se fait par l'avancement de grade. 53% de femmes sont concernées par cet avancement de grade qui se fait de manière un peu automatique de par l'ancienneté et d'autres critères correspondants. En 2022, 20 agents ont pu profiter d'une promotion interne, dont 8 femmes.

Concernant la rémunération, l'écart de salaire entre les hommes et les femmes est de 10,91%, soit environ 230 €. Nous l'avons déjà expliqué, mais les agents de la collectivité sont tous traités de manière équitable, tout est fait dans les règles, et les écarts sont souvent liés au parcours professionnel. Il n'y a pas de discrimination directe, ce sont les parcours qui vont permettre à l'un ou à l'autre d'avancer à son rythme dans sa carrière. Le temps partiel peut, à un moment donné, empêcher ou en tout cas ralentir certaines progressions, mais la politique engagée par la collectivité encourage vraiment cette équité de traitement. La différence s'établit donc à 10,91% entre les hommes et les femmes. Et l'âge moyen de départ en retraite est quasi-équivalent pour les deux sexes. La politique en matière d'égalité se poursuit, un cadre légal existe auquel on doit répondre, et cela se fait de manière très logique. Il n'y a donc aucun souci à ce niveau, et toutes les femmes sont représentées. Et j'oserais même dire que la tendance risque de s'inverser à un moment donné, car il faut être vigilant dans les deux sens, sachant qu'à ce jour il y a presque plus de femmes que d'hommes.

Comme je l'ai dit en introduction, nous sommes sur un rapport qui englobe deux types d'actions. D'une part, la partie ressources humaines et, d'autre part, la partie relative à ce qui se fait au sein de la collectivité auprès des agents mais aussi sur le territoire amiénois.

Il est bon de rappeler que le concept d'égalité repose sur le principe que tous les individus doivent être traités de manière égale et équitable sans discrimination aucune. C'est pourquoi le second rapport propose une vision globale des efforts déployés pour promouvoir l'égalité au sein de la collectivité ainsi que les politiques publiques que la commune mène sur son territoire. La stratégie adoptée, c'est toucher toutes les classes d'âge et offrir à tous les individus, indépendamment de toute caractéristique personnelle, les opportunités et l'accès équitable aux ressources mises à disposition pour permettre à chacun de réaliser son potentiel, dans son environnement professionnel et personnel, sans être limité par des facteurs discriminatoires.

Les méthodes retenues pour une équité de traitement et lutter contre les exclusions sont de proposer des outils, des lieux, des ressources qui répondent aux besoins de tous de manière individuelle ou collective. Un des outils, que vous connaissez évidemment, c'est l'espace Citoyenneté qui facilite l'accès aux droits par la mise en place de permanences gratuites en collaboration avec le Point Justice. Par ailleurs, le centre ressources de l'Espace Citoyenneté met également à disposition ses expositions thématiques, principalement sur la thématique de la citoyenneté. Elles sont mises au service principalement des associations, des établissements scolaires et de certains services de la collectivité dans certaines actions déployées en interne. Des méthodes sont aussi proposées pour rendre l'information accessible à tous, des actions de sensibilisation et de prévention destinées à encourager la participation des habitants. Il y a le cycle de conférences des "Jeudi Citoyenneté" qui ont accueilli 339 personnes en 2022 dans le cadre des cinq conférences qui ont été proposées. Il y a l'organisation de temps forts, les plus connus étant la Journée de la Femme et la Journée du 25 novembre. A cette occasion avait été

organisé un concours d'affiches auquel avaient participé 180 Amiénois et 6 associations. Autre manière d'informer, l'accueil de groupes au sein de la Maison Communale, au travers des accueils de classes, comme ce fut le cas en mai 2022 avec 47 élèves de maternelle, et un groupe de 30 jeunes de la MLIFE également, ce qui a été l'occasion de parler de citoyenneté mais également des obligations des uns et des autres. Et, bien entendu, les stages citoyenneté, qui ont accueilli 130 personnes en 2022 sur 16 sessions. L'Espace Citoyenneté s'inscrit dans une démarche pénale, avec obligation pour certaines personnes d'effectuer un stage. Nous participons aussi à cet accueil. Il y a également l'accueil du Service national Universel que nous avons appuyé en 2022 où 168 mineurs se sont inscrits et se sont engagés dans un séjour de cohésion, donc un engagement civique sur les valeurs de la République.

Réduire les inégalités et contribuer à la dynamique de territoire concerne aussi le soutien financier aux associations du territoire, qui elles-mêmes touchent énormément de monde dans leurs réseaux respectifs. Une vingtaine d'associations sont subventionnées à peu près chaque année, touchant elles-mêmes leurs adhérents, plus leurs réseaux. Enfin, l'année 2022 fut marquée par la création de l'Observatoire amiénois de lutte contre les discriminations, dont la première phase a été réalisée en 2022 et qui a mobilisé 147 Amiénois qui ont pu répondre à l'enquête destinée à évaluer, diagnostiquer et voir de quelle façon cet observatoire pouvait être lancé.

Au travers des actions que nous avons menées, 2022 a été une belle année, qui a permis de toucher 6 000 personnes au moins qui ont eu accès à l'information soit pour elles-mêmes, soit pour un tiers, et de manière directe ou indirecte. Nous allons poursuivre cet effort, et nous ferons un point l'année prochaine pour l'année 2023.

MME FOURE : Merci.

MME BECKER : Bonsoir à toutes et tous. Vous indiquez que le taux de femmes est moins important cette année, soit 85% de femmes ayant recours au temps partiel. Contrairement à ce que vous nous aviez dit en commission, c'est rarement par choix, mais plutôt par contrainte familiale, et la collectivité se doit de proposer des actions pour permettre aux femmes et aux hommes de s'occuper de leurs enfants. La participation de la collectivité à la Journée de la Femme est bien insuffisante et reste symbolique. Pour rappel, le 8 mars n'est pas la Journée de la Femme, mais la Journée internationale des droits des femmes. C'est une journée de mobilisation générale des féministes pour rappeler que le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes est encore loin d'être gagné. La monoparentalité et le temps partiel restent des phénomènes touchant majoritairement les femmes et sont donc des marqueurs d'inégalité entre les femmes et les hommes. Le temps partiel subi pour motif familial est un enjeu, et Amiens doit y répondre. Il convient aussi de noter qu'en application des règles statutaires, le montant des pensions de retraite est impacté par la prise de temps partiel ou de congés familiaux au cours de la carrière, ce qui de fait est constitutif d'une inégalité dans notre société aujourd'hui.

Nous réclamons pour 2025 un bilan des actions menées pour l'égalité, cela pour affirmer en 2024 la volonté d'Amiens de progresser dans la construction d'une société d'égalité dans laquelle chacun et chacune a sa place, est reconnu dans ses droits et peut s'épanouir, quel que soit son genre, son origine, sa santé, son âge, sa classe sociale, ou encore sa religion. Nous réclamons une approche visant à intégrer de façon transversale et structurelle la question de l'égalité femmes/hommes dans la conduite des politiques publiques. Transversale, car tous les domaines de l'action publique sont concernés, la dimension de genre doit être prise en compte pas uniquement par les services dédiés, mais également par les directions et élus en charge

d'autres thématiques, que ce soit transport, urbanisme, développement économique local, par exemple. Structurelle, car il s'agit d'incorporer la perspective de l'égalité femmes/hommes tout au long du processus de définition et de mise en œuvre d'une politique publique - préparation, décision, conduite de l'action et évaluation. Cette approche vise donc à prévenir la mise en œuvre de politiques publiques qui pourraient accentuer ou entretenir les inégalités entre les femmes et les hommes.

Ainsi, comme pour d'autres collectivités, le rapport de ce soir invite à avancer en proposant un plan expérimental de mise à disposition libre et gratuite de protections hygiéniques dans plusieurs équipements municipaux. D'initier une budgétisation sensible au genre et de l'expérimenter dans plusieurs postes pilotes afin d'analyser et savoir si les financements bénéficient davantage à la pratique culturelle et sportive des garçons au détriment des filles. De revaloriser par la cotation des postes dans le RIFSEEP, révisé en 2024, les métiers à prédominance féminine. De veiller à ce que les agents à temps partiel, à temps non complet, bénéficient d'une évolution de carrière comparable à celle des agents à temps plein et fassent l'objet d'une attention particulière s'agissant notamment de l'accès aux promotions et aux formations. D'informer les agents des règles et des effets en termes de carrière des choix faits en matière de congés familiaux et de temps partiel. Et de réfléchir à proposer des temps complets en lieu et place des temps non complets et d'avoir un plan de recrutement des vacataires permanents. Je vous remercie.

MME DELATTRE : Le rapport relatif à l'égalité femmes/hommes au sein des ressources humaines montre que notre Mairie a, au sein de ses services, une bonne égalité de revenus, de salaires et de temps de travail : un bilan qui présente des chiffres proches au niveau national. Cependant, bien que ce rapport soit une obligation légale, il manque un exposé des dispositions mises en place pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes, ce qui pose un grand problème quand on sait qu'il y a déjà eu des cas de violences sexuelles et sexistes dans les services. Il y a également un manque de visibilité sur les formations proposées et les conséquences des formations sur les évolutions de carrière. Par ailleurs, ce rapport se concentre sur les agents et agentes de la collectivité, mais il serait intéressant d'avoir des chiffres par rapport à l'échelle de la population.

Ensuite, sur le rapport relatif aux actions à destination de la population, il paraît important de rappeler le triste bilan de la Ville d'Amiens ces dernières années en matière de féminicides, car notre ville est particulièrement touchée. En 2020, ce sont Salma et Emma qui ont été assassinées, Claire en 2021, Jennifer et Amélia en 2022, Fathia et Nelly en 2023. Il paraît donc clairement que le bilan est sombre pour notre ville et que la politique en matière de violences faites aux femmes doit être solide.

Ainsi, il ressort de ce second rapport une certaine collection de petites mesures dont certaines avec un intérêt discutable sur cette question commune : le CNU et quelques subventions à des associations. De plus, une question se pose quand on voit que vous laissez la population proposer des affiches de prévention par le biais d'un concours. Une question quant à l'intérêt que vous portez à la question des violences sexuelles et sexistes, et cela alors que les violences sexistes et sexuelles perdurent chaque jour qui passe dans les milieux festifs nocturnes, par exemple, touchant particulièrement la jeunesse. Un autre problème se pose pour les femmes à qui revient trop souvent la charge de s'occuper des enfants malgré notre bonne santé économique fièrement revendiquée. Il manque des places en crèche, ce qui contraint donc trop de femmes à rester à la maison pour s'occuper des enfants. Un problème qui ne semble pas être en voie d'amélioration même si, selon vos dires, les listes d'attente ne sont pas

trop longues, mais qui risque d'empirer avec le réarmement démographique annoncé par Emmanuel MACRON.

Quelles nouvelles mesures et aides auprès des structures et des associations existantes sont envisagées pour la prise en charge des femmes victimes de violences, et quels dispositifs de formation pour les interventions en milieu scolaire et les associations qui reçoivent des familles afin de sensibiliser sur les violences, le sexisme, la prostitution des mineurs, le harcèlement, et l'utilisation des réseaux sociaux ?

MME BEN MOKHTAR : Je tenais à vous remercier, Mesdames, pour l'intérêt que vous portez aux actions menées par la collectivité. Je salue le travail que vous avez fait de recherche et de lecture des documents. Merci beaucoup, c'est sincère. Après, je ne pouvais pas répondre à tout, mais je vous promets d'entendre ce que vous m'avez demandé toutes les deux au nom de vos groupes respectifs, et de rendre beaucoup plus visible ce que la jeune délégation met en place. En termes de méthodologie, c'est une question de point de vue, chacun a sa manière de solliciter la population. Je faisais référence au concours d'affiches, que vous n'avez peut-être pas trop apprécié, mais nous avons souhaité faire participer la population via les associations en 2022, et vous verrez qu'en 2023 c'est encore plus large. L'idée était bonne, et les gens ont adhéré, donc ça marche. C'était un message assez fort et surtout qui venait des habitants, ce qui est encourageant. Vous dites beaucoup de choses intéressantes, mais il y a aussi des choses qui n'entrent pas spécialement dans la délégation dont j'ai la charge.

Et là, je rebondis sur les propos de Mme BECKER. Je rendrai de manière beaucoup plus lisible la transversalité de toutes les actions menées au sein de la collectivité. Des choses se font, mais j'en rendrai compte l'année prochaine de manière beaucoup plus évidente. Je reprends la question que Mme BECKER m'avait posée en commission, sachant que nous sommes restés une heure quinze sur ce rapport. Même si la réponse ne vous satisfait pas, il y a eu une réponse, concernant les protections périodiques. Quand on monte un projet, c'est souvent à partir d'un diagnostic, et comme je vous l'ai dit quand nous nous sommes vues en commission, il n'y a pas eu de demande mais, bien sûr, s'il y a une demande récurrente et fondée sur beaucoup d'éléments, je ne m'y oppose pas. L'année dernière, j'avais été sollicitée avec mon collègue Stéphane DESCOMBES par une association qui milite justement en faveur de cette égalité dans la vie estudiantine, et nous avons soutenu cette association.

Vous avez évoqué, Mme DELATTRE, les subventions. Regardez toutes les associations que nous accompagnons, mais nous ne pouvons pas faire tout, tout seul, il y a des personnes très motivées, et au-delà de l'aspect logistique et matériel, nous impulsions mutuellement des choses et nous faisons beaucoup de choses ensemble. Donc de nombreuses associations sont très actives sur le territoire dans les thématiques qui vous sont chères.

MME FOURE : Ce rapport est présenté tous les ans, et il y a plusieurs façons de faire : soit nous présentons tous les ans à peu près la même chose, soit nous faisons des focus sur certains aspects. Et c'est cette seconde solution que Nedjma BEN MOKHTAR a choisie, et je pense que c'est plus intéressant dans la mesure où cela permet de creuser un peu plus les domaines. Ce que je retiens des propos des unes et des autres, c'est le souhait d'avoir un focus particulier sur les violences faites aux femmes, car dans notre ville, mais aussi dans notre département, notre région, nous sommes peu exemplaires. L'année prochaine, Nedjma pourrait peut-être faire un focus particulier sur ce sujet qui touche énormément de personnes dans notre ville, et sur lequel travaillent des associations comme Agena.

Nous ne votons pas le rapport, nous prenons simplement acte que le rapport a été présenté et débattu en Conseil municipal. Je passe la parole à Bruno BIENAIMÉ pour le rapport annuel en matière de développement durable de la Ville d'Amiens.

DONT ACTE

**7- RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE D'AMIENS.
ANNEE 2023.**

M. BIENAIMÉ : Préalablement aux débats budgétaires, et conformément à la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement national pour l'environnement, je vous propose de prendre acte du rapport relatif à la situation en matière de développement durable pour l'année 2023. Vous savez tous que la transition écologique touche toutes les délégations, et comme les années précédentes, nous allons faire intervenir successivement plusieurs de mes collègues qui vont vous présenter un résumé non exhaustif d'une partie de ce rapport, avec dans l'ordre Mathilde ROY, Florence RODINGER, Margaux DELETTRE, et je conclurai. Je passe la parole à ma collègue Mathilde ROY pour commencer.

MME ROY : En matière de développement durable, la cohésion sociale est l'un des trois piliers du développement durable. A ce titre, le CCAS est un acteur engagé pour faire d'Amiens une ville plus équitable, plus accessible et plus autonome au niveau alimentaire. En 2023, l'action du CCAS s'est exercée dans trois directions : l'accès à une alimentation équilibrée et de qualité pour tous, la possibilité pour chacun de vivre à domicile en bonne condition le plus longtemps possible, et la nécessité d'adapter la ville pour tous.

Tout d'abord, sur l'accès à une alimentation équilibrée et de qualité pour tous et la lutte contre le gaspillage alimentaire. En 2023, le CCAS a permis à 293 familles en grande difficulté de percevoir 2 725 paniers issus de nos producteurs locaux. Ce public a pu participer à 36 ateliers cuisine pour apprendre à cuisiner. Dans le cadre du jardin solidaire de Saint-Maurice, il a permis à 65 bénéficiaires d'apprendre le jardinage et fait bénéficier de 222 paniers. Le CCAS est allé encore plus loin en développant des cueillettes solidaires. Ainsi, près de 21 tonnes de fruits et légumes de saison ont été collectées sous forme de 11 glanages pour les bénéficiaires du RSA et des aides facultatives du CCAS. 8,2 tonnes ont été données aux familles. 715 kilos ont permis de fournir des fruits et légumes de saison pour les ateliers cuisine, et 11,6 tonnes ont été reversées aux associations caritatives : Banque Alimentaire, Restos du Cœur, Secours Populaire, etc. Dans un contexte de pénurie de l'aide alimentaire, ces apports en fruits et légumes frais de grande qualité ont été salutaires pour le réseau de l'aide alimentaire. Ces actions renforcent par ailleurs le travail engagé depuis 2017 par la Ville d'Amiens pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires, présenté en page 15 du rapport. Elles confortent l'ambition marquée par la création en 2023 d'un réseau de lutte contre le gaspillage alimentaire RÉGAL sur Amiens Métropole.

Sur le deuxième axe, la possibilité pour chacun de vivre à domicile en bonne condition le plus longtemps possible. Dans un contexte de vieillissement accéléré de notre société, le CCAS d'Amiens agit en priorité pour favoriser le maintien à domicile en bonne condition le plus longtemps possible. Cela passe par le développement de services à la personne de qualité : portage de repas, téléassistance etc. Cela passe aussi par le développement de la Maison HAPI qui a accueilli plus de 600 personnes en 2023. Cela est expliqué dans le rapport page 19. Ce logement témoin permet de découvrir des aménagements possibles à moindre coût, et de tester les aides techniques et de confort. Le but est de permettre à chaque senior d'anticiper son vieillissement en réalisant les travaux nécessaires pour vivre le plus longtemps possible à

domicile dans de bonnes conditions. Cette année, nous renforçons notre coopération avec le dispositif LAURE pour permettre, de surcroît, à plus de seniors de réaliser leur projet d'aménagement.

Enfin, sur le dernier axe, la nécessité d'adapter la ville pour tous. Bien vivre à Amiens, c'est aussi rendre la ville accessible pour tous. Amiens a poursuivi l'adaptation de ses équipements dans le cadre des ADAPT. Le Festival des Inclusives a rassemblé 2525 personnes en 2023. Cet événement a permis aussi de démontrer qu'Amiens, première ville de France labellisée au niveau Or pour la marque "Destination pour tous", pense la ville en termes d'accessibilité universelle. Nous poursuivrons nos efforts en 2024, ces derniers s'inscrivant totalement dans une politique de développement durable.

MME RODINGER : Mes chers collègues, 2023 aura été une année solaire pour la Ville d'Amiens à bien des égards. Avec la mise en place de la centrale solaire Vauvoix et le choix d'un lauréat pour solariser 54 bâtiments publics de la Ville et de la Métropole, nous voulons démontrer que sous nos latitudes le solaire photovoltaïque est une solution compétitive. Pour 2024, je vous l'annonce, il est prévu une première opération de solarisation en autoconsommation collective sur 13 bâtiments publics de la ville, et la diffusion du cadastre solaire pour que les habitants puissent s'autosaisir du sujet. Les hivers 2022-2023 et 2023-2024 auront été placés sous le signe de la sobriété énergétique. 18 GWh auront été économisés sur la facture. Cet effort fait par les services et les usagers des équipements n'aura pas été vain. Il aura permis de limiter la hausse de la facture énergétique à 1 million d'Euros seulement alors que nous aurions tous pu subir une hausse de 2 millions d'Euros. Enfin, nous pouvons féliciter les conseillers de la plateforme LAURE. En 2023, ils auront répondu à près de 3600 demandes de conseils, assuré 620 rendez-vous personnalisés et déclenché 270 diagnostics pour que la rénovation énergétique coule de source pour les Amiénois.

MME DELETRE : Bonsoir à toutes et à tous. Sur le sujet agricole et alimentaire, la présentation de ce rapport tombe au moment où la profession agricole exprime vivement ses attentes qui sont légitimes, et vous suivez l'actualité comme moi. Alors, même si nous ne détenons pas, nous, Ville d'Amiens, les réponses aux nombreux sujets qui se posent, nous avons évidemment une part de responsabilité. Cette responsabilité, c'est d'abord de reconnaître que le monde agricole sur l'agglomération change - vous avez vu les résultats du Diagnostic Agricole de Territoire qui n'avait pas été actualisé depuis dix ans -, et ce monde agricole évolue comme partout ailleurs et il s'ouvre aux évolutions sociétales, à commencer par la demande pour une agriculture nourricière, de proximité et respectueuse de l'environnement. Notre responsabilité est de nous impliquer au côté du monde agricole dans la transition dans laquelle lui-même est impliqués. Elle est d'offrir des débouchés à nos producteurs, de les faire connaître auprès des habitants, de faire connaître leurs points de vente, leurs produits. C'est sanctuariser du foncier pour installer des maraîchers parce que nous avons une histoire ici avec la production de légumes et que nous voulons la maintenir et, évidemment, la valoriser, mais aussi sans doute proposer demain des parcelles agricoles équipées pour faciliter ces installations. Ce sont des sujets sur lesquels nous travaillons évidemment, comme nous travaillons aux flux alimentaires métropolitains ou à la transition énergétique des exploitations. Mais notre responsabilité est aussi de nous impliquer dans cette transition pour les Amiénois, et faciliter l'accessibilité aux produits locaux, par exemple, pour les publics les plus précaires, pour les scolaires. Nous pourrions faire d'ailleurs ce que la loi EGalim nous demande de faire, mais nous allons bien plus loin que cela. Pour les scolaires, nous avons une cuisine centrale qui sort 7000 repas/jour, qui est une Rolls Royce des exemples de ce qui peut se faire sur des villes de la taille d'Amiens, et qui travaille en circuit court depuis longtemps. Pour les scolaires toujours, des chantiers s'annoncent aussi pour 2024, notamment le travail sur l'éducation alimentaire qui doit

se développer, ainsi que le programme Lait et fruits à l'école qu'aujourd'hui, malheureusement, nous sous-consommons.

Vous le voyez, cela passe par un projet de territoire qui est fort, par un projet de territoire qui est clair, par un projet de territoire qui est porté. C'est le projet alimentaire d'Amiens Métropole. C'est un outil efficace, on le sait, qui a fait ses preuves à l'échelle des territoires. Et ce sont des chantiers qui ont eu lieu en 2022, en 2023, avec la réalisation de nombreuses études. Nous étions jusqu'alors dans une phase d'étude, et maintenant qu'elles sont terminées, nous allons pouvoir embrayer sur des sujets tout à fait passionnants pour l'avenir. Et je vous invite à suivre 2024 avec appétence. Nous vous inviterons, évidemment, comme nous l'avons déjà fait, à poursuivre les visites avec nous, comme nous vous inviterons à participer au comité de pilotage du projet alimentaire territorial, puisque chaque élu est le bienvenu.

M. BIENAIME : Comme nous nous y étions engagés l'année passée, vous avez pu le voir cette année, le rapport Développement durable, que vous avez tous entre les mains, se veut plus pédagogique, plus lisible, plus digeste, certains dans l'assemblée diraient même plus frugal, frugal de par le nombre de pages, certes, étant passé de 50 à 26 pages, mais généreux par ses actions toujours plus nombreuses. En effet, cette frugalité généreuse, qui concilie le désir d'espaces et de jardins avec un usage redéfini, retravaillé, ou créé d'espaces verts dans notre ville, j'entends par là tous les aménagements qui ont commencé ou qui débiteront, et qui concernent le parc de la Hotoie, le parc Saint-Pierre, et la création d'un nouveau parc au Marais des Trois Vaches. C'est aussi cette frugalité qui concilie le désir de mobilité avec la sobriété énergétique. En effet, la Ville d'Amiens et la Métropole mobilisent l'ensemble de leurs moyens pour favoriser les mobilités alternatives et décarbonées. 2023 a vu naître le Schéma Directeur d'Aménagement Cyclable, doté de 10 millions d'Euros jusqu'à 2026. L'objectif est de permettre à tous de circuler à vélo en toute sécurité sur les trajets du quotidien grâce à des itinéraires cohérents alternatifs au réseau automobile. Trois grands principes sont poursuivis : des axes structurants, des radiales et des anneaux, des quartiers à 30 km/heure, des trajets agréables et sécurisés avec des aménagements larges.

Le passage à 30 km/h d'une partie de la voirie est une expérimentation conduite depuis octobre 2023 pour six mois. Cette réduction de la vitesse autorise pour les vélos la circulation en double sens cyclable dans 80% de notre ville, ce qui rend la ville toujours plus cyclable. Pour la mise à disposition de matériels, en 2023, Buscyclette a acheté plus de 400 vélos VAE, ce qui représente aujourd'hui un parc de plus de 3000 vélos avec plus de 1700 VAE, dont 45% sont utilisés au quotidien par le grand public et dont 32% sont utilisés par nos étudiants. Concernant les lieux de stationnement de vélos de courte et de longue durée, plus de 500 nouveaux anneaux vélo ont été installés en 2023, ce qui porte à plus de 4600 le nombre de places pour les vélos. 2023 a vu naître également l'installation de consignes sécurisées dans tous les secteurs et on va poursuivre l'effort d'installation de ces consignes. C'est enfin la poursuite d'une aide à l'achat de vélo à assistance électrique qui est proposée aux Amiénois depuis 2023.

Préserver aussi le patrimoine des zones humides. Amiens est labellisée ville RAMSAR depuis 2018, vous le savez, et l'année dernière, du 8 au 10 juin, Amiens accueillait le 2^{ème} Congrès mondial des Maires des villes des zones humides accréditées par la Convention RAMSAR. 24 villes du monde entier - Chine, Espagne, Madagascar, Maroc, Canada, etc. - ont placé notre ville au cœur des réflexions mondiales sur la sauvegarde des zones humides en milieu urbain et périurbain.

Je ne pouvais terminer cette présentation sans vous parler de l'arbre, un allié indissociable de la régulation climatique. Outre les plantations courantes d'arbres, différentes actions ont été

menées en 2023 : donation de plus de 600 arbres fruitiers dans le cadre de l'opération "Un arbre une naissance", même opération pour les jardiniers des jardins familiaux, plantation participative avec des riverains et des comités de quartier sur différents sites, plantation de plusieurs vergers conservatoires, comme à Saint-Maurice par exemple. L'objectif, vous le connaissez, en accord avec le Pacte pour la Transition Ecologique, est de planter en moyenne 4000 arbres par an sur la durée du mandat. Par ailleurs, 2023 a été l'occasion aussi de peaufiner le calendrier des manifestations de l'Année de l'Arbre qui se dérouleront cette année. Une charte de l'arbre, colonne vertébrale ou tronc de ce projet, vous sera présentée au prochain Conseil municipal pour être activée dès le début de l'année 2024.

Oui, vous l'aurez compris, la transition écologique voulue par Madame le Maire en 2020 est bien en marche. Je tenais à remercier l'ensemble de mes collègues qui ont participé à cette présentation, mais également à tous mes collègues élus ainsi que l'ensemble des agents de la Ville et de la Métropole qui œuvrent depuis quatre ans et gardent comme fil rouge de leur action quotidienne un fil vert.

MME FOURE : Merci à tous nos intervenants. Qui souhaite s'exprimer ?

M. PRADAT : Je me lance puisque, comme vous l'avez vu, Emilie THÉROUIN n'est plus avec nous, mais nous continuons à défendre les idées écologistes dans le groupe, et ce sujet est pour nous éminemment transversal, central. Effectivement, ce rapport est un exercice annuel réalisé avec les services, et on peut saluer leur travail qui vous permet de lister les actions menées, mais cela ne fait pas pour autant une politique à la hauteur des enjeux face à l'accélération du changement climatique, la perte de biodiversité, et pour plus de justice sociale. En 2020, je me suis présenté face à vous, porté par une liste, porté par des revendications dont l'objectif était de nous faire entrer dans le monde de demain, comme simple citoyen, et naïvement, pour engager Amiens dans un changement de paradigme. Mais force est de constater que la bifurcation que j'imaginai, ou en tout cas que je souhaite pour l'avenir, n'a pas lieu. Vous appliquez, en fait, une politique de petits pas. On ne peut pas vous le reprocher, vous faites des choses, et c'est tant mieux. Evidemment, vous en êtes convaincus, et c'est tant mieux parce qu'il faut faire des choses. Pour nous, il y a des contradictions, des tâtonnements, et un manque de cohérence qui jalonne votre chemin.

J'illustrerai mon propos par quelques focus sur nos principaux désaccords, et nous en avons. C'est aussi cela que j'ai compris de notre exercice réciproque. Donc, permettez-moi de faire un peu cette liste à la Prévert, mais en faisant un focus sur chaque thématique. Sur la mobilité douce. Après votre élection gagnée, contre un projet de tramway en 2014 qui aurait radicalement modifié la mobilité à l'image de notre ville ; après le fiasco du bus électrique, voici venu le temps du bus au biogaz. Ce tâtonnement retentit aujourd'hui comme un aveu des mauvais choix du passé. Faut-il vous rappeler encore votre politique d'aménagement pour le BHNS pour 80 millions d'Euros, sans aucune prise en compte des pistes cyclables. De la mobilité douce, justement, qui vous impose de refaire aujourd'hui ce que vous auriez dû prendre en compte hier. Vous accélérez sur le vélo. Face à l'augmentation de la pratique, votre plan de rattrapage vélo entre en action et c'est visible. C'est bien. Il faut que la collectivité continue l'effort, mais avec cohérence, avec concertation, avec continuité dans les parcours, avec plus de sécurité, et des choix qui font un vrai partage de la route, et pas du « en même temps », même si vous êtes en marche, M. BIENAIMÉ, c'est-à-dire en réduisant la place de la bagnole en ville.

Sur la politique du logement, je me concentrerai sur le parc social. Vous détruisez les logements les moins chers du parc social à Amiens Nord, demain à Étouvie, mais pour

reconstruire quelle offre ? Avec quels loyers ? Votre choix, c'est de construire des maisons individuelles qui répondent, vous dites, aux aspirations des habitants, mais qui contribuent par ailleurs à l'étalement urbain, et qui participent à un modèle qui ne lutte pas contre le réchauffement climatique. Je rappelle juste un chiffre en aparté qui m'avait marqué. La Ville d'Amiens a la même superficie que la ville de Lyon, qui est six fois plus dense qu'Amiens. Certes, elle n'a pas la même histoire, mais cela nous fait dire qu'une autre ville est possible. Une autre politique pour construire des logements collectifs de qualité, avec des espaces extérieurs généreux et des charges réduites, est préférable, et vous le faites par ailleurs, et heureusement. Par exemple, le Bail Réel Solidaire, nouveau dispositif qui remplace le PSLA pour une autre façon d'accéder à la propriété, hors des spéculations immobilières, en n'étant pas propriétaire du sol, est très intéressant à suivre, et nous vous y encourageons.

Sur la rénovation des logements, nous étions d'accord la dernière fois que nous en avons parlé avec M. le Président. Aucune chance d'atteindre vos objectifs ni ceux de l'État, tant c'est un parcours du combattant pour les propriétaires prétendant aux travaux. Les dispositifs d'État, comme MaPrime'Rénov n'ont pas permis de répondre aux enjeux. Vous cherchez à simplifier, à accompagner, par la plateforme LAURE, par exemple, ou d'autres dispositifs. C'est nécessaire. En effet, les défaillances de la politique d'accompagnement pour les ménages les plus modestes sont mises en avant dans de nombreuses études que je ne citerai pas ici. Alors que, par ailleurs, la précarité énergétique a augmenté à Amiens, causée par l'augmentation du coût de l'énergie combinée à la fragilité économique de beaucoup d'Amiénois et d'Amiénoises et à l'ancienneté des logements. La procrastination du gouvernement conjuguée au chaos du marché de l'énergie nous place dans une situation d'extrême urgence, vous le savez comme moi, alors qu'entre en vigueur une augmentation encore très importante du coût de l'énergie, notamment de l'électricité. L'absence de planification et d'investissement massif dans la rénovation thermique du parc de logements va plonger des milliers de personnes à Amiens dans une situation invivable. Près du tiers du parc du territoire est classé comme énergivore. Alors si par miracle vous atteigniez vos objectifs, et on vous le souhaite, de 1250 logements rénovés par an, ce qui est quand même très modeste, il faudra à ce rythme-là plus de cinquante ans pour sortir des logements métropolitains classés en étiquette F et G.

Enfin, sur la politique énergétique, des actions et des investissements sont faits pour l'autonomie énergétique à horizon 2050 pour le territoire, c'est incontestable. Le réseau de chaleur urbain est un bon projet, initié par le communiste François COSSERAT, que vous mettez en œuvre et qui donne des résultats, ce dont nous nous réjouissons. Mais à quand les expérimentations issues du Danemark, que Mme RODINGER évoquait l'an dernier, à la même date, pour le rapport Développement durable 2022, comme le raccordement de maisons individuelles dont vous nous vantiez les bienfaits. Concernant la ferme solaire Vauvoix, je ne parlerai pas de la solarisation des toitures tertiaires qui va se faire avec des SEM de l'énergie et nous en sommes plutôt satisfaits. Vous entrez au capital de la société de projet de la ferme solaire Vauvoix. Vous le faites au côté de la multinationale Total qui vient ici investir dans les énergies renouvelables sans par ailleurs chercher à sortir des énergies fossiles. C'est un trompe-l'œil. Aujourd'hui, 70% des dépenses d'investissement de Total vont au pétrole, au gaz, et Total continue d'investir dans l'extinction de l'humanité. Alors que ces investissements sont rentables et qu'une autre politique de solarisation est possible, en investissant dans une SEMOP ou une régie municipale. Vous avez fait d'autres choix, ce sont les vôtres.

Je dis un petit mot des déchets, même si ce n'est pas dans votre rapport. C'est aussi un enjeu métropolitain important, mais cela fait partie d'une politique de développement durable et de décarbonation. Vous avez décidé, alors que les déchets augmentent, et surtout le carton, de réduire les horaires des déchetteries avec leur fermeture le dimanche après-midi, puis de

rétropédaler en ouvrant le dimanche matin. Mais pensez-vous vraiment que cette réduction va permettre d'endiguer l'augmentation constatée ? Alors qu'aujourd'hui entre en application l'obligation de traiter les bio-déchets, qu'avez-vous fait pour anticiper la présence de composteurs à moins de 100 mètres de chaque habitation ? Qu'avez-vous fait pour une collecte de bio-déchets dans chaque quartier ? Effectivement, il existe une aide à l'achat de composteur individuel, mais pour l'habitation collective ; on voit quelques tentatives isolées de composteurs collectifs dans de nouvelles ZAC à l'initiative d'Amiens Aménagement, mais pourquoi ne pas généraliser ces initiatives ? Pourquoi ne pas inciter les bailleurs, les promoteurs, en imposant les composteurs dans le PLU ? Nous pensons qu'il est possible d'agir avec la volonté de faire de la réduction des déchets un projet citoyen et partagé par tous.

Sur la biodiversité, que vous appelez "la nature en ville", M. BIENAIMÉ, votre projet de l'Année de l'Arbre commence par un funeste symbole, puisque vous allez couper dans les jours qui viennent tous les marronniers de la place Parmentier pour des raisons sanitaires incontestables, mais dans un silence assourdissant. Oui, la nature souffre du réchauffement climatique comme les racines de ces arbres, et nous le voyons sous nos yeux, et nous devons redoubler d'efforts. Vous annoncez un bilan exceptionnel en matière de plantation d'arbres, on ne peut pas dire le contraire, mais est-ce suffisant, à votre avis, pour la biodiversité ? Loin de moi l'idée de contester les bienfaits de l'arbre en ville sur le plan climatique, de la qualité de l'air et de la captation du CO₂. Mais quelle cohérence dans cette politique sur la biodiversité ? Pourquoi ne pas replanter des haies le long des chemins communaux et intercommunaux ? Dans ce rapport, vous expliquez la politique de recensement des chemins communaux. C'est bien la moindre des choses de faire le tour du propriétaire, mais cela vous paraît-il suffisant quand on voit l'érosion des terres arables, cette toute petite partie superficielle de terre qui maintient les conditions de vie, cette ressource capitale qui part dans des coulées de boue à chaque événement climatique. Des solutions existent pour tenir les terres, infiltrer l'eau pluviale. Il nous faut replanter des haies, développer l'agroforesterie. Des subventions existent de l'État, de la Région, or vous ne saisissez pas cette opportunité pour en faire un projet fort.

Sur la cohésion sociale et votre plan pauvreté, je dirai juste un mot puisque Evelyne BECKER revient souvent sur ces sujets, et nous portons haut et fort des revendications dans le CCAS. La municipalité propose un plan de près de 900.000 € sur trois ans. Ce n'est pas rien, mais manifestement, le compte n'y est pas quand on voit les personnes plonger dans la pauvreté. Nous saluons nos victoires programmatiques défendues régulièrement en conseil d'administration du CCAS depuis 2020. Permettez-moi de les citer. L'accueil de jour pérennisé et la perspective d'une ouverture d'un second accueil pour fin 2024. Une mutuelle municipale complémentaire proposée pour septembre 2024. Le recours à un microcrédit municipal sous la forme d'un prêt d'honneur à taux 0 à partir de mars 2024. Le renforcement notamment de la cueillette, de la fourniture d'aliments à destination des bénéficiaires du CCAS et des associations caritatives. Mme ROY, l'expérimentation c'est bien, mais il faut pérenniser de telles actions, c'est capital pour bon nombre de familles.

Enfin, un mot sur le budget vert. Vos orientations budgétaires sont claires. La santé financière de la Ville a permis des transferts à la Métropole pour des équipements et non pour la bifurcation écologique. Le budget vert est désormais prévu par la réglementation. Il dévoile l'aspect communicationnel en matière budgétaire de la Ville. 60% des dépenses sont classées neutres sur le plan carbone. Les dépenses très favorables à la bifurcation écologique ne sont que de l'ordre de 20%, soit trois fois moins. Ce machin est encore une fois de l'affichage, il ne fait pas pour autant une politique.

Alors, oui, vous plantez des arbres en ville, oui, vous artificialisez 63 hectares à Renancourt. Vous nous faites regarder ailleurs, car l'arbre cache la forêt. Votre politique, c'est la compensation, c'est l'idée selon laquelle l'homme pourrait compenser les dommages qu'il cause à la nature. On regarde l'arbre, mais on ne regarde pas l'étalement urbain. On fait appel au privé, à Total, pour financer de gros investissements énergétiques, mais peu importe si on a Amazon à la sortie de la ville, mais peu importe si ce sont des emplois usants et non durables, mais peu importe si on ferme le commerce de centre-ville, mais peu importe si on prône un modèle de consommation non-durable et sans limites. Nous aurions pu parler de quartiers abandonnés, de cohésion dans ces quartiers, de sécurité sociale et alimentaire, d'accès aux produits locaux éco-responsables pour tous et toutes, d'économie durable, de rénovation énergétique éco-responsable, de démocratie participative, mais ça, ce n'est pas dans le rapport parce que ça, ce n'est pas votre politique.

MME FOURE : D'autres personnes souhaitent-elles intervenir ?

M. GEST : M. PRADAT, je suis étonné assez souvent des propos que vous pouvez tenir, et je serais presque tenté de dire qu'ils ne sont pas dignes de vous. Ressasser sans arrêt la vieille lune du tramway, comme si vos prédécesseurs n'avaient jamais eu qu'une seule idée, et en avaient d'ailleurs fait leur axe principal de campagne, et bien mal leur en a pris. Un tramway que nous n'aurions jamais été en mesure de financer. Je suis obligé d'y revenir parce qu'une nouvelle fois, l'ancienne tête de liste qui s'occupe d'autres affaires maintenant, a trouvé le moyen de se faire interviewer par sa télévision pour parler du tramway. Ce n'est pas très digne de vous, je vous le dis comme je le pense. Donnez-moi un exemple de collectivité de notre taille, pas fantaisiste, avec trois fois plus de population, qui est allée dans ce projet. J'ajoute que non seulement nous n'aurions pas pu le financer, mais il aurait concerné dix kilomètres dans la ville. Et vous savez pertinemment que si nous avions voulu vraiment faire en sorte qu'il réponde à un besoin de transport, il aurait fallu faire une deuxième ligne du même niveau de prix, c'est-à-dire plus de 250 millions d'Euros. Je rappelle que le bus à haut niveau de service a coûté 122 millions d'Euros et qu'il a concerné 44 kilomètres desservis. Deuxièmement, répéter en boucle que le bus à haut niveau de service est une catastrophe n'est pas intellectuellement très honnête. La preuve en est, les utilisateurs sont de plus en plus nombreux, soit +6,5%. Je pensais que c'était de cela dont vous alliez parler pour vous réjouir de la réussite de la politique de mobilité transport public puisque de plus en plus de personnes empruntent les bus. Nous avons fait un calcul approximatif, car nous ne savons pas exactement le nombre de personnes qui prennent le bus le samedi puisque c'est gratuit, mais l'augmentation de sa fréquentation est proche de 20% par rapport à 2017. Si c'est une catastrophe, je suis preneur de plein de catastrophes !

Et j'ajoute que s'agissant du BHNS lui-même, 88% de ceux qui l'utilisent et qui sont sondés par un organisme qui n'a rien à voir avec Amiens Métropole, disent en être satisfaits. Je répète, des catastrophes comme celle-là, vous pouvez m'en servir tous les jours. Donc continuer de s'acharner sur ce sujet et critiquer des bus que nous avons achetés parce que nous avons besoin de renouveler les anciens bus au diesel, c'est aussi critiquer finalement une politique qui va dans le sens du développement durable, car nous avons des bus qui vont être bien meilleurs sur le plan de l'environnement que les bus diesel que nous avons jusqu'à présent. Arrivera un moment, probablement en 2030, où seuls les bus électriques ou à hydrogène pourront être achetés. Mais en attendant, nous aurons 32 bus livrés, mis progressivement en service, n'ayant aucun problème de fonctionnement - je tiens à le dire - contrairement à ce que j'ai pu lire parfois dans la presse, sachant qu'ils ont l'obligation quand ils arrivent de d'abord rouler à blanc, puis ensuite on les équipe, c'est ce qui a pris un peu de temps. Nous avons donc franchi une

seconde étape qui est de dire que les lignes de proximité ont aussi le droit maintenant d'avoir des bus de qualité.

Troisième aspect des choses sur les transports, notre politique de transport, de mobilité de manière générale, vise à concilier tout le monde, bien sûr les cyclistes, bien sûr les piétons, mais aussi les voitures, parce que la différence entre vous et nous, c'est votre acharnement contre la voiture. Votre objectif, comme d'habitude dans les politiques écologistes qui punissent, c'est de supprimer la voiture. Ce qui me paraît assez étrange, c'est de vouloir continuer à supprimer drastiquement le nombre de voitures dans une ville alors même que l'objectif est quand même de faire baisser les rejets dans l'atmosphère sachant que dans quelques années il y aura tellement de voitures électriques que ces rejets vont diminuer automatiquement. Il faut essayer de raison garder, et ne pas vouloir punir les gens en permanence. C'est pourquoi je condamne les mesures environnementales, à force d'être constamment en train de faire pression sur les habitants, toujours les sanctionner, au lieu de les inciter à faire quelque chose. Ce n'est pas ainsi que je conçois la manière d'améliorer les conditions de vie, notamment sur le plan de l'environnement.

Je ne discuterai pas sur le logement, bien que vous ayez abordé des sujets qui sont traités au niveau de la Communauté d'agglomération, mais vous aurez dans quinze jours un rapport très proche de celui-là et vous aurez l'occasion d'en parler, bien que vous l'ayez déjà fait aujourd'hui. Quand vous parlez de la réhabilitation de logements, je trouve que c'est quand même un peu gonflé parce qu'en regard à ce qu'a fait l'AMSOM en matière de réhabilitation - Véronique CLECH pourrait vous en parler -, c'est une contre-vérité majeure. Donc je le répète, sur ce plan-là aussi, ce n'est pas digne de vous.

Dernier point, les déchets. Cela me donne l'occasion en Conseil municipal de préciser ce que demande la loi en matière de bio-déchets. Elle demande à ce que l'on se préoccupe de cette problématique, mais en aucun cas elle n'exige des collectivités qu'elles mettent en place un ramassage supplémentaire dès lors que nous avons une usine de méthanisation. Je me lèverais presque lorsque vous faites référence à M. COSSERAT. Au début, ce n'était pas flambant son usine de méthanisation, mais il était certainement un peu en avance. Aujourd'hui, cette usine fonctionne, elle traite les bio-déchets qui sont dans vos poubelles vertes, et elle les transforme en gaz, puis éventuellement en électricité. Pour quelle raison mettrions-nous en place un programme de ramassage des bio-déchets supplémentaire alors même que l'usine nous permet de les traiter ? Cela voudrait dire davantage de dépenses, davantage de moyens de ramassage, un tri supplémentaire pour les usagers qui, s'ils veulent le faire, ont parfaitement la possibilité d'utiliser ce que vous avez évoqué et que nous mettons en œuvre, c'est-à-dire l'aide à l'achat d'un composteur individuel ou la mise en place de composteurs collectifs. C'est le choix que nous avons fait. Il faut veiller aussi au coût des choses, on a l'impression que pour vous l'argent est très facile à trouver. Je suis désolé, mais malheureusement pour les collectivités ce n'est plus du tout le cas. Il a existé des périodes où c'était simple, mais ce n'est pas le cas en ce moment, et donc je pense qu'il faut essayer de concilier qualité des actions et leurs coûts. Voilà ce que je souhaitais vous répondre.

MME ROY : Je pense que je n'ai peut-être pas parlé assez fort ou je n'ai peut-être pas été assez claire, ou trop concise, je ne sais pas. En tout cas, toujours est-il que sur le plan du pouvoir d'achat, je n'ai pas du tout dit que nous allions expérimenter, M. PRADAT, et je pense que vous n'êtes pas tout à fait au fait, que votre collègue ne vous raconte peut-être pas suffisamment ce que nous faisons au CCAS quand elle vient au conseil d'administration, parce que, très honnêtement, nous agissons tous les jours et nous agissons encore plus demain. Tout d'abord, vous avez évoqué l'aspect alimentaire. Je l'ai dit tout à l'heure, quand on donne depuis le mois

de septembre des tonnes d'aliments qui ont été récoltés auprès d'agriculteurs, dont a parlé Margaux, qui, pour certains, étaient au bord du gouffre, voire même du dépôt de bilan, et que c'est le CCAS qui a racheté les produits qu'ils allaient jeter parce que personne ne leur avait achetés, nous avons sauvé des emplois, nous avons sauvé des vies, et nous alimentons des Amiénois. Premier point. Donc c'est du concret, ce n'est pas de l'expérimentation.

Deuxièmement, concernant la mutuelle. Nous n'avons pas dit que nous expérimentions, mais que nous regardions le cadre juridique et qu'avant l'été c'était mis en place. Il n'y a pas du tout d'expérimentation. Vous avez également évoqué la question du microcrédit. Nous avons dit que c'était effectif tout de suite pratiquement, ce qui veut dire février-mars, et bon nombre de mesures que j'ai évoquées prennent effet dès le mois de février. Honnêtement, je ne crois pas avoir employé le terme expérimenter, et je ne vois pas en quoi, sur l'ensemble des dispositions qui ont été évoquées, nous allons expérimenter. Quant à l'accueil de jour, lui non plus n'est pas expérimental, il existe, il a été mis en œuvre avec l'État depuis novembre, il rend service tous les jours et nous envisageons de le pérenniser, et qui dit pérenniser dit donc bien qu'on le prolonge. Par ailleurs, nous avons aussi des discussions, comme je l'ai dit, avec d'autres acteurs, qui sont notamment des milieux associatifs mais pas que, pour en construire, en aménager d'autres, pour aussi d'autres types de publics qui sont à la rue. Car il ne vous aura pas échappé qu'il y a plusieurs typologies de personnes qui, malheureusement, sont à la rue. Il y a des familles avec enfants, il y a des grands marginaux. Bref, nous essayons de faire au mieux, d'accroître les capacités par rapport aux structures existantes, sachant qu'il en existe déjà certaines mais on voit bien qu'avec la montée de la précarité et les mouvements de population, de plus en plus de personnes se retrouvent à la rue, pour lesquelles nous développons des solutions. Peut-être n'y en a-t-il pas suffisamment, en tout cas nous agissons, nous ne sommes pas les seuls. Je relève quand même que c'est une compétence de l'État, mais que nous nous sentons, avec notre fibre sociale, investis pour trouver des solutions qui soient les plus justes possibles. Je voulais quand même clarifier ce point car ce ne sont pas du tout des expérimentations.

MME RODINGER : A propos de l'expérimentation des maisons individuelles en réseau de chaleur sur le modèle danois, le gouvernement du Danemark oblige la population à ne plus utiliser de gaz. De ce fait, les réseaux de chaleur se sont mis en marche. Mais je rappelle que le Danemark est un petit pays, qui fait la superficie des Hauts-de-France, qui compte 6 millions d'habitants. Ce qui se passe dans les maisons individuelles, c'est très bien, sauf que tout est payé par l'État. Pour une société telle que la SEMOP, il faut trouver l'équilibre économique. Il s'agira de mener des expérimentations essentiellement dans le neuf, sachant que ce ne pourra être généralisé sur l'ensemble de la ville.

MME FOURE : En tout cas, pas dans un délai très proche.

M. MERCUZOT : Nous avons la preuve que lorsqu'un rapport est accompagné d'un document pédagogique et plutôt bien fait, il suscite du débat. Alors, réjouissons-nous du débat. Mais au regard des propos qu'a tenus M. PRADAT, je veux apporter deux démentis que je souhaite les plus vifs possibles par rapport à ses appréciations, mais peut-être que vos propos s'expliquent tout simplement parce que vous êtes dans l'opposition et que vous ne mesurez pas forcément la réalité de la mise en œuvre d'une politique locale. Les deux affirmations contre lesquelles je souhaite m'opposer le plus vivement possible, c'est d'abord quand vous dites que le choix des bus électriques est hasardeux. Comment pouvez-vous dire cela alors que dans le même propos, vous avez évoqué - et je ne veux en aucun cas être désobligeant à l'égard de sa mémoire - le nom de M. COSSERAT, dont on a précisé que l'idée qu'il avait eue de mettre en place une usine de traitement des déchets par méthanisation était sans doute bonne mais

qu'elle était arrivée un peu tôt. Figurez-vous que pour ma part j'estime que nous avons eu parfaitement raison de commander des bus électriques au moment où nous l'avons fait. Simplement, nous l'avons sans doute fait un peu tôt parce qu'effectivement, il s'agissait de prototypes qui n'avaient pas encore fonctionné dans d'autres villes, mais je défends l'idée que si nous en avions eu les moyens, alors il aurait fallu continuer de s'équiper en bus électriques. Et, de toute façon, les bus électriques reviendront.

Je trouve votre deuxième affirmation désobligeante quand vous dites à propos du budget vert que nous faisons de la com'. D'abord, je vous rappelle que nous avons choisi il y a six mois de mettre en place un budget vert, de travailler sur le budget vert avant même qu'il ne soit rendu obligatoire. Mais je vous rappelle qu'il sera rendu obligatoire seulement dans deux ans. Mais c'est surtout que nous n'en faisons pas de la com'. Simplement, il ne suffit pas de claquer des doigts pour que, tout d'un coup, les investissements d'une collectivité deviennent à 60%, 80%, 100% très favorables à l'environnement. Nous commençons, nous mettons en œuvre une démarche sincère, réelle qui, justement, nous permet de mesurer ce que l'on fait et dans quelle direction nos investissements nous conduisent du point de vue du développement durable. Donc, je déplore d'avoir entendu cette affirmation de votre part.

Enfin, deux éléments montrent que vos propos proviennent du fait que vous ne mesurez pas véritablement ce qu'est la mise en œuvre d'une politique locale. D'abord, et heureusement, nous devons tenir compte de la législation, de la loi. Vous dites que nous avons eu tort de contracter avec Total Energies, mais croyez-vous qu'une collectivité peut dire : vous, vous avez une tête qui ne me plaît pas ! Alors, circulez, il n'y a rien à voir, je ne contracterai pas avec vous. Nous avons mis en place une procédure de nature juridique qui, évidemment, nous interdit d'évincer, sur le type de critère que vous évoquez, tel ou tel. Et finalement, au regard des critères, c'est ce candidat qui était le mieux placé et que nous avons retenu. Mais c'est la loi, ce ne sont pas nos critères. Deuxièmement, vous avez raison de dire qu'il faudrait aller beaucoup plus vite sur la rénovation énergétique des bâtiments, mais Alain GEST a eu raison de vous rappeler que vous oubliez de parler des efforts et du travail conséquent faits par l'AMSOM en la matière, des centaines de millions d'Euros avec ce plan stratégique de patrimoine. Il faut ajouter que concernant le bâti privé, c'est d'une effroyable complexité, mais pour tout le monde, pour la collectivité, pour les particuliers eux-mêmes, et même pour les entreprises. Et donc, en réalité, il ne suffit pas qu'une collectivité dise tout d'un coup : on y va, on relève les manches, et ça va marcher. Ça ne marche pas comme ça, M. PRADAT, et manifestement c'est encore quelque chose que vous n'avez pas bien saisi, mais peut-être qu'un jour vous arriverez à le saisir.

M. BIENAIME : Alors, moi, je vais rejoindre Alain GEST, notre Président. Je suis vraiment déçu, M. PRADAT. Je vais vous raconter une petite histoire que j'ai vécue cet après-midi. Une de mes collègues m'a demandé comment ça se passait avec l'opposition de gauche et je lui ai dit : tu sais, la tête de liste, Mme BECKER, je ne comprends pas toujours ce qu'elle raconte. Et la preuve en est, elle vient de partir, donc le débat que nous avons aujourd'hui l'intéresse peu. Heureusement, elle revient. Merci, Mme BECKER, d'être revenue. Et puis, M. PRADAT, très souvent dans les échanges que nous avons, vous êtes plutôt constructif et aujourd'hui, j'ai l'impression que vous êtes un peu en campagne en fait. C'est un peu ça. Vous avez vu tout ce que nous avons fait ! Vous-même vous êtes en train de nous expliquer que nous avons réussi ça et ça. J'ai relu les rapports Développement durable de M. DEMAILLY à l'époque : il n'y avait pas de vélos, alors que pourtant il y avait déjà des vélos à l'époque quand même. On ne parlait pas d'énergie, et pourtant il y avait déjà un problème de réchauffement climatique. Et on ne parlait pas d'arbres non plus, et pourtant les arbres, c'est peut-être un peu important. Donc, revoyez un peu ce que vous faisiez, ou en tout cas vos collègues, à l'époque.

M. PRADAT : ce n'était pas mes collègues, je ne faisais pas partie de cette équipe !!

MME FOURE : S'il vous plaît, M. PRADAT, vous n'avez pas la parole, vous l'aurez si vous la redemandez ensuite mais pour l'instant vous ne l'avez pas et je vous demande d'être respectueux envers celui qui est le seul autorisé à parler, Bruno BIENAIMÉ.

M. BIENAIMÉ : Donc, merci, M. PRADAT, puisque j'ai vu beaucoup de positif dans tout le négatif que vous nous avez amené aujourd'hui, et tout ce petit négatif finalement nous obligera encore à être meilleurs. Je vais juste répondre sur la partie vélos. Alors, à vous entendre, nous ne faisons pas grand-chose sur le vélo et puis ce n'est pas très cohérent. Pardon, un schéma cyclable, la prévision est à dix ans, vous vous rendez compte, ce n'est pas cohérent ! On construit des pistes, on sécurise les carrefours, on rajoute du stationnement vélos, on met des consignes vélos un peu partout en ville, on construit une culture vélo, et vous dites que ce n'est pas cohérent ! On met du 30 km/h en ville pour permettre à plus de vélos de circuler. Votre raisonnement est incompréhensible, en tout cas pour moi. Voilà, je tenais à vous dire que, oui, je suis, comme beaucoup de mes collègues, déçu. Je finis mon histoire. Je disais à la collègue avec laquelle j'étais cet après-midi : dans l'opposition, il y a une personne que je trouve de grande qualité, c'est M. PRADAT. Malheureusement, je vais peut-être changer d'avis aujourd'hui.

MME FOURE : Je pense que je n'ai rien à ajouter à ce qui vient d'être dit. Je crois qu'il est vraiment important que nous ayons un débat sur ce sujet du développement durable, mais j'aimerais que le débat soit vraiment constructif. On peut ne pas être tous d'accord, c'est ce qui s'appelle la démocratie, mais je pense que le plus important est quand même que chacun d'entre nous reconnaisse ce qui a avancé. Comme tout à l'heure, il a été indiqué qu'un dossier promu par François COSSERAT était intéressant, même si au départ il était mal conçu en termes de gestion, mais c'était une bonne idée qui a été ensuite développée, et c'est tant mieux pour notre ville. Nous sommes vraiment là pour travailler dans l'intérêt de tous les Amiénois et non pas pour faire des petits débats qui paraissent parfois extrêmement politiques ou partisans. Encore une fois, on a le droit d'avoir des opinions différentes, encore faut-il avoir des arguments.

Comme pour le dossier précédent, nous n'avons pas à voter sur ce point. Nous prenons acte que ce rapport a été présenté.

DONT ACTE

8 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE. EXERCICE 2024.

M. MERCUZOT : Mes chers collègues, vous profitez encore de quelques photos, qui ne proviennent pas de la photothèque personnelle de Sébastien CAPRON. Je me permets de citer son nom car nous avons bénéficié de ses compétences durant huit ans. Nous lui souhaitons bon vent dans ses nouvelles fonctions. Et je voudrais saluer la présence et le travail qui a été fait par l'ensemble des agents de la Direction des Affaires financières et du Pilotage de la performance, saluer la présence à la technique de Nicolas LAVALLÉE, le Directeur adjoint qui assure l'intérim en attendant le recrutement d'un nouveau directeur.

Vous le savez bien, et vous le savez encore mieux que moi, le Débat d'Orientation Budgétaire va nous amener à la fois à faire un point le plus rapide possible sur le contexte, et à nous projeter. C'est sur la première slide que nous aurons des images, le reste risquant d'être un peu plus aride, et vous m'en excuserez par avance.

Voilà les points que nous allons évoquer. Je vous propose de passer directement au point suivant. Chacun connaît bien le contexte. Juste quelques éléments. Nous avons eu en 2023 une inflation calculée pour les ménages à une hauteur particulièrement importante. Et en 2024, cette inflation diminue, heureusement, mais elle reste malgré tout particulièrement importante, surtout si l'on compare au taux d'inflation auquel les périodes précédentes nous avaient habitués. S'il faut trouver quelque chose de confortable ou de positif dans cet élément, c'est que la loi de finance depuis maintenant plusieurs années prévoit que les valeurs locatives seront revalorisées du montant de l'inflation calculé au 30 novembre, ce qui nous amène donc à une revalorisation de 3,9%, après, je vous le rappelle, une revalorisation des bases beaucoup plus importante pour 2023 de 7,1%. Evidemment, nos recettes augmentent, mais vous le savez bien, nous sommes comme les autres, comme les ménages, comme les entreprises, comme tout le monde, également atteints par la question de l'inflation, et c'est un point sur lequel nous aurons l'occasion de revenir.

Le deuxième point concernant le contexte général, c'est la loi de programmation des finances publiques, et notamment des finances locales, que le gouvernement a fait adopter à la fin de l'année dernière, et qui demande aux collectivités territoriales de participer à l'effort de redressement des finances publiques, puisque nous sommes encore pour l'année 2024 au niveau de l'État à un déficit supérieur aux fameux 3%, et à un déficit qui sera de 4,4% en 2024. Comme notre pays doit progressivement retrouver un déficit de 3%, et même inférieur à 3%, le gouvernement demande à ce que les collectivités territoriales participent à l'effort, et il est demandé que leurs dépenses de fonctionnement évoluent moins vite que l'inflation. Ce qui fait que nous sommes en situation non pas de devoir, mais en tout cas assez fortement incités par l'État à ce que nos dépenses de fonctionnement soient, en Euros constants, en baisse par rapport à l'inflation. Cela veut dire que nous allons devoir - et les dotations de l'État vont suivre la même trajectoire - poursuivre les efforts de maîtrise de nos dépenses, ce que nous faisons déjà depuis plusieurs années, au moins depuis 2014. Nous envisageons, et c'est ce que nous vous proposerons au moment du budget, des dépenses de fonctionnement qui ne dépasseront pas une augmentation de 2,1%.

L'autre point de la situation générale, c'est évidemment la question de l'inflation. Quelques repères. Cette inflation a d'abord des conséquences sur ce qui constitue la masse la plus importante de nos dépenses, c'est-à-dire la masse salariale. Or, vous le savez, il y a eu une augmentation des points d'indice, et c'est heureux, et il y a eu deux augmentations : une de 3,5%, l'autre de 1,5%, ce qui a abouti à ce schéma qui montre que, globalement, l'indice des prix des dépenses communales est bien supérieur à l'indice des prix à la consommation qui est calculé pour les ménages. Cela veut dire que les collectivités territoriales sont plus impactées par l'inflation que ne le sont les ménages qui, pourtant, le sont déjà fortement, on le sait.

L'autre élément intéressant à souligner, me semble-t-il, est le montant de l'inflation concernant la construction. Les deux traits vert et jaune correspondent à l'indice de la construction des bâtiments et l'indice des travaux publics. Comme vous pouvez le voir, nous sommes très au-delà car en cumulant les deux, nous serons à une moyenne de 8% alors que le reste de l'inflation, notamment calculé pour les ménages, est inférieur à cela. De ce point de vue encore, les collectivités sont donc particulièrement impactées. Et le dernier élément, qui a déjà été évoqué, est le coût de l'énergie. Nous sommes, comme les ménages, impactés par ce coût de l'énergie et cela nous conduit à nous réjouir du plan de sobriété que nous avons mis en place. Une précision toutefois : quand on veut aller vite, on dit que nous avons payé un million d'Euros de moins, mais non, nous avons payé un million d'Euros de moins que ce que nous aurions payé si nous n'avions pas établi ce plan de sobriété. Il n'empêche que notre facture énergétique

a quand même singulièrement augmenté en 2023, et elle va malheureusement continuer à augmenter en 2024.

Une diapositive particulièrement intéressante, qui peut paraître un peu complexe, mais qui indique, sur la droite, le montant de l'inflation. Ce qui a le plus augmenté, ce sont les dépenses d'énergie, entre +25% et +30%, mais elles représentent assez peu en volume dans les dépenses des collectivités territoriales, alors qu'inversement, la rémunération des personnels est loin d'avoir augmenté de 25% - elle a globalement augmenté de 5% - mais pèse beaucoup puisque l'enjeu financier est de loin le plus important. Après les frais de personnel, pour lesquels l'inflation a eu l'impact le plus lourd, nous allons trouver les dépenses d'équipement, notamment quand nous construisons des bâtiments ou quand nous procédons à des aménagements d'espaces publics. C'est ce qui impacte le plus le budget des collectivités territoriales, et du même coup notre propre budget.

Voilà pour le contexte général. Revenons très précisément à la Ville d'Amiens pour dire que, mais vous le savez, notre budget se présente de façon favorable, dans la mesure où nous avons un taux d'épargne brut - c'est-à-dire la différence entre nos recettes et nos dépenses de fonctionnement - pratiquement de 13%, et où nous avons une capacité de désendettement très faible. Nous pouvons nous désendetter très rapidement, trois années. Concernant ce ratio, utilisé par toutes les collectivités, on considère atteindre un seuil dangereux à partir de dix années, et le vrai danger se situe à douze ans. Heureusement, nous en sommes très loin, puisque nous sommes à ce ratio de trois ans. Encore une fois, l'année 2024 va être marquée par une revalorisation de nos bases de 3,9%, et évidemment que, comme d'habitude, nous allons devoir être attentifs à la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, notamment de la masse salariale. Nous devons être attentifs à l'augmentation de nos dépenses énergétiques et il faut donc que nous poursuivions et même renforçons notre plan de sobriété énergétique. Pourquoi ? Tout simplement parce que nous allons avoir des investissements qui suivent une courbe classique, c'est-à-dire que nous rentrons dans la période du mandat où les investissements commencent à se faire sentir, c'est-à-dire que les investissements ont cette fois commencé pour de bon et il faudra forcément payer les investissements qui vont être réalisés durant l'année 2024.

Pour faire un focus un peu plus précis, nos recettes vont augmenter. Trois éléments concernant nos recettes : le 3,9% de revalorisation des bases, et il ne vous sera évidemment pas proposé de modifier les taux d'imposition. Il faut souligner, et c'est une bonne nouvelle quand on regarde simplement le budget, mais plutôt une mauvaise nouvelle car cela signifie que la population amiénoise souffre beaucoup économiquement, que la DSU, la Dotation de Solidarité Urbaine, augmente cette année encore de 840 000 €. Et il faut se rappeler que nous touchons désormais une Dotation de Solidarité Communautaire versée par Amiens Métropole et qui va être en très légère augmentation, atteignant 1,350 million d'Euros. Voilà pour les recettes.

Concernant les dépenses de fonctionnement, là encore nous devons prévoir une augmentation des dépenses d'énergie à hauteur de 510 000 €, et nous prévoyons donc des dépenses de fluides à hauteur de 7,8 millions d'Euros. Pas de surprise non plus, comme les particuliers, comme les entreprises, nous sommes touchés par l'augmentation des taux, et même si beaucoup d'emprunts à taux fixe ont été passés au moment où les taux étaient très bas, nous avons quelques emprunts à taux variable, généralement calés sur le Livret A. Mais cela veut dire que notre annuité, le coût de la dette, va un peu augmenter en 2024. Enfin, nous devons prévoir encore pour quelques années une subvention d'équilibre, que le budget principal versera au budget annexe stationnement, de 400 000 €.

Concernant la projection que nous pouvons faire sur les investissements, je l'ai déjà évoqué très rapidement, il faut d'abord souligner qu'en 2023, nous avons eu une charge brute d'investissements, donc sans compter les recettes, de pratiquement 34 millions d'Euros, alors que la charge brute d'investissement pour le budget annexe stationnement était beaucoup plus modeste, soit 830 000 €. Puisque l'on parle d'investissement, il faut évidemment envisager la dette. Notre dette est aujourd'hui très faible. Nous avons moins de 70 millions d'Euros de stock de dettes. Et il faut souligner qu'en 2023, nous n'avons procédé à aucun emprunt, ce qui veut dire que notre stock de dette a diminué de pratiquement 10 millions d'Euros. La situation est telle que nous n'avons aucune difficulté pour trouver des financements, et nous avons une annuité de dette qui, malgré tout cela, est en hausse et atteint 10,860 millions d'Euros.

Avant d'évoquer les projections, je souhaite faire un zoom sur ce que M. PRADAT considère comme de la com'. Alors, les trois minutes de com' vous sont offertes gratuitement, M. PRADAT. Tout d'abord, je rappelle ce qu'est le budget vert. C'est une façon de regarder la manière dont nos dépenses d'investissement sur le budget principal et sur le budget annexe stationnement interviennent sur l'atténuation de l'adaptation de la biodiversité. En réalité, le budget vert n'a encore que peu d'impact sur la biodiversité. Les collègues qui ont assisté à la Commission des finances ont vu combien cette question de la classification de nos dépenses d'investissement était encore relativement complexe. C'est un début. Cela suppose d'ailleurs, et l'administration est tout à fait d'accord, qu'un certain nombre de personnels soient affectés à cela, et que nous nous dotions d'outils informatiques qui nous faciliteront la tâche. En annexe, vous avez un ensemble de lignes qui vous montrent très concrètement comment telle opération est classée. Je rappelle que la budgétisation verte sera obligatoire dans deux ans et donc nous anticipons car nous avons la volonté d'avoir cet indicateur qui nous aidera à prendre de meilleures décisions en matière d'investissement et d'évaluer la cohérence de nos investissements dans une logique de développement durable.

La diapositive suivante est le condensé de l'analyse de milliers de lignes budgétaires. Il y a 9% de dépenses défavorables, 20% de dépenses très favorables, 2% plutôt défavorables. Je vais revenir sur les deux catégories qui interrogent le plus, les indéfinis et les neutres. Les indéfinis correspondent à des lignes budgétaires qui font que nous versons de l'argent à des partenaires qui mettent en œuvre. C'est le cas, par exemple, quand nous versons une subvention à notre aménageur, nous n'avons pas les moyens de déterminer dans quelle catégorie ranger l'investissement que l'aménageur réalise. Et les neutres, qui sont encore de 59%, ce sont notamment des investissements qu'il faut réaliser mais qui n'ont rien à voir avec la question de l'énergie et du climat. Ce sont, par exemple, des dépenses qu'il faut réaliser pour la maintenance ou pour la sécurité, ou alors il s'agit de dépenses qui traitent de la question de la rénovation énergétique, par exemple, mais pour être considérées comme favorables, ces dépenses doivent entraîner une réduction de la consommation des fluides de plus de 30%. Or, quand on change les huisseries dans une école, par exemple, ces dépenses sont considérées comme plutôt favorables, sauf que si l'on suit les critères donnés par la méthode - et c'est important de les suivre car, sinon, on peut faire n'importe quoi et là, ça devient de la com' -, comme l'on est en deçà de ces 30% d'économie d'énergie, on est incapable de dire qu'elles sont favorables, donc elles sont neutres. C'est pourquoi, nous avons ce montant important de dépenses neutres en matière d'impact sur le climat. C'est la première fois que nous faisons ce travail, et nous le faisons par rapport aux chiffres de 2022, à charge pour nous, élus, et pour les services également, quand nous concevons des dépenses d'investissement, d'être attentifs à ces critères, et de se dire que pour telle rénovation il faut peut-être aller un peu plus loin que simplement changer des huisseries. Et être neutres incite à nous poser la question et, le cas échéant, à aller plus loin. C'est la raison pour laquelle ce n'est vraiment pas de la com'. J'aimerais pouvoir vous en convaincre, mais je ne suis pas certain d'y parvenir.

Quelques éléments maintenant sur les projections. Concernant le budget annexe stationnement, à partir de 2026, la subvention d'équilibre est à 0. C'est une exigence légale. En 2020, 2021 et 2022, la subvention d'équilibre a atteint des montants particulièrement conséquents, et nous allons progressivement arriver à la faire disparaître totalement. Je ne rentre pas plus dans le détail.

Prenons maintenant le budget principal. C'est évidemment une version simplifiée pour que vous puissiez lire les chiffres projetés. Je vous invite à regarder la toute dernière ligne : taux d'autofinancement. Cette projection aboutit à la mise en œuvre de la PPI, la Programmation Pluriannuelle des Investissements, telle qu'elle existe aujourd'hui, qui prévoit une augmentation des charges de personnel de 2% par an, plus la mise en place du RIFSEEP avec une évolution de 3% par an, qui prévoit le financement du plan en faveur du pouvoir d'achat à hauteur de 300.000 €. Quand on fait tout cela, le taux d'autofinancement est particulièrement favorable puisque, selon la norme, il doit tourner autour de 50%. Très vite, avec ces projections, nous atteignons un taux avoisinant les 60%. Cela nous amène à considérer que nous pouvons accélérer les investissements, et pas n'importe quels investissements, qui vont aller dans le sens d'une accélération de la transition écologique.

Je vais donc vous présenter un scénario n° 2 qui nous permettrait, sans remettre aucunement en cause notre santé financière, d'accélérer pour 30 millions d'Euros les investissements que nous pourrions faire dans les trois à quatre années à venir. Il nous revient de choisir ces investissements de manière efficiente, mais s'ils favorisent le fait de moins consommer d'énergie dans nos bâtiments, ou de meilleures conditions de travail de nos agents, tout le monde s'en portera mieux, tout d'abord le climat, mais également nos finances elles-mêmes puisque nous consommerons moins de fluides, dont on sait qu'ils ont tendance à augmenter. Y compris dans cette deuxième version, nous restons à un ratio de désendettement très inférieur à 10, nous n'atteignons même pas cinq années de désendettement. Sans risque financier, sans faire prendre de risque à notre collectivité, nous pouvons vous proposer cette accélération sur la question de l'investissement, ce qui donne ce tableau. Si vous comparez les deux tableaux, vous pourrez constater qu'il y a 30 millions d'Euros d'investissement de plus pour le plan d'accélération de la transition énergétique, et malgré ces 30 millions d'Euros de plus, le taux d'autofinancement reste parfaitement conforme à l'orthodoxie budgétaire. C'est ce scénario 2 que je vous propose donc de retenir. Je vous remercie.

MME FOURE : Qui souhaite s'exprimer ?

MME DESBUREAUX : Bonsoir chers collègues. Lorsque l'on regarde l'état général du budget de la Ville, malgré toutes les vicissitudes qui ont été exposées, la contraction des recettes, la Ville n'est pas en difficulté au plan financier. Pourtant, elle doit faire depuis 2014 avec la baisse des dotations de l'État. Vous l'avez dit, 72 millions de dotations en moins en presque dix ans. Heureusement, la DSU augmente mais ce n'est pas vraiment réjouissant car cela veut souvent dire dans ce cas que la pauvreté chez nos concitoyens progresse. Dans les documents fournis, les évolutions des ressources fiscales sont très bien expliquées. Les contribuables ont vu leur foncier augmenter à cause de la décision de l'État d'augmenter les bases. Cela a permis à Amiens d'augmenter ses recettes. Néanmoins, nous ne trouvons pas grand-chose sur la politique des personnels ou des ressources humaines. C'est pourtant, selon vous, la principale marge de manœuvre pour maîtriser les dépenses. Puisque c'est ça, vous seriez bien inspiré de nous dire comment vous comptez faire évoluer la masse salariale. On ne comprend pas pourquoi la prime d'inflation n'a pas été versée puisqu'il y avait la marge nécessaire pour la verser - la prime pouvoir d'achat, j'entends. On a pu voir en décembre à quel point le personnel s'est senti méprisé. Il n'y avait aucune prise en compte des catégories C et B, qui ont des

salaires rattrapés par le SMIC, eux aussi sujets aux difficultés liées à l'inflation. Cela n'aurait pas mis en difficulté les finances de la Ville puisque c'était une prime versée une fois, mais tout cela semble avoir été décidé par un seul homme, M. GEST, alors que Madame la Maire est déléguée au personnel à la Métropole.

A ce propos, de quand date le dernier bilan social ? Nous avons besoin de plus de visibilité concernant la structure des RH, de la masse salariale. Quels effectifs ? Quelles évolutions ? Il faudrait que cela soit plus parlant pour les élus. Au-delà des pages de chiffres, il faut mettre de l'humain dans le discours. Quels sont les impacts sur les femmes et les hommes des services ? A côté de cela, vous dites être prêt à dépenser 30 millions de plus pour la transition énergétique, mais comme on vient de le faire, en jetant un œil aux dépenses d'opérations dans les simulations, on notera tout de même un problème. Il n'y a pas vraiment de rajout pour la transition écologique, en tout cas en 2024-2025. Donc ça ne fait pas 30 millions, mais 20, c'est juste que vous fléchez différemment en 2024-2025, c'est seulement après que ça s'ajoute. Personnellement, j'ai calculé 20 millions. Ceci n'est donc, comme vous savez si bien le faire, qu'un coup de com'.

En parlant de coup de com', le premier JDA de l'année annonçait la rénovation du collège Rosa Parks, que tout le monde attendait avec impatience. Dans cette rénovation était prévue par le département la construction d'une salle multi activités. Il a été récemment expliqué à l'équipe enseignante que cette salle ne verrait pas le jour car Amiens avait retiré son financement. On dit qu'Amiens a des moyens, mais retire des financements. Est-ce vrai ? Je pose la question. Ensuite, la transition écologique, c'est important, mais n'oublions pas le rôle premier d'une ville, à notre avis : être le premier bouclier social de ses habitants, le premier interlocuteur politique, le repère dans la cité. Comment expliquer le fait de se gargariser d'une bonne santé financière mais d'avoir mis autant de temps en 2023 à abriter des enfants à la rue ? On peut se mettre en scène en remettant des trophées Saint-Martin - nom pas très laïc, en passant - pour valoriser la solidarité entre les Amiénois et Amiénoises, mais nous pensons que ces derniers seraient bien plus heureux de voir l'institution plus solidaire, et ce ne sont pas les mesures du Plan Pouvoir d'Achat qui vont les sortir de la précarité. On se permet de donner quelques idées en plus pour ce plan, comme geler les tarifs des services municipaux, ainsi que la gratuité des transports en commun.

Enfin, les dernières annonces du Président MACRON ne laissent présager rien de bon concernant le rôle, mais surtout les dépenses à venir pour les collectivités territoriales. Entre le port de l'uniforme et le réarmement démographique, il faudra veiller à ne pas absorber financièrement toutes les décisions "coup de tête" de l'État. Par contre, il faudrait tout de même penser à augmenter le nombre de places en crèche municipale afin de compenser la suppression du congé parental de trois ans.

M. BAÏS : Concernant la masse salariale, il a été plusieurs fois évoqué le fait que la masse salariale représente le premier poste de dépenses pour la Ville d'Amiens. En 2023, l'évolution constatée en matière de dépenses de personnel s'établit à 89,6 millions d'Euros, soit +2,4% par rapport à 2022. Dans le document budgétaire, il est également répété qu'une nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement doit avoir lieu pour pouvoir agir face aux crises et pour le quotidien de l'avenir des Amiénois. Si l'on prend les chiffres de la Métropole, les dépenses de personnel avoisinent les 150 millions d'Euros en 2023, également en hausse par rapport à 2022 de +3,1 millions d'Euros. Le détail de la masse salariale indique que 70% des effectifs sont titulaires, un peu plus de 25% contractuels de droit public, et le reste représente entre 0 et 2,43%. Il paraît donc compliqué d'agir sur cette masse, si ce n'est en ne renouvelant pas des départs en retraite et en réduisant encore le nombre de personnels. Sans le personnel

municipal, la Ville d'Amiens ne pourrait pas fonctionner. S'il y a bien un poste de dépenses sur lequel il ne faut pas rechigner, c'est celui-ci. L'humain n'est pas une marge de manœuvre, ce type de logique comptable peut être applicable dans une entreprise, mais ici nous parlons de l'administration, une administration qui connaît déjà des difficultés de fonctionnement. Nous n'avons eu de cesse de demander plus de sécurité, de prévention, plus de personnels municipaux sur le terrain. Il paraît donc difficile d'atteindre nos objectifs quand l'un des points de débat ici concerne la réduction de la masse salariale. Il serait intéressant d'effectuer un travail, ou du moins une analyse du taux de congés maladie parmi les personnels de la Mairie d'Amiens. La priorité n'est pas de maîtriser les dépenses de personnel, mais plutôt d'avoir un personnel efficace et présent, pas un personnel dont la santé physique et mentale est tellement dégradée qu'il ne peut se rendre au travail.

Concernant l'école et l'éducation, dans le cadre de notre Débat d'Orientation Budgétaire, il est donc inscrit que le Fonds Vert, destiné aux collectivités pour financer leurs investissements dans le cadre de la transition écologique, est confirmé avec un niveau d'engagement pour 2024 de 2,5 millions d'Euros, soit 500 000 € de plus qui sont fléchés sur la rénovation des écoles. Dans la note de synthèse, l'accélération de la transition écologique est le seul moment où est mentionné le sujet de l'école. En 2023, la Ville d'Amiens a mis sur la table un investissement de 3,21 millions d'Euros pour entretenir les écoles, soit 1,14% de la part du budget de 2023. La priorité, c'est de pouvoir offrir à nos enfants et aux élèves scolarisés dans la Ville d'Amiens les conditions nécessaires pour le développement de leur avenir. Les dépenses énergétiques représentent plus de 60% de la dépense de la collectivité sur la ligne budgétaire de la municipalité. La question de la rénovation est primordiale, nos élèves ont froid l'hiver, chaud l'été, la végétalisation des cours est en développement mais elle doit s'accélérer. Le coût de la restauration scolaire est un véritable sujet. Avec l'inflation, certains parents ne peuvent plus suivre lorsque le coût des repas s'approche dangereusement des 10 €.

Concernant la politique des quartiers prioritaires, pour l'année 2024, la loi de finances a maintenu l'abattement de 30% de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les bailleurs sociaux dans les quartiers prioritaires. C'est une bonne nouvelle au premier abord, cela peut faire sauter certains verrous afin de permettre la construction de nouveaux logements. Cependant, et vous le mentionnez dans la note de synthèse, cet abattement sera maintenu sur les prochains contrats de ville sans une compensation équivalente à la perte engendrée par cet abattement. Pour autant, cette perte de revenu fiscal ne doit pas mener à un investissement moindre de la Ville sur le sujet des quartiers prioritaires et sur des projets à l'intérieur de ces derniers.

Je saisis cette opportunité pour évoquer le sujet de manière plus large. Nous l'avons vu l'été dernier, le sentiment d'abandon de la jeunesse et la rupture du dialogue ont été mis en avant par les émeutiers dans le cadre de l'affaire Nahel. Nous avons besoin de plus de médiateurs sur le terrain, plus de dialogue entre les forces de l'ordre locales et nationales. Nous ne sommes pas d'accord sur la question des postes de police supprimés dans les quartiers, mais je pense que nous sommes tous d'accord pour admettre que le dialogue doit être renoué, et ce grâce aux politiques de la Ville. Sans cet argent sur la table, nous ne pourrions jamais mettre en place une politique efficace. Certaines villes ont ouvert des espaces de médiation qui, au-delà des horaires traditionnels, ouvrent parfois jusqu'à 21 heures. Elles possèdent des équipes qui se déplacent parfois jusqu'à minuit dans le cadre des maraudes. Je pense, par exemple, à la ville de Pantin ou à celle de Nanterre. Les retours d'expérience de ces dispositifs sont positifs. Il ne s'agit que d'une idée parmi tant d'autres, mais pour les quartiers prioritaires, une politique ambitieuse doit être menée. Quelle enveloppe la Ville d'Amiens va-t-elle allouer à ce type d'action ?

Le redéploiement des intérêts de la Ville dans le logement d'urgence. L'épargne générée par les différents placements de la Ville d'Amiens joue un rôle primordial. Elle permet de financer les logements sociaux et la politique de la ville. Pour le budget 2024, nous devrions voir les retombées positives de notre intérêt. Les intérêts calculés pour 2023 s'élèveraient, selon vos estimations, à un peu plus d'un million d'Euros. Ce million, s'il apparaît comme une bonne nouvelle, laisse aussi présager une hausse des coûts de revient des crédits immobiliers. Cela étant dit, nous allons nous concentrer ici sur les investissements à faire avec ce million. Je pense de manière très concrète, et le froid général qui s'abat sur la France ne fait que mettre en avant ce problème, que nous devons absolument trouver une solution pour les sans-abri dans notre Ville, et notamment pour les enfants qui dorment dans la rue. Nous devons disposer de centres d'hébergement adaptés. Une centaine de places a été mise à disposition par la Ville d'Amiens au mois de novembre dans le cadre du plan Grand Froid. Ce dispositif prendra fin le 31 mars 2024. Je sais que l'hébergement d'urgence est une mission qui revient à l'État et, dans une moindre mesure au Département, mais prévoyons-nous d'investir une partie de ce million généré dans les épargnes de la Ville dans des solutions d'hébergement digne pour les sans-abri, et en priorité pour les familles avec des enfants ou pour les enfants isolés ?

Enfin, quel budget pour les transports à Amiens ? Si notre réseau de bus est plutôt étendu, nous pouvons et devons faire mieux. Avec les travaux pour le TGV qui débutent prochainement et qui devraient se terminer en 2026, nous allons ouvrir la Ville d'Amiens vers l'extérieur. Il faudra désormais porter notre regard vers le fonctionnement de notre ville. Pour rejoindre mon camarade Julien, ne devrions-nous pas remettre sur la table ce projet de tramway à Amiens ? Tout porte à croire qu'Amiens aurait été une candidate idéale pour un tramway. Il est de plus en plus difficile de se garer en centre-ville et les parkings périphériques, je pense notamment au parking le long du boulevard Faidherbe, sont totalement engorgés. La fermeture des places de parking de la Hotoie n'a pas aidé, et le parking situé au Cirque est trop éloigné pour les personnes travaillant en centre-ville. Si nous voulons ramener l'activité en centre-ville, il faut réfléchir aux personnes venant de l'extérieur de la ville et leur permettre de déposer leur voiture en périphérie et de venir avec un mode de transport adapté. Evidemment, je pose l'idée du tramway tout en sachant qu'elle paraît peu applicable étant donné les investissements faits pour le bus à Amiens, mais c'est surtout pour nous amener à réfléchir plus grand et à mettre plus de moyens sur le sujet primordial.

M. THÉVENIAUD : Comme dirait Madame le Maire, tout va bien, quand on vous entend. Mais pour les Amiénois, comme pour les Français, financièrement ça va très mal. En 2023, à la Ville et à la Métropole, vous avez augmenté de nombreux tarifs pour les usagers. La base fiscale a également augmenté de 7,1%. En 2024, cette dernière augmentera de 3,9%. En France, le taux de prélèvement obligatoire s'élève à 46%. Taxes, impôts, inflation, les personnes n'en peuvent plus. Les gens survivent. Par exemple, un Français sur quatre saute un repas par jour. Pour le budget 2024 de notre collectivité, il est indispensable de présenter un véritable plan d'action afin de réduire les coûts de fonctionnement. Je l'avais déjà demandé l'année dernière à la Métropole, le Président Alain GEST avait dit : "Philippe THÉVENIAUD ne propose que des commissions", et j'ai vu que le DGS a mis en place des ateliers, donc la même chose. J'aimerais qu'un jour on nous présente votre plan d'action pour améliorer la productivité et baisser les coûts. Avec une telle initiative, et par rapport à la situation financière de la Ville, il est impératif de baisser le taux d'imposition. Par ailleurs, vos orientations ne répondent pas aux attentes des Amiénois, notamment en matière de sécurité et de qualité de vie au quotidien.

M. VOULMINOT : Bonsoir à toutes et à tous. Madame la Maire, tout va bien, en tout cas pas trop mal, et nous parlons ici de la situation budgétaire de la Ville. Alors cela relève de faits essentiellement mécaniques puisque par la revalorisation nominale des bases fiscales, la Ville

voit plus de 4 millions de plus arriver sur ses recettes. En outre, les montants de la DSU et de la Dotation de Solidarité Communautaire participent à cette hausse des recettes. Si on connaît assez mal le détail des modes de calcul de la première, on connaît mieux, puisque nous l'avons votée, ceux de la Dotation Communautaire, et dans les deux cas, ce sont les critères fondés sur la situation économique et sociale des familles amiénoises qui prédominent. La lutte contre la pauvreté n'est guère efficace. Et parce que je suis un peu facétieux, je dirais que ça va bien pour votre budget parce que ça ne va pas mieux et même moins bien pour beaucoup de familles amiénoises. Alors, c'est vrai, vous allez mettre en place le RIFSEEP tardivement, mais mieux vaut tard que jamais. Et d'ailleurs, avez-vous un calendrier mis en place de concertation avec les syndicats ? C'est vrai, vous augmentez la subvention du CCAS, en espérant que ce soit effectif cette fois et qu'elle ne soit pas refusée par ce CCAS parce qu'il n'y aurait pas de besoins. Enfin, vous admettez que la situation vous oblige aujourd'hui à mettre davantage de crédits, mais ce davantage ne nous semble pas suffisant. Et là encore, c'est un montant mis comme compensatoire, comme l'a dit Julien tout à l'heure. L'inflation subie impacte bien plus les familles mises en difficulté que la plupart d'entre nous. Et si d'un côté vous continuez à augmenter les tarifs des services municipaux et communautaires, les dotations futures au CCAS ou aux associations permettant en quelque sorte d'amortir cette inflation ne suffiront pas. Elles ne couvriront peut-être même pas.

Votre plan de pauvreté, s'il a le mérite d'exister, nous semble encore trop pauvre, trop chiche et déjà trop tardif. Vous me direz : mieux vaut tard que jamais. Alors, votre excédent de gestion courante vous permet d'engager deux scénarios. C'est un luxe. Celui nommé Plan d'accélération de la transition écologique n'est pas inintéressant, sans doute, et d'ailleurs vous engagerez là des dépenses quasi-contraintes imposées par l'État. Mais puisque la situation permet donc 5 millions d'investissement supplémentaires, nous proposons encore une fois, et donc c'est possible, de réduire ce montant d'investissement et de mieux doter les dépenses sociales de fonctionnement et/ou de renoncer à toute hausse de tarif.

M. RIFFIOD : Ce n'est pas sur l'exposé qui a été fait par M. MERCUZOT que je souhaite intervenir, mais parce qu'il est évoqué dans une intervention, de Mme DESBUREAUX je crois, un point particulier sur lequel j'ai quelques éléments puisque je suis directement concerné, qui est la rénovation du collège Rosa Parks, peut-être pour apporter l'éclairage suivant. Le dialogue est en cours avec la collectivité territoriale de rattachement qu'est le Département et non pas la Ville - la Ville n'a absolument aucun lien dans cette histoire. Pour ce qui est de la salle, effectivement, cette option a été posée par le Département à la demande des équipes. Pour l'instant, il n'y a pas de budget. Des discussions ont pu avoir lieu avec l'ANRU à l'époque et avec le Département, mais le travail se poursuit au moment où je vous parle. Contrairement à ce qui a pu être dit dans *le Courrier Picard*, voire même peut-être le *JDA*, les travaux ne commenceront pas en 2025 mais en 2024. Nous en avons eu confirmation. Quand précisément, c'est encore incertain, mais les choses avancent. Et je dois dire que l'équipe d'architectes se montre plutôt à l'écoute des équipes et un certain nombre de propositions de modifications qui ont été faites ont été entendues, peut-être pas à la hauteur des espérances, mais les réalités budgétaires font que tout ne peut pas être fait comme on le souhaiterait ou le voudrait. Et à propos du RIFSEEP, la Ville d'Amiens n'est peut-être pas en avance, mais elle n'est pas en retard non plus. L'Education nationale, par exemple, dans certaines catégories, ne le met pas encore tout à fait en place, ou seulement à la rentrée prochaine.

MME FOURE : Merci pour ces précisions utiles.

MME BOUCHEZ : Je souhaitais répondre à M. BAÏS sur les travaux dans les écoles. Vous vous rappelez que sur la PPI, ce sont quand même 14 millions d'Euros qui sont inscrits, et cette

année pas moins de 7 millions vont être utilisés pour les travaux dans les écoles. Vous savez combien nous sommes attachés à ce que les enfants puissent être en apprentissage dans des locaux sains, rénovés. Je vous invite donc à venir faire un tour dans les écoles pour voir le niveau d'investissement et les réalisations qui sont faites, en lien avec les agents de secteur qui sont très attachés à cela, et avec les services des pôles Travaux. Je tiens à vous rappeler aussi que ce sont près de 10 millions d'Euros qui vont être investis dans le groupe scolaire Intercampus, et il y aura une très belle réalisation sur le secteur Sud. A rappeler que 1,4 million d'Euros sont prévus sur la PPI pour la végétalisation des cours d'école, et si nous pouvons en réaliser plus sur cette PPI nous allons le faire. Et concernant la tarification de la restauration scolaire, je ne sais pas où vous avez vu que nous approchions les 10 € pour le repas, c'est totalement faux. Vous savez que depuis deux ans, Madame le Maire est attachée à ce que ce soit quelque chose où l'on ne tienne pas compte de l'inflation, puisque cela fait deux années consécutives que l'on est sur le panier du Maire, donc près de 2%. Je vous rappelle que 60 à 62% des élèves sont en QF1 et 2, et donc règlent 97 centimes le repas, et 1,10 € pour les QF2. Bien sûr, dans les QF5, on va s'approcher des 6 €, mais le chiffre de 10 € est totalement faux. Voilà ce que je voulais vous dire. Nous sommes attachés à une tarification sociale.

MME FOURE : Merci beaucoup pour ces précisions utiles, en effet, pour remettre les idées en place.

M. MERCUZOT : D'abord, un certain nombre de précisions. D'une part, il y a eu des baisses de dotation des collectivités territoriales entre 2013 et 2017, rendons à César ce qui est à César. Deuxièmement, évidemment que nous souhaiterions tous vivre dans un monde merveilleux où les collectivités publiques auraient de l'argent sans avoir besoin d'aller prélever de l'impôt. Evidemment que nous souhaiterions cela. En même temps, il faut se rappeler que notre argent n'est pas un argent magique et notamment - je le dis parce que j'ai entendu des propos qui me semblent ne pas correspondre à la réalité - concernant ce que nous prélevons, nous, que les contribuables amiénois ont vu disparaître : la taxe d'habitation. Ce n'est quand même pas rien en termes de pouvoir d'achat, c'est une pression fiscale qui a diminué sur les Amiénois qui ne sont pas propriétaires, et y compris sur les propriétaires. Aujourd'hui, les Amiénois qui sont propriétaires ne paient pas d'impôt directement à la Ville. On peut discuter de tout, mais enfin quand même, n'oublions pas cela.

Quelques éléments encore. Sur la question du rythme entre les 20 et les 30 millions. Pardonnez-moi, je ne voudrais pas être désobligeant par principe, mais encore une fois, il ne suffit pas de claquer des doigts pour dire : ce projet-là est super, on le met en œuvre. Non, si on veut accélérer la rénovation des cours d'école, si on veut travailler sur des bâtiments, etc., il y a des dossiers qui sont prêts à être enclenchés, mais il y a aussi des dossiers qui vont mériter d'être affinés techniquement avant que nous puissions engager des travaux véritablement. C'est la raison pour laquelle nous vous aurions menti si nous vous avions dit que sur les 30 millions, 10 allaient se faire en 2024, en plus, 10 en 2025 et 10 en 2026. Non, ça ne peut pas fonctionner comme ça, nous aimerions mais ça ne peut pas. Et si nous vous avions dit cela, nous aurions vraiment fait de la com'. Il y a un certain nombre de travaux que nous choisirons parce que nous savons qu'ils sont intéressants, que les services ont déjà commencé à travailler dessus, mais qui doivent encore être finalisés, ce qui explique que cela va prendre un peu de temps et que tout ne va pas pouvoir démarrer dès 2024. C'est un point qui me semble important.

Je ne reviens pas sur le prix des repas. Effectivement, 10 €, je ne sais pas où... bref, peu importe. De la même façon je n'ai pas compris votre raisonnement, je me permets de vous le dire, sur la question du placement. S'il y a un million d'Euros, c'est plutôt un million que nous

avons payé en intérêts et pas un million que nous avons perçu. Nous avons parlé de beaucoup de choses intéressantes en soi, le transport, le NPNRU etc., mais je vous rappelle que ce sont plutôt des compétences de la Métropole, donc tout cela apparaît dans le budget de la Métropole et pas tant dans celui de la Ville. La Ville d'Amiens représentant 75% de la population, c'est normal de ne pas poser de barrière trop artificielle, mais quand même, on ne parle pas exactement de la même chose.

Enfin, sur la question du personnel, et je terminerai mon propos par là. Quand je dis, et j'assume parce qu'il n'y a peut-être pas qu'un seul méchant dans la salle, qu'il faut être vigilant sur la masse salariale, c'est un simple élément technique, arithmétique. La masse salariale sur le total de notre budget de fonctionnement représente quasiment 60%. Si vous dites : je dirige mon budget sans me préoccuper de ces 60%, cela veut dire qu'en réalité vous prétendez diriger votre budget en méconnaissant sa principale composante. C'est tout simple, c'est technique, ce n'est pas autre chose. Et le fait de dire cela ne veut pas dire qu'on n'est pas attentif à la qualité de vie au travail et qu'on n'est pas attentif à la façon dont les agents travaillent à ce qui leur est demandé, au remplacement des agents qui sont nécessaires etc. etc. Il ne faut donc pas caricaturer les propos. Il y a évidemment une politique envers les agents qui est mise en œuvre, qui pourrait sans doute être différente de ce qu'elle est, qui pourrait peut-être même être meilleure au regard de certains critères, mais ne dites pas qu'on sacrifie tout et que les agents sont les premiers à être sacrifiés. Ce n'est pas vrai tout simplement. Voilà pour les précisions que je souhaitais apporter.

MME ROY : Je comprends que cela puisse ennuyer plusieurs d'entre vous que nous, équipe de la majorité, ayons pu avoir des idées pour le pouvoir d'achat et mettions 300.000 € sur la table, je comprends bien que cela vous ennuie parce que, du coup, cela vous coupe l'herbe sous le pied sur un tas de critiques que vous pourriez nous objecter sur le fait que nous ne faisons pas du social. Mais je regrette, nous en faisons. Alors, on parle du Plan Pouvoir d'Achat, ce n'est pas suffisant, c'est trop chiche, c'est trop juste, bref. En attendant, il a le mérite d'exister, ce sont quand même 300 000 € de plus, et si nous ne l'avions pas fait, vous nous auriez dit que nous ne faisons rien. Et je tiens à dire que c'est quelque chose qui vient s'ajouter à tout ce qui se fait déjà. On ne se réveille pas aujourd'hui en se disant qu'il y a des pauvres à Amiens. Si vous pensez cela, c'est que vous méconnaissez totalement tout ce qui peut se faire au niveau de la collectivité. Je voulais aussi ajouter que nous avons par ailleurs un budget du CCAS en augmentation. Si vous regardez bien les chiffres, vous voyez que nous étions à 3,250 millions d'Euros en subvention au budget prévue en 2020, contre 3,510 millions en 2023 pour passer à 3,8 millions d'Euros en 2024. Il est donc en évolution. Rien que sur ce budget global, c'est une augmentation de 17%. Et quant à la subvention d'équilibre, si on va dans le détail, elle a augmenté de 29,28% depuis le début du mandat. Nous avons donc consacré 30% de crédits en plus. Je ne sais pas qui a pu dire que lorsqu'on avait des crédits au CCAS, si on en avait trop, on les refusait. J'avoue que c'est un vrai mystère car pour l'instant, en ce qui nous concerne, et même au niveau du conseil d'administration, nous n'avons jamais refusé des crédits. La preuve en est que ceux qu'on nous donne là vont trouver une utilité. Quant au fait de ne pas suffisamment s'intéresser aux personnes à la rue, je regrette, nous le faisons. Dans le Plan pour le Pouvoir d'Achat, des mesures spécifiques sont justement prévues. Dans le Pacte pour le Bien Vivre, des mesures sont également prévues. Et je rappelle quand même que c'est une compétence de l'État, et que l'on ne peut pas se substituer à tout le monde. Nous travaillons avec, mais nous n'allons pas non plus faire à la place de tout le monde. Car qui paie au bout du bout ? Ce sont quand même les Amiénois, ce sont quand même les finances des Amiénois, et donc nous sommes des gens responsables et nous ne voulons pas nous retrouver avec des budgets déficitaires que vous seriez de toute façon amenés à nous reprocher. Nous savons bien que nous allons nous rapprocher de plus en plus de 2026, que les ambitions vont de plus

en plus se révéler, que les conseils vont être de plus en plus nourris, en témoignent le nombre de vœux et de questions orales. Il n'y a pas de souci, nous répondrons à toutes vos questions et à toutes vos critiques.

MME FOURE : Merci beaucoup aux uns et aux autres. Je voudrais revenir sur un certain nombre de points. D'abord sur la question du personnel, parce que vous avez été plusieurs à intervenir sur le sujet. J'assume totalement, et personnellement, la politique menée en matière de gestion du personnel. Il ne s'agit pas de faire des restrictions sur le personnel, ce n'est pas l'objectif, l'objectif est d'être attentifs. Je voudrais juste vous rappeler que nous avons évidemment eu à subir la conséquence - et c'est bien normal - de l'augmentation du point d'indice. Les augmentations de point d'indice ont quand même eu lieu à plusieurs reprises depuis deux ans. Et donc, les agents ont pu voir leur rémunération augmenter, c'est bien normal, on le comprend bien, mais cela se traduit directement sur le budget de notre collectivité. Ce n'est pas un hasard non plus si nous avons refusé la prime dite Pouvoir d'achat qui aurait été versée une fois pour toutes et que nous avons préféré mettre en place le RIFSEEP qui, lui, aura pour vocation de s'appliquer dans la durée. Ce n'est quand même pas un hasard. Et là encore, le budget qui vous sera présenté au prochain Conseil municipal vous permettra de mesurer cet aspect. Donc, il ne s'agit pas pour nous de systématiquement chercher à augmenter le nombre d'agents au service de la collectivité, ce n'est pas un but en soi, il s'agit simplement d'avoir le nombre d'agents qui convient pour assumer les missions de la collectivité. Et c'est bien ce que nous revendiquons.

Ensuite, je voudrais vous dire que j'ai été un peu surprise aussi de constater que personne parmi vous n'avait refait cette sortie sur ville et métro, que vous aviez faite les années précédentes. Je constate qu'il y a deux ans maintenant, nous avons baissé les impôts à la Ville pour permettre à la Métropole d'augmenter les siens et que ce soit neutre pour les habitants de notre ville, soit une baisse de recettes de 6 millions d'Euros pour la Ville, et ces 6 millions d'Euros de baisse de recettes ont été totalement absorbés par notre collectivité, preuve que ses finances sont parfaitement saines. Aujourd'hui, ce qui vous est présenté, ce sont des dispositions qui nous permettent d'augmenter la dotation au CCAS, et nous en avons besoin. D'ailleurs, à plusieurs reprises depuis le début de ce Conseil, nous avons évoqué les problèmes de pouvoir d'achat rencontrés par de trop nombreux Amiénois. Et surtout, ce qu'il me semble important de dire, c'est qu'il est essentiel que nous continuions à investir beaucoup. Nous constatons, et j'enfonce une porte ouverte en disant cela, qu'il commence à y avoir une crise de l'immobilier, qui va se répercuter sur les entreprises de bâtiment et de travaux publics.

Nous estimons que notre rôle de collectivité publique est de continuer à investir fortement pour soutenir justement cette filière du bâtiment et des travaux publics, et pour soutenir tout simplement l'emploi dans notre ville. Je voudrais rappeler que quand on est élu local, quand on est élu dans une ville comme Amiens, comme dans toutes les villes de France et de Navarre d'ailleurs, on a un double rôle, et parfois c'est contradictoire, ou en tout cas il s'agit toujours d'équilibrer, et ce n'est pas la centriste que je suis qui aura un autre objectif que d'équilibrer des dispositions qui peuvent parfois paraître contraires. Il s'agit, d'une part, d'assurer la proximité, de répondre aux besoins actuels des habitants de notre ville. Et encore une fois, ces besoins sont nombreux, et nous le ressentons tous extrêmement fortement. Mais c'est aussi préparer l'avenir, et préparer l'avenir suppose d'avoir une vision à dix, vingt, trente ans, cinquante ans. Cela suppose d'investir, et c'est vraiment notre démarche. C'est la raison pour laquelle nous tenons énormément, encore une fois, à faire en sorte que le budget qui vous sera présenté le mois prochain, lors du prochain Conseil municipal, soit à la fois ambitieux pour relever les défis qui se posent aujourd'hui aux habitants de notre ville, mais en même temps visionnaire pour préparer l'avenir. C'est pourquoi nous voulons absolument accélérer tous les axes relevant de

la transition écologique. C'est pourquoi nous développerons, en effet, les programmes, par exemple, de végétalisation des cours d'école, de façon plus importante qu'imaginé auparavant, et c'est vraiment la démarche que nous avons et que nous assumons totalement, bien entendu.

Nous allons maintenant voter quand même. C'est une démarche curieuse, mais que nous avons déjà été amenés à retenir les années précédentes, nous devons voter pour reconnaître que nous avons débattu. Il ne s'agit pas d'émettre un avis sur le fond du débat que nous avons eu, mais juste de voter pour acter que nous avons débattu. Je suis désolée de vous proposer cela, cela peut paraître un peu loufoque, mais c'est ce qu'il nous est demandé de faire. Je me soumetts, bien entendu, à cette règle pour que nous respections les textes.

ADOpte A L'UNANIMITE

Encore une fois, je précise que cela n'a pas d'incidence sur le contenu du débat, évidemment.

9 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS. MODIFICATION.

MME FOURE : Par courrier du 11 janvier 2024, Thomas LHERMITTE a fait part de son souhait de démissionner du conseil d'administration du CCAS et il convient donc de le remplacer dans ses fonctions. Les membres élus par le Conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'administration le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret. On ne peut procéder que de cette façon, nous sommes obligés de revoter pour la totalité des représentants du Conseil municipal au sein du CCAS.

Deux listes ont été déposées :

La liste A, composée dans l'ordre, de Mathilde ROY, Caroline BOHAIN, Raïfah MAKDASSI, Claudine GALLIOT, Véronique CLECH, Michaël GUERIN, Nedjma BEN-MOKHTAR et Olivier JARDE. C'est donc la liste présentée par le groupe Amiens ensemble

La liste B est celle déposée par le groupe Amiens c'est l'tien. Elle comprend dans l'ordre Evelyne BECKER, Tarek BAÏS, Zoé DESBUREAUX, Ismaël BARA, Assia NOUAOUR, Thomas TELLIER, Hélène DELATTRE et Fabien VOULMINOT.

Y a-t-il d'autres listes ?

M. DESCHAMPS : Oui, Madame le Maire. Nous ne savions pas que nous avons un délai pour la déposer. Nous vous faisons donc part de notre liste. Nous avons la chance d'avoir dans nos rangs une infirmière libérale, et donc je propose une liste composée de Julia BELLINA, et nous avons une psychologue du travail, et je propose dans cette liste la candidature de Carole CHAUVEAU.

MME FOURE : Je pense que nous pouvons accepter les listes même si elles sont déposées ici sur place. Je propose qu'elle soit appelée liste C. Plutôt que vous soyez amenés à mettre la liste de tous les noms, je vous propose que vous mettiez liste A, liste B, ou liste C. Je vais redire tous les noms, mais pour ceux qui n'ont pas commencé à remplir leur bulletin de vote, je leur propose d'indiquer liste A, c'est-à-dire la liste proposée par le groupe Amiens ensemble, ou bien liste B proposée par le groupe Amiens c'est l'tien, ou bien liste C proposée par Amiens au cœur.

La liste A est composée de : Mathilde ROY, Caroline BOHAIN, Raïfah MAKDASSI, Claudine GALLIOT, Véronique CLECH, Michaël GUÉRIN, Nedjma BEN-MOKHTAR et Olivier JARDÉ.

La liste B est composée de : Evelyne BECKER, Tarek BAÏS, Zoé DESBUREAUX, Ismaël BARA, Assia NOUAOUR, Thomas TELLIER, Hélène DELATTRE et Fabien VOULMINOT.

La liste C est composée de : Julia BELLINA et Carole CHAUVEAU.

Pouvons-nous ouvrir le scrutin ? Le scrutin est donc ouvert. Les personnes qui ont un pouvoir votent évidemment deux fois.

Mme CHAUVEAU → M. DESCHAMPS → Mme BELLINA → Mme DELAHOUSSE → Mme VAGNIEZ → Mme DEVÈZE → M. MERCUZOT → Mme CLECH → M. DOMISE → M. RIFFLART → Mme MODESTE → Mme HAMADI (pouvoir à Mme MODESTE) → Mme MAKDASSI → Mme GALLIOT → Mme BEN MOKHTAR (pouvoir à Mme GALLIOT) → M. LHERMITTE → Mme SAVARIEGO → Mme DELÉTRÉ → M. DOREZ → Mme BOHAIN → Mme BRUNEL (pouvoir à Mme BOHAIN) → M. GUÉRIN → M. DUFLOT → M. RIFFIOD → Mme LAVALLARD (pouvoir à M. RIFFIOD) → Mme DERIVERY → M. DÉCAVÉ → M. TELLIER → M. VOULMINOT → Mme BECKER → M. BARA → M. PRADAT → Mme DESBUREAUX → Mme DELATTRE → Mme NOUAOUR → M. BAÏS → Mme RODINGER → M. JARDÉ → Mme DEVAUX → M. LORIC → Mme LECLERCQ → M. DÈCLE (pouvoir à Mme LE CLERCQ) → M. BEAUVARLET → Mme BOUCHEZ → M. DESCOMBES → Mme ROY → M. BIENAIMÉ → Mme VERRIER → M. DE JENLIS → Moi-même → M. FOUCAULT (qui m'a donné pouvoir) → M. GEST → M. SAVREUX (pouvoir à M. GEST) → M. STENGEL.

Le scrutin est clos. Je vous propose que nous poursuivions nos travaux durant le temps du dépouillement. Il faut des scrutateurs. Habituellement, ce sont Mme GALLIOT et M. LHERMITTE. Tout le monde est-il d'accord pour que ce soit eux ? Nous les laissons donc dépouiller et nous poursuivons avec le point 10 de notre ordre du jour. J'en profite pour féliciter les services car avoir la feuille avec tous les noms et tous les pouvoirs s'avère très efficace. C'est beaucoup mieux.

10 - NPNRU. AMENAGEMENT DU SECTEUR PIGEONNIER. AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES.

MME FOURE : Une convention constitutive de groupement de commandes en vue de la réalisation du projet d'aménagement du secteur du Pigeonnier a été signée avec l'AMSOM en 2021, ayant pour objet la désignation de prestataires communs pour la maîtrise d'œuvre, tant pour la conception que pour la réalisation du projet d'ensemble, sachant que les constructions sont de la compétence de l'AMSOM et l'aménagement des espaces publics de la compétence de la Commune.

Je vous propose aujourd'hui de préciser les modalités de commande et de réalisation des marchés de maîtrise d'œuvre propres à chaque maîtrise d'ouvrage en approuvant l'avenant proposé et en m'autorisant à le signer.

Y a-t-il des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

**11 - MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES DES BATIMENTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE, DE LA VILLE D'AMIENS, DE L'ESAD, DU POLE NATIONAL DES ARTS DU CIRQUE ET DE LA RUE, DU COLISEUM ET DU NAUTILUS.
DEFINITION DES BESOINS.**

MME FOURE : Par délibération n° 10 du 13 février 2014, la Ville d'Amiens a approuvé la constitution d'un groupement de commandes avec les organismes que je viens de citer pour optimiser les coûts énergétiques en vue d'assurer l'exploitation des installations thermiques et climatiques de leurs bâtiments, avec la désignation d'Amiens Métropole en qualité de coordonnateur.

Le marché actuel arrivant à expiration, nous souhaitons poursuivre cette organisation avec la mise en place d'un marché d'une durée de 12 ans consistant en la surveillance, la conduite, l'entretien courant et le dépannage des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de production de froid et de conditionnement d'air.

Je vous propose d'approuver le montant des besoins pour les installations de la Ville pour la durée totale du marché ; ils sont estimés à 66 000 000 € pour ces 12 années.

Je vous invite également à entériner la désignation d'Amiens Métropole en tant que membre et coordonnateur du groupement de commandes. Son Président sera autorisé à souscrire et signer les marchés pour le groupement de commandes avec les titulaires retenus à l'issue de la procédure de consultation.

Y a-t-il des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

**12 - ASSOCIATION AVENIR. MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SITUES 170 RUE SAINT HONORE.
CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE.**

MME FOURE : Avec l'arrivée de la période hivernale, les services de l'État ont recherché des locaux pouvant permettre un accueil de jour pour les familles avec enfants sans domicile fixe, la gestion de cette organisation étant confiée à l'Association AVENIR.

Je vous propose en ce sens d'approuver la signature avec cette association d'une convention d'occupation précaire à compter du 22 novembre dernier, donc rétroactivement, jusqu'au 31 mars 2024, puisque c'est la date fixée par l'État, pour les locaux situés au 170 rue Saint Honoré, d'environ 142 m², dont la Ville est propriétaire, et utilisés essentiellement par le comité de quartier Saint-Honoré Jeanne d'Arc, le CCAS et quelques associations.

Cette mise à disposition est proposée à titre gracieux outre une indemnité forfaitaire de charges pour toute la durée de la période, à hauteur de 2 800 € TTC, couvrant notamment les frais d'eau, d'électricité et de gaz.

Comme nous l'avons déjà dit tout à l'heure, nous souhaitons que cet accueil ne s'arrête pas au 31 mars, qu'il y ait une prolongation dans ces locaux ou ailleurs. Pour autant, je vous propose d'acter ce qui est retenu pour l'instant par l'État, c'est-à-dire une occupation jusqu'au 31 mars.

MME DEVAUX : Je me suis rendue sur place à plusieurs reprises, tout se passe très bien, il n'y a aucun retour négatif des riverains, du comité de quartier, et j'ai eu également le président au téléphone, M. Ludovic BILLARD, qui est très satisfait de ce lieu et de cette solution.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

**13 - SOCIETE PAPREC. EXTENSION D'ACTIVITE SUR LA ZONE INDUSTRIELLE NORD.
AVIS SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE).**

M. DE JENLIS : Il s'agit d'émettre un avis concernant l'extension d'activité sur la zone industrielle nord de la société PAPREC. Pour ceux qui ne sauraient pas, la société PAPREC est un acteur mondial, et même majeur, du secteur du tri, de la valorisation et du recyclage des déchets. Il emploie actuellement 13 000 personnes réparties sur 300 sites industriels. Sa filiale PAPREC Nord Normandie a ouvert un centre de transit, tri et regroupement de déchets en 2018 dans une partie de l'ancien site Goodyear, avenue Roger Dumoulin, dans l'espace industriel nord d'Amiens. Les déchets qui sont issus de collectes auprès d'industriels y sont triés, stockés, massifiés puis envoyés vers des installations de valorisation ou d'élimination.

Le site est actuellement soumis au régime dit de « déclaration » selon la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), mais la société PAPREC souhaite augmenter sensiblement les volumes traités pour trois types de déchets, à savoir les papiers, cartons plastiques, bois, déchets non dangereux et déchets d'équipements électriques et électroniques, ce qui a pour conséquence de faire passer le site du régime de la déclaration à celui de l'enregistrement.

Pour cela, il faut que nous émettions un avis au sein du Conseil municipal. Nous considérons qu'il y a nécessité de développer ce type d'activité et que, par ailleurs, les risques industriels et les nuisances semblent maîtrisés. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons d'émettre un avis favorable à cette demande.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ, M. TELLIER, Mme DESBUREAUX, et Mme DELATTRE se sont abstenus.

Avant de passer la parole à Annie VERRIER pour le point suivant, je vous donne le résultat du vote, tout en remerciant nos deux scrutateurs, Thomas LHERMITTE et Claudine GALLIOT.

Le nombre de conseillers présents à l'appel ayant pris part au vote : 54 ; nombre de votants et enveloppes déposées : 54 ; blancs ou nuls : 0 ; donc nombre de suffrages exprimés 54. Le nombre de sièges à pourvoir était de 8.

La liste A d'Amiens ensemble a obtenu 41 voix. La liste B Amiens c'est l'tien a obtenu 10 voix.

La liste C Amiens au cœur a obtenu 3 voix.

Donc la liste A Amiens ensemble : 6 sièges.

La liste B Amiens c'est l'tien : 2 sièges.

La liste C Amiens au cœur : 0 siège.

Voilà le résultat de ce scrutin.

14 - 1 PLACE LEON GONTIER. ACQUISITION AUPRES DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE.

MME VERRIER : Avant d'exposer ce dossier, je souhaite préciser qu'il a été quelque peu modifié par rapport à la version transmise parce que, en effet, le notaire s'est rendu compte que le bâtiment cédé comportait une partie de cour commune accessoire sur la parcelle voisine, et la CPAM vient de confirmer qu'elle la cède pour le même prix et les mêmes conditions.

En 2015, la collectivité a acquis auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Somme les étages supérieurs et le sous-sol de l'immeuble situé au 1 place Léon Gontier. La CPAM restant propriétaire de différents espaces, un état descriptif de division en volumes s'est avéré nécessaire.

Suite au déménagement de son service Espace Santé Prévention, la CPAM propose la vente des volumes lui restant, à savoir les 1, 2, 5, 7 et 12, correspondant à des bureaux en rez-de-chaussée, 4 place de stationnement, un garage, et donc 182/10000^{ème} de la cour commune, parcelle XN 88.

Je vous propose d'approuver l'acquisition de ces volumes moyennant un prix fixé à 520 000 €, conforme à la fourchette de prix visée par l'estimation domaniale, nous permettant d'être propriétaire de l'ensemble de l'immeuble et d'accueillir en son sein d'autres services de la collectivité, notamment en raison de son emplacement stratégique, et avec la possibilité d'accueillir du public. La dépense totale, frais notariés inclus, s'élève à 526 500 €.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ?

M. DESCHAMPS : Une question sur l'affectation. Savez-vous déjà ce que vous allez faire de ce rez-de-chaussée ? Est-ce que vous imaginez un accueil de mairie de secteur centre, sachant qu'actuellement les habitants du centre-ville vont plutôt logiquement à l'Hôtel de Ville ? Est-ce que cela ferait doublon ? Ou est-ce que vous imaginez une autre affectation de ce rez-de-chaussée ?

MME FOURE : Les services sont en train de travailler sous l'autorité du Directeur Général pour savoir à qui affecter ces nouveaux locaux. L'une des hypothèses, et il me semble que nous l'avons abordée avec les présidents de groupe mais je n'en suis plus sûre, est que le dispositif LAURE puisse trouver place dans ces locaux car ce serait plus pratique d'accès que dans les locaux actuellement utilisés. Mais ce sont d'abord et avant tout, bien sûr, les services de proximité qui vont être réaffectés. Nous aurons l'occasion d'en reparler quand les choses seront

plus avancées. L'objectif est vraiment d'avoir des locaux accessibles pour le public puisque c'est bien situé, près de l'Hôtel de Ville, comme vous le savez.

Y a-t-il d'autres remarques ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme ROY n'a pas pris part au vote.

**15 - PARC DE LA HOTOIE. DENOMINATION D'UN ESPACE PUBLIC.
BALLODROME DU DR GERARD LENOT.**

MME VERRIER : Monsieur André SEHET, en sa qualité de président de l'association Racines Calcéennes, avait sollicité la collectivité pour la dénomination d'un espace sur le parc de la Hotoie au nom du Docteur Gérard LENOT, anesthésiste à la clinique Pauchet, qui a œuvré pour le développement du ballon au poing à Amiens et ses environs, et fut président de la Fédération de Ballon au Poing de 1964 à 1979.

Depuis 1957, le triangle sud du parc de la Hotoie accueille les finales du championnat et la Coupe de France de ballon au poing, c'est pourquoi je vous propose donc de le dénommer "Ballodrome du Dr Gérard LENOT".

MME FOURE : Y a-t-il des observations ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

16 - AMENAGEMENT DE LA PLACE PARMENTIER. PERMIS D'AMENAGER.

M. BIENAIME : La place Parmentier est une zone de stationnement importante pour les commerces environnants, elle accueille également, le samedi matin, le marché primeur et fait partie d'un périmètre de protection des Monuments Historiques. Du fait de l'état sanitaire inquiétant des deux alignements de marronniers de cette place et des risques pour la sécurité des usagers, je vous propose l'abattage des 20 marronniers présents, suivi d'une replantation de 26 micocouliers de Provence. Ces travaux nécessitent le dépôt d'un permis d'aménager.

Je vous invite à approuver ce projet et à autoriser Madame le Maire à déposer ledit permis et signer tous documents se rapportant à l'opération.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ?

M. DESCHAMPS : On coupe des arbres et on replante des arbres, ce n'est pas vraiment un aménagement de la place puisque vous ne la retravaillez pas dans son ensemble. Concernant les arbres que vous replantez, vous avez choisi de mettre une seule essence d'arbre. N'aurait-il pas été plus judicieux de mêler des essences si jamais dans les années à venir une maladie touchait celle que vous avez choisie et décimait l'ensemble de la place ?

M. BIENAIME : Nous avons pris l'option de planter des micocouliers et d'être sur du mono spécifique parce que nous avons déjà expérimenté la plantation de ces arbres un peu partout

dans Amiens, et ils résistent très bien au réchauffement climatique. Pour garder une forme d'unicité, puisque l'ABF nous demande aussi d'avoir un alignement en unicité, nous préférons partir sur cette option.

MME FOURE : Il est vrai que sur certains lieux, ce peut être précieux de mélanger les essences, et ce sera le cas, j'imagine, dans bien d'autres hypothèses.

ADOpte A L'UNANIMITE

17 - MISE A DISPOSITION DE CONSIGNES A VELO A AMIENS METROPOLE. CONVENTION.

M. BIENAIME : Dans le cadre des objectifs fixés dans le Plan Vélo, visant à promouvoir l'usage du vélo sur l'ensemble du territoire de la Ville et d'Amiens Métropole, je vous propose d'approuver la convention actant la mise à disposition, par la Ville d'Amiens à Amiens Métropole, de consignes à vélos, gracieusement, à titre précaire et révocable.

Tout en restant propriétés de la Ville d'Amiens, ces mobiliers pourront ainsi être intégrés par Amiens Métropole dans le périmètre de la Délégation de Service Public "Transports urbains et services vélo", et Amiens Métropole supportera par ailleurs l'ensemble des charges de fonctionnement correspondantes et percevra les recettes commerciales liées à leur location.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ?

M. DESCHAMPS : Cela va dans le bon sens, c'est une attente d'un nombre croissant de cyclistes qui ne peuvent pas rentrer leur vélo dans leur maison amiénoise ou dans les appartements non pourvus de locaux. C'est un premier pas, un début, mais cela ne va pas répondre à la forte demande, donc avez-vous déjà une programmation sur plusieurs années ? Et concernant l'aspect esthétique de ces box, s'agit-il de ce qui nous avait été présenté dans le dossier, est-ce que c'est ce modèle qui a été retenu ou est-ce que c'est un autre ?

M. BIENAIME : Pour répondre sur la partie esthétique, c'est effectivement celui qui avait été présenté, que l'on peut retrouver à Valenciennes ou à Paris, je pense que vous l'avez remarqué. Après, on peut toujours discuter l'esthétisme, mais en discutant un peu avec tout le monde, il fait relativement bien l'unanimité. Ensuite, nous avons effectivement prévu d'implanter de nouvelles consignes un peu partout en ville. La première étape avait été de prendre l'option d'en mettre deux par secteur, et c'est ce qui a été fait en consultant les Amiénois, puisque nous les avons consultés pour savoir quels étaient ceux qui étaient intéressés. Sur les années suivantes, nous allons continuer à en acheter une douzaine par an, sachant que nous prendrons peut-être l'option d'aller plutôt vers ceux qui sont les plus demandeurs, parce que dans certains secteurs il y a eu très peu de demandes. Voilà la politique que nous souhaitons mener.

MME FOURE : Et combien de garages à vélos recouvre une consigne ?

M. BIENAIME : On a 6 places par consigne.

M. DECAVE : Une simple intervention pour me féliciter de l'arrivée de ces consignes à vélo qui lèvent un frein important à la pratique du vélo et permettent de le laisser en sécurité avec la spécificité du parc de maisons amiénoises et la difficulté à garer les vélos. Tout vient à point à qui sait attendre, dit l'adage, il semblerait que ça vienne, mais ces consignes ont été beaucoup attendues. Vous annoncez de nouveaux achats pour les années à venir. Pourrions-nous avoir

un éclaircissement sur ce qui a posé problème pour cette première mouture et avoir la garantie que pour la suite les choses iront plus vite, notamment parce que c'est susceptible de créer des frustrations chez les usagers de vélo.

M. BIENAIME : Ce qui a un peu ralenti le dossier n'est pas propre à ce type de consigne, c'est un peu partout, dans tous les secteurs d'activité. Vous avez pu constater qu'il y a un an à un an et demi, on avait beaucoup de mal à produire un peu partout, quel que soit le modèle ou le type de production, et entre le moment où nous l'avons décidé, le moment où nous avons passé la commande et le moment où cela nous a été livré, ce n'est pas la commande qui a posé problème, c'est le délai de livraison. Et je pense qu'à l'avenir nous aurons moins de problèmes sur cet aspect.

ADOpte A L'UNANIMITE

**18 - AMIENS 2. SOCIETE MAGELLAN. EXTENSION DES MISSIONS DE DIRECTEUR UNIQUE
SECURITE INCENDIE AU PARKING. AVENANT.**

M. RIFFIOD : La société Magellan Immobilier Conseils a été missionnée en qualité de directeur unique sécurité incendie du groupement d'établissements de l'AFUL Amiens 2. L'assemblée générale ordinaire de l'AFUL Amiens 2 en date 8 juillet 2019 a décidé d'étendre cette mission au parking Amiens 2. En effet, les équipements de sécurité sont communs entre le parking et le groupement d'établissements. Toutefois, le contrat initial conclu entre le gestionnaire de copropriété SERGIC et la société Magellan exclut le parking de cette mission.

Je vous propose ainsi d'approuver l'avenant à intervenir avec SERGIC et la société Magellan Immobilier conseils et d'autoriser Madame le Maire à le signer, étant précisé que le coût de cette prestation complémentaire s'élève à 3 500 € HT par an.

MME FOURE : Mais il faut une délibération. Y a-t-il des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

**19 - SECTEUR OUEST. CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SOMME.
MES IDENTITES, MA FRANCE. SUBVENTION. CONVENTION.**

M. STENGEL : Ce dispositif, à l'initiative du secteur Ouest, vise à promouvoir l'union dans la diversité. Ces actions ont été mises en valeur l'an dernier, à l'occasion d'un festival qui s'est tenu les 11, 12 et 13 mai 2023, regroupant 360 élèves cette fois dans 9 établissements scolaires répartis dans toute la ville, puisque depuis l'an dernier, ce dispositif a essaimé sur la totalité de la ville et n'est donc plus consacré uniquement au secteur Ouest. Ce dispositif offre l'occasion à chaque jeune de se questionner sur lui-même et sur sa construction, autour des questions d'identité et de culture, en participant à des espaces d'échange, de dialogue, mais également de production culturelle en présence de public.

Il est proposé de reconduire ce dispositif en 2024. A ce titre, la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme se propose d'octroyer à la Ville d'Amiens une somme de 9 000 € pour l'aide au fonctionnement du projet

Je vous propose donc d'approuver cette subvention et d'autoriser Madame le Maire à en signer le conventionnement.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

20 - SIP. NPNRU. ÉTOUVIE. LES COURSIVES. STRATEGIE DE RECONSTITUTION DE L'OFFRE DEMOLIE. CONVENTION.

MME RODINGER : Dans le cadre du NPNRU engagé par la convention signée en mars 2020, Amiens Métropole, la Ville d'Amiens et la SIP ont sollicité auprès de l'ANRU le financement de la démolition de l'immeuble des Coursives, dans le quartier Étouvie.

L'ANRU a répondu favorablement sous condition d'une démolition au plus tard en 2029 et sous réserve du respect de certaines conditions, et notamment la nécessité de reconstituer l'offre de logements démolis à hauteur de 50%, hors des quartiers prioritaires politique de la ville, sauf dans le cas d'une dérogation explicite accordée par l'ANRU.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver la convention actant la réalisation de 181 logements locatifs sociaux, en compensation des 362 logements de la résidence du Pays d'Auge : 26 logements seront en P.L.U.S. sur le quartier prioritaire d'Étouvie et il sera réparti, hors quartier prioritaire, 109 PLAI et 46 PLUS.

Je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à signer la convention tripartite afférente.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ?

M. TELLIER : Nous voterons contre cette délibération pour deux raisons principales. La première est que ce projet de démolition est décidé sur une absence de concertation avec les habitants du secteur. Là où les habitants ont demandé un débat, ont formulé un désir de co-construction sur un sujet qui touche de très près la vie des habitants, vous n'avez proposé dernièrement qu'une réunion d'information le 16 octobre 2023 et un questionnaire qui, selon nous, ne suffisent pas pour une bonne acceptation du changement. Est-ce ainsi que doit fonctionner la démocratie locale ? Pourtant, l'enquête que vous avez réalisée montre que les 96 personnes qui ont répondu n'ont pas de regret de voir la destruction des Coursives. Vous auriez peut-être pu convaincre, mais on ne le saura jamais. Ce que l'on sait, cependant, c'est le sentiment de mépris que vous allez laisser à des habitants qui vivent dans un sentiment d'abandon depuis plusieurs années face au délitement des services publics, la fermeture du commissariat, l'abandon du projet de maison de santé, et j'en passe.

La deuxième raison est que la reconstitution du parc de logements sur laquelle la SIP s'est engagée avec une offre conséquente, est assujettie au cadre du Plan Local d'Habitat, c'est-à-dire le cadre de mixité sociale que vous avez défini. Donc pas plus de 50% de PLAI pour les nouvelles constructions. Cela va induire une perte de logements en PLAI proposés aux Amiénois et aux Amiénoises les plus en difficulté dans l'accès au logement. Devons-nous vous rappeler que presque 8% de la population de la ville vit avec les minimas sociaux ? Est-ce qu'il y aura à l'avenir suffisamment de logements accessibles pour ces personnes à Amiens ? Permettez-nous d'en douter.

M. DESCHAMPS : Je vais être beaucoup plus nuancé et je vais vous dire que je ne sais pas me prononcer sur ce sujet qui est important, qui a fait partie de la structuration de notre ville depuis longtemps. Quand on en parle, des Amiénois se remémorent ce passé où c'était un village où

ils aimaient habiter, et aujourd'hui on entend aussi des habitants attachés à rester à Étouvie, mais on entend aussi des habitants qui, pour rien au monde, quand on leur propose notamment un logement social à Étouvie, à la SIP, ne veulent y aller. On est vraiment dans un sentiment mitigé, et je ne sais pas me positionner parce que j'ai la sensation de ne pas avoir assez d'éléments pour voter pour ou pour voter contre cette délibération. J'ai été interpellé par de nombreux acteurs, dont une présidente est présente parmi les spectateurs de cette assemblée, avec des courriers qui vous auraient été envoyés, des absences de réponse, avec des informations qui se contredisent dans les deux sens. Et je ne sais pas me positionner. Ne fallait-il pas prendre plus de temps pour être davantage dans la pédagogie, pour être davantage dans l'écoute des habitants ? Je ne sais pas combien d'habitants ont été entendus, je sais que c'est long de faire du porte à porte, étage après étage, dans les Coursives. Combien sont-ils aujourd'hui à vouloir absolument rester ? Combien sont-ils à n'en avoir rien à faire ? Et combien sont-ils à vouloir absolument être relogés en dehors de ce quartier ? Je ne sais pas me positionner. C'est la raison pour laquelle nous allons nous abstenir.

M. BARA : En complément de mon collègue, M. TELLIER, la démolition des Coursives ne date pas d'aujourd'hui, elle a toujours été un peu sous-jacente. J'ai plusieurs questions. Pourquoi avoir investi dans des cellules dans les Coursives ? Vous avez racheté les cellules commerciales. Un autre marqueur fort, où la Mairie ou la collectivité doit aussi marquer son empreinte, au-delà du plan ANRU, c'est que j'ai toujours connu une mairie annexe au pied des immeubles, mais pas un bâtiment représentant la collectivité. Les seuls bâtiments représentant la collectivité, ce sont les écoles. J'ai connu la mairie en bas d'un immeuble, rue de Lorraine, il a été démoli, on a reconstruit une école. L'immeuble des Coursives va être démoli et la mairie avait des locaux de mairie annexe dans ce bâtiment. Et puis aujourd'hui, dans le quartier d'Étouvie, la mairie paie un loyer. En termes d'investissement, c'est une perte d'argent phénoménale. Je le vois peut-être avec de la distance ou trop de proximité avec les habitants, mais je me pose les mêmes questions.

MME DESBUREAUX : Je ne vais pas répéter ce qui a été dit avant, même si j'aimerais quand même insister sur le cas d'école du manque de concertation des habitants concernant la démolition. Certains l'ont appris dans la presse et il me semble qu'elle a été actée au détour d'une délibération, une NPNRU il me semble, qui n'affichait pas dans son titre la démolition des Coursives. Ensuite, je trouve qu'il aurait été intéressant d'avoir une idée de la liste des personnes qui attendaient des logements sur Étouvie. Je pense que si Amiens veut gagner des habitants, il faut veiller à ne pas chasser les gens des quartiers, il faut être très attentif à cela, comme nous avons pu être attentifs sur le quartier Nord, par exemple. Ensuite, malgré la dérogation que vous avez obtenue ici sur le nombre de logements qui vont être reconstruits, on devrait s'attendre à une baisse de la population sur le quartier, et nous trouvons cela dommage, surtout dans la mesure où ce quartier va accueillir un nouveau collège et une nouvelle médiathèque. Sur le collège, il faudra être très vigilant avec les collègues du Département sur la population du collège qui aurait peut-être tendance à se vider, quand on voit que la carte scolaire concernant les affectations à Étouvie ne concerne que les enfants d'Étouvie finalement. Et alors que des nouveaux bâtiments se construisent à Faubourg de Hem, sur le site de l'ancien Chrétien, à Cosserat, on voit qu'Édouard Lucas va être fortement sollicité, et je pense qu'il faudra certainement réfléchir bientôt, et cela n'a pas forcément été envisagé par la dernière Commission Sectorisation ou, en tout cas, cela n'a pas été acté fortement, à la future population du collège d'Étouvie.

M. STENGEL : Peut-être quelques éléments de manière à répondre et à donner un peu de vie à ce dossier. Sur l'opportunité de la concertation tout d'abord. Je voudrais commencer par là parce que j'aimerais bien que l'on puisse faire preuve un peu d'honnêteté. Concertation, oui, je pense que tous les agents de secteur le font et nous le faisons régulièrement, la Délégation Démocratie locale met tous les outils à disposition également pour le faire. Mais à quoi bon

concerter sur des dossiers dans lesquels il y a aussi peu de choix. La démolition des Coursives, ça a été rappelé, est évoquée depuis 2006, et depuis 2006, sur les différents plans qui ont été faits, il y a eu un travail très important - il faut le mesurer - d'expertise, de projection, sur la rénovation des bâtiments, sur leur viabilité, sur la projection à dix, vingt, trente, cinquante ans. Et quel est le constat ? Pourquoi les choses arrivent maintenant ? C'est parce qu'aux dernières analyses qui ont été rendues par des organismes agréés indépendants, en 2022, le coût de rénovation complet du bâtiment était faramineux et ne semblait absolument pas raisonnable. Existe-t-il un choix pour une collectivité quand il est question de consacrer des centaines de millions d'Euros à rénover un bâtiment alors que l'on peut faire beaucoup mieux en termes d'habitat pour les habitants de ce bâtiment et pour le quartier, avec du neuf, à un moindre coût. Quelle est l'opportunité selon laquelle il faudrait régler la question ? On peut demander : êtes-vous pour ou êtes-vous contre telle ou telle option, dans des choses qui sont équivalentes ou raisonnables. Mais sur l'état du bâtiment des Coursives de manière globale, il n'y a pas de débat, il n'y a clairement pas de débat. Il a fallu attendre effectivement le résultat de toutes les analyses, je le répète. Les dernières analyses et les derniers avis des organismes agréés ont été rendus en 2022, et c'est sur cette base que nous sommes allés chercher l'ensemble des partenaires, l'ANRU notamment, qu'il faut remercier de son soutien, pour donner l'opportunité d'une démolition, pour ensuite pouvoir reloger ses habitants.

Sur l'opportunité, qu'en est-il ? Il faut y voir aussi une chance pour le quartier, il faut quand même le reconnaître. Vous mentionnez la réunion du 16 octobre. Nous avons fait une réunion publique le 16 octobre sur l'ensemble du quartier, mais la semaine précédente, le 9 octobre, s'est tenue une réunion, à laquelle j'ai participé, organisée par le bailleur, sur ce qui allait se passer dans les phases de déconstruction, l'organisation du relogement, en présence des locataires qui y étaient invités, salle des Provinces, plus d'une centaine de mémoire, ils étaient très nombreux. Ils ont été très attentifs, ont posé toutes les questions pratiques au bailleur, auxquelles il a répondu point par point, une plaquette spécifique a été éditée, qui est à disposition du bailleur, sur ce process. Mme VÉZILIER, de la SIP, reste très attentive, et l'ensemble des locataires sont reçus sur leur desiderata géographique mais également sur la typologie de logement souhaitée, donc un véritable accompagnement est fait. Et je tiens à préciser qu'à l'occasion de cette réunion n'ont pas été faites les observations qui sont faites ici d'un quelconque regret de concertation ou d'un regret par rapport au projet de déconstruction du bâtiment parce qu'il faut aussi entendre que si de l'argent a été donné pour faire en sorte que le bâtiment soit maintenu en état d'être habité correctement, sachant que la SIP y avait investi 10 millions d'Euros en 2012 si j'ai bonne mémoire, on est quand même dans un bâtiment qui n'a pas de balcon, pas de terrasse, qui est très haut, qui a des problèmes de vieillissement, et je pense qu'une majorité de locataires espèrent mieux en termes de logement.

Il n'était pas possible de rénover totalement ce bâtiment. Alors, il faut pouvoir transformer cela en opportunité d'amélioration dans le quartier tant en termes d'habitat qu'en termes d'urbanisme. Ce sont les enjeux qui sont posés. J'ai noté au passage certaines contre-vérités qu'il faut repréciser. Il n'a jamais été question d'abandonner le pôle santé qui est porté par un privé du quartier. L'AMI est déposé, ce projet suit son cours, et nous le soutenons, nous l'encourageons, nous l'accompagnons autant que faire se peut. Quant au pôle de service public actuel de la mairie de secteur, certes en location, nous avons d'autres projets pour ce bâtiment et pour la transformation de ce pôle de service public à terme. Ce n'est pas encore l'heure de donner le détail du projet mais, bien entendu, la volonté n'est pas qu'une mairie de secteur reste sur un espace locatif.

Je me félicite en tout cas de ce projet, je remercie évidemment l'ensemble des partenaires. C'est un très beau travail de fond qui est fait sur ce projet de déconstruction, sur l'amélioration

et sur l'ANRU au niveau du quartier Étouvie. Je crois qu'il était véritablement temps que cela arrive de manière à pouvoir faire avancer ce très beau quartier d'Étouvie. En tout cas, nous veillerons et nous continuerons tant à accompagner les habitants que les différents partenaires dans le cadre de cette amélioration.

MME FOURE : A mon tour de vous rappeler quand même quelques éléments qui me semblent incontournables. Comme l'a dit Clément STENGEL, cela fait des années que la décision de démolir les Coursives est dans les cartons et qu'elle est prise, parce que chacun s'accorde à dire que c'est incongru dans le paysage urbain d'une ville comme la nôtre. Vous avez bien vu ce qu'il s'est passé sur les quartiers Nord avec la disparition progressive de ce que l'on appelait les barres du Pigeonnier. Donc cela fait des années qu'on en parle, et si cela ne s'est fait pas fait plus tôt, c'est parce qu'il y a eu parfois des freins du côté des financeurs. Ce n'est pas autre chose. Deuxième élément que je tiens à rappeler également, la bibliothèque fonctionnait en rez-de-chaussée des Coursives, et je salue le travail réalisé par l'ensemble du personnel car c'était dans des conditions que je ne peux même pas qualifier, ce n'était pas du tout satisfaisant et ce n'est pas un hasard s'il a été décidé de créer une belle médiathèque dans ce quartier, parce que ce quartier le méritait et parce qu'il y avait un réel besoin d'avoir de meilleures conditions d'accueil pour le public d'abord, mais aussi pour notre personnel.

Je voudrais dire aussi que Clément a eu la décence de ne pas en parler, mais son bureau et le bureau de l'ensemble du personnel de la mairie de quartier fonctionnaient avec des bassines et des seaux pour recueillir l'eau des fuites, alors qu'ils étaient en rez-de-chaussée. Je rappelle aussi le supermarché fermé il y a plus de dix ans, et tous les efforts que nous avons déployés et que nous continuons à déployer pour faire en sorte qu'un nouveau supermarché s'installe dans ce quartier. Telle est la situation. Donc, la démolition des Coursives apparaissait comme une évidence et la décision était déjà prise depuis bien longtemps, mais n'avait pas été concrétisée faute de budget. Comme vous le dites à juste titre, M. BARA, ce sont des sommes très conséquentes qui sont en jeu pour démolir un tel bâtiment.

Pourquoi la Mairie achète-t-elle les cellules ? Je réponds à M. BARA. Parce que, justement, il faut bien que nous nous rendions maître du sol de manière à pouvoir avancer sur le projet, et nous sommes bien conscients que ce ne sont pas les commerçants eux-mêmes qui peuvent porter ce projet. Le fait que la puissance publique se substitue au privé est logique, car sinon les choses ne se feraient pas. Et c'est exactement ce qui s'est fait à Amiens Nord avec le Colvert où c'est également la puissance publique, l'EPARECA qui s'appelle aujourd'hui l'ANCT qui s'est substituée au privé. Il faut que la puissance publique se rende propriétaire du rez-de-chaussée. C'est ce qui est en train de se passer aussi à Marivaux avec le petit centre commercial que nous acquérons progressivement pour justement avoir la maîtrise et aider les commerçants à assumer une mutation de leur projet. C'est vraiment dans ce sens-là que nous nous rendons propriétaire de ces cellules commerciales, et cela se fait d'ailleurs de manière consensuelle, sachant que nous prévoyons la possibilité d'intervenir éventuellement de manière plus coercitive. Mais jusqu'à présent cela se fait sur la base du volontariat et en trouvant un consensus. C'est notre objectif.

J'ajoute que le projet de maison de santé est toujours à l'ordre du jour, et c'est tant mieux puisque c'est une SCI dépendant de la famille de la pharmacienne implantée de longue date à Étouvie, puisqu'elle a pris la relève de sa mère qui a exercé pendant de nombreuses années là-bas. C'est donc une SCI qui porte ce projet qui est toujours à l'ordre du jour, et je pense qu'Annie VERRIER saura en dire plus que moi en ce qui concerne le permis de construire.

M. TELLIER a évoqué la suppression du commissariat. Non. Je rappelle qu'il y avait un local dans lequel les policiers municipaux venaient prendre leur service. Ce local a été pendant longtemps ouvert au public, mais il accueillait moins d'une personne par jour. Je comprends qu'on ait eu du mal à y accéder, car se rendre au rez-de-chaussée de ce bâtiment et cheminer dans la cour intérieure n'était quand même pas très "glamour". Pourquoi avons-nous choisi de faire autrement ? Tout simplement parce que recentrer le point de départ des policiers municipaux dans un local à Friant permet d'avoir beaucoup plus de patrouilles sur le terrain. Notre objectif n'est pas d'avoir des policiers municipaux dans un local en train d'attendre l'habitant qui ne vient pas mais qu'ils soient présents sur le terrain pour répondre aux attentes de la présence de l'autorité publique sur le terrain.

Sur le nombre de logements, vous posez un vrai sujet, mais selon l'ANRU, quand il y a démolition de bâtiments, l'exigence est de ne reconstruire que la moitié de ces bâtiments, et encore pas dans le quartier puisque l'objectif est d'assurer une vraie mixité sociologique. Néanmoins, je n'ai pas de doute sur l'intention de la SIP de reconstruire un nombre suffisant de logements, ne serait-ce que parce que, comme vous le savez, les organismes HLM sont tenus d'avoir un certain nombre de logements. Aujourd'hui, l'exigence est de 12 000 logements, mais on sait très bien que ce nombre va augmenter, et donc la SIP n'a pas du tout intérêt à avoir moins de logements car sinon elle risquerait de ne plus exister et d'être obligée de fusionner avec d'autres. C'est donc son intérêt de continuer à construire des logements, et c'est bien dans ce sens qu'elle s'oriente, évidemment.

Sur le collège, je remercie le Conseil Départemental de s'impliquer dans ce quartier et de reconstruire un collège, qui va coûter cher, 17 millions me précise mon voisin. C'est une bonne chose car je rappelle quand même que bon nombre de personnes estimaient que c'était bien de reconstruire le collège d'Étouvie, mais pas à Étouvie, plutôt à Montières ou à Dreuil. Et nous avons milité fermement et fortement pour que le collège soit reconstruit à Étouvie, comme en son temps nous avons milité fortement pour que les collèges du nord soient reconstruits au nord et pas dans le quartier Saint Pierre, et on voit le résultat aujourd'hui, ces deux collèges d'Amiens Nord fonctionnent bien. On voit bien que ce qui a été fait dans d'autres quartiers peut être dupliqué, dans une certaine mesure sachant que chaque quartier a ses spécificités, sur le secteur d'Étouvie. Beaucoup de choses se font dans le quartier d'Étouvie, c'est bien, c'est normal, les habitants d'Étouvie le méritent, et nous faisons confiance aux uns et aux autres pour que ce quartier se développe et retrouve une nouvelle dynamique.

Je conclus mon propos, peut-être trop long vous m'en excuserez, mais le sujet me touche et pour moi, ce qu'il se passe à Étouvie est vraiment important, et j'ai trop vécu ce qu'il s'était passé à Amiens Nord pour ne pas avoir envie de faire en sorte que le quartier Étouvie se développe aussi sur le "modèle" de l'évolution du quartier Nord. Je voudrais donc conclure mon propos, M. BARA, en vous disant que c'est vrai, la mairie annexe a toujours été en rez-de-chaussée d'immeuble, mais est-ce que les pouvoirs publics ne doivent pas être présents visiblement, avec toute la force que nous représentons. Sur les quartiers Nord, j'ai connu aussi les mairies de quartier en pied d'immeuble, j'y ai même eu mon bureau un temps, donc je m'en souviens très bien, je l'ai vécu. Je vous assure que ce n'est pas la même chose d'être en pied d'immeuble et d'être dans un bâtiment dédié avec les drapeaux à l'avant du bâtiment qui viennent dire que la puissance publique est présente dans ce quartier qui doit être un quartier comme les autres. Et je suis certaine que vous êtes d'accord sur l'aspect citoyenneté et toute la dynamique que cela crée. Et quand je dis "vous", ce n'est pas seulement M. BARA, mais l'ensemble des élus ici présents. C'est donc vers cela que nous nous orientons, vers une vraie mairie annexe avec aussi les services du Département qui, pour l'instant, sont provisoirement partis du quartier Étouvie, mais nous sommes attachés à ce que ce soit provisoire. Ils

reviendront dans un bâtiment, et j'espère que nous aurons l'occasion d'en reparler très vite. Il faut vraiment que nous marquions l'évolution de ce quartier. Nous n'oublions pas le passé, bien entendu, mais en même temps il faut dire aux habitants que nous leur faisons confiance, que nous avons confiance dans les atouts qu'ils représentent et que nous avons confiance dans leur quartier qui doit être un quartier comme les autres. Excusez-moi d'avoir été trop longue, mais c'est vraiment important, et plus important encore quand on voit ce qu'il s'est passé en juin dernier avec les émeutes et l'épisode de violence inimaginable sur ce quartier. Et je voudrais bien que ces événements inimaginables ne se reproduisent plus jamais.

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTE

Observations :

*M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ, M. TELLIER, Mme DESBUREAUX, Mme DELATTRE, M. BAÏS ont voté contre.
M. DESCHAMPS, Mme CHAUVEAU, Mme BELLINA se sont abstenus.*

21 - CLESENCE. SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX. FINALISATION DES DERNIERS ENGAGEMENTS DU BAILLEUR SOCIAL ELIGIBLES A L'ANCIEN DISPOSITIF. PARTICIPATIONS FINANCIERES. CONVENTION.

MME RODINGER : Certaines opérations de constructions engagées par les bailleurs sociaux avant 2023 et ayant subi d'importants décalages de calendrier restent éligibles à l'ancien dispositif d'aides à la construction. Le dispositif d'aides prévoyait alors une aide de 4 000 €/logement PLUS et PLAI, hors reconstitution ANRU, dans la limite de 500 logements, soit une somme globale de 2 000 000 €, dont 1 380 000 € ont d'ores et déjà été engagés et 620 000 € ont été reportés dans l'AP 2022-2026.

Trois dernières opérations portées par le bailleur social Clésence sont concernées pour 60 logements locatifs sociaux agréés en 2019, 2020 et 2021, mobilisant une somme globale de 240.000 €.

Je vous propose donc d'approuver la participation financière de la Ville d'Amiens aux opérations suivantes :

- L'acquisition en VEFA auprès d'Edouard Denis de 27 logements collectifs, rue Saint Honoré pour un montant de 96 000 €.
- La construction de 29 logements rue Robert Lecoq pour un montant de 96 000 €.
- L'acquisition en VEFA auprès de SOGECCO de 12 logements collectifs rue Debray pour un montant de 48 000 €.

Je vous propose également d'approuver les conventions correspondantes et d'autoriser Madame le Maire à les signer.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

22 - CLESENCE. REAMENAGEMENT DE LA DETTE CONTRACTEE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

MME RODINGER : Clésence a engagé un réaménagement de sa dette auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'intégralité de son parc et je vous propose de réitérer la garantie accordée par la Ville d'Amiens pour ces emprunts qui concernent des opérations situées rue de Grâce, rue Dejean, Promenade du Souvenir, route d'Abbeville et rue Elsa Triolet.

Il convient d'approuver la convention de garantie à conclure entre Clésence et la Ville d'Amiens et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

23 - REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES PETITE ENFANCE. MODIFICATION.

MME BOUCHEZ : Suite aux préconisations reçues de la CAF de la Somme, je vous propose d'approuver le règlement de fonctionnement des crèches municipales revu, comprenant les modifications suivantes :

- la présentation des structures et du gestionnaire,
- des précisions apportées sur les projets d'accueils individualisés et les dispositions médicales,
- des précisions sur la tarification, la facturation et la suppression de la pénalité pour les dépassements d'horaire au-delà de l'heure de fermeture.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

24 - MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF "PETITS DEJEUNERS" DANS LA COMMUNE D'AMIENS. AVENANT N° 4.

MME BOUCHEZ : Il s'agit d'approuver un nouvel avenant entre la Ville d'Amiens et l'Inspection Académique d'Amiens afin de renouveler le dispositif "Petits Déjeuners" sur l'année scolaire 2023-2024 sur les écoles maternelles du secteur Nord et d'Étouvie, ainsi que pour l'école élémentaire Voltaire.

Il convient d'autoriser Madame le Maire à le signer.

MME FOURE : J'ai reçu un amendement. Qui le présente ?

M. VOULMINOT : La mise en œuvre du dispositif "Petits Déjeuners" dans la commune d'Amiens par l'avenant n° 4 concerne la période du 8 janvier 2024 au 5 juillet 2024. Il étend le dispositif à l'école élémentaire au second trimestre 2024 pour environ 205 enfants. Mais près d'un

professeur des écoles sur deux, quel que soit le niveau, identifie dans sa classe des élèves qui n'ont pas mangé au petit-déjeuner. En commission, il a été répondu que les freins à une saine alimentation sont essentiellement le manque de moyens dû à un contexte de précarité, donc lié à l'environnement social familial. Beaucoup des enfants scolarisés en REP et en REP+ à Amiens arrivent, par conséquent, à l'école le ventre vide et ne bénéficient pas de bonnes conditions pour les apprentissages scolaires. Or, d'après le Plan national Nutrition Santé, le petit-déjeuner est un repas à part entière et doit présenter entre 20 et 25% des apports énergétiques sur l'ensemble d'une journée. Ce sujet est très fort à Amiens. L'accès de tous les élèves à un petit-déjeuner équilibré a ainsi émergé comme une nécessité pour garantir l'égalité des chances entre les enfants et lutter contre les privations matérielles dont ils sont victimes. Seules les écoles maternelles du secteur d'Amiens Nord et d'Étouvie en ont bénéficié, sauf de la rentrée scolaire à la fin de l'année. Or, l'année scolaire débute en septembre. Le dispositif doit donc être encore étendu, vu ses résultats positifs, dès la rentrée. L'État n'intervient qu'au premier semestre 2024 par une subvention d'environ 1,30 € par petit-déjeuner. La commune d'Amiens produit des petits déjeuners, elle participe depuis 2019 au dispositif. Les retours pour les enfants bénéficiaires sont très positifs. La démarche ne doit pas connaître de rupture et mérite d'être graduellement étendue pour la réduction réelle d'inégalité alimentaire liée au premier repas de la journée; indispensable pour une concentration et une bonne disponibilité aux apprentissages.

C'est pourquoi, par le présent amendement, il est proposé que le Conseil municipal de la Ville d'Amiens, vu le code général des collectivités territoriales, vu la convention de mise en œuvre du dispositif "Petits déjeuners", vu le projet d'avenant n° 4, délibère.

MME FOURE : Et que l'article 1 soit complété par ce qui est indiqué : "Le Maire est chargé à partir du 2 septembre 2024 jusqu'au 21 décembre 2024, de fournir les petits déjeuners pour un montant unitaire... etc."

MME BOUCHEZ : Je vous rappelle que ce dispositif des petits déjeuners est mis en place par l'État, dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, au bénéfice des enfants scolarisés dans les territoires prioritaires. Donc, les écoles qui ont sollicité le dispositif participent, bien sûr, et un travail partenarial avec l'Inspection Académique permet la mise en place de ces petits déjeuners à chaque rentrée scolaire. Nous attendons que l'Inspection Académique renouvelle, ou pas, ce dispositif. Il ne revient donc pas à la collectivité de se substituer à l'État et de s'engager, comme vous le demandez, sur ce dispositif pour la prochaine rentrée scolaire 2024, puisque c'est l'État qui décide s'il met ou pas le dispositif en place.

M. RIFFIOD : Pour compléter l'engagement qui est celui de la Ville au niveau du quartier, indirectement par le biais du collège, je tiens déjà à vous rassurer sur le fait que les effectifs sont maintenus voire croissants sur le collège et que le collège a été redimensionné dans sa reconstruction à 550 élèves, c'est-à-dire +100 élèves. Ce qui veut dire qu'il y a bien la volonté d'avoir des élèves dans ce collège avec même une étude à venir sur l'extension de la carte scolaire. Depuis un an, dans le collège, financé grâce aux crédits de la Cité éducative, qui sont en partie financés par la Ville et la Métropole, un petit déjeuner est offert à tous les élèves collégiens qui le souhaitent à 7h 30 pour le premier service et à 8h 30 pour le second service, ce qui représente à peu près, chaque jour, 120 élèves. Donc, effectivement, le petit déjeuner est important et quand c'est possible l'engagement est tenu, et la Ville y contribue.

MME FOURE : Je vous propose de vous prononcer d'abord sur l'amendement et je vais donner la parole à ceux qui veulent s'exprimer sur l'amendement, et nous débattons ensuite sur la délibération dans son ensemble.

M. DESCHAMPS : Je découvre cet amendement avec grand intérêt. Je pense qu'il a le mérite de poser la question, mais j'aurais aimé, cher collègue, que vous le chiffriez. Avez-vous chiffré les dépenses que cela représenterait pour notre collectivité de mettre en place ce type de petits déjeuners dans nos écoles ? Sur le principe, je ne vois pas que du mal dans cette proposition, mais encore faudrait-il en débattre plus profondément. Et je ne vois pas pourquoi on repousserait d'un revers de main cette idée.

MME BOUCHEZ : Je pense que le débat ne se pose pas là, le débat se pose parce qu'en commission, vous m'aviez posé la question Mme BECKER, cette année, à la rentrée scolaire de septembre, l'État ne nous avait pas missionnés, ils ne savaient pas encore, ils attendaient les réponses du ministère pour savoir s'ils renouvelaient le dispositif. Ce qu'il s'est passé, c'est que les autres années, le dispositif démarrait de septembre à juin, et cette année, comme nous avons attendu le feu vert de l'Education nationale, le dispositif n'a démarré qu'en janvier. Nous ne l'avons pas mis en place de septembre à décembre, mais cela ne veut pas dire que les enfants n'auront pas leur petit déjeuner comme ils l'avaient sur la période précédente. Cela a été conçu pour avoir lieu de janvier à juin.

MME FOURE : Ce que je comprends, c'est que cette année, l'opération a été mise en place à compter de janvier seulement, alors que les années précédentes elle l'était à compter de septembre. Comme nous allons rencontrer prochainement l'Inspecteur d'Académie, il serait précieux de lui demander qu'à l'avenir, nous puissions avoir les décisions de l'État le plus en amont possible pour pouvoir démarrer l'opération en septembre. Mais il n'y a pas de raison que la Ville se substitue à l'État. Si j'ai bien compris, Mme BECKER et M. VOULMINOT, vous souhaitez que l'opération démarre en septembre. C'est bien cela ?

MME BECKER : Oui, qu'elle démarre en septembre, qu'elle s'élargisse et que l'article 1 soit complété ainsi : "Le Maire est chargé, à partir du 2 septembre 2024 jusqu'au 21 décembre 2024, de fournir des petits déjeuners pour un montant unitaire de 1,30 €, et par conséquent de solliciter une subvention supplémentaire auprès de l'État à cette fin par avenant n° 5".

MME FOURE : Il faut que nous nous prononcions sur l'amendement. Je propose que nous repoussions l'amendement mais qu'en revanche, nous nous rapprochions de l'Inspection Académique pour savoir comment les choses vont se passer pour l'année à venir, que nous ayons l'occasion d'en reparler, et nous verrons le moment venu. Mais je n'ai pas l'intention de dire que nous allons nous substituer à l'État alors que c'est une opération lancée par l'État, sur ces publics à Étouvie et Amiens Nord.

M. DESCHAMPS : Pourquoi pas. Je pense que la question doit être élargie justement. Là, nous réfléchissons dans le cadre d'un dispositif d'État, mais pourquoi ne pas mener une réflexion en se disant que la Ville d'Amiens, précurseur, et ça doit certainement exister dans d'autres villes de France, décide de mettre en place des petits déjeuners dans toutes ses écoles. Je me dis même pourquoi restreindre aux écoles REP et REP+. Il y a certainement des enfants d'écoles non REP et non REP+ qui ne prennent pas de petit déjeuner. Mais encore faudrait-il chiffrer. C'est la raison pour laquelle je suggère que vous passiez peut-être commande, Madame le Maire, à vos services pour qu'ils fassent une estimation financière de combien cela coûterait, et face à ces chiffres, le Conseil pourrait prendre sa décision.

MME FOURE : Je fais confiance à mon adjointe pour qu'elle impulse les mesures qui lui semblent raisonnables, mais de toute façon, aujourd'hui, je vous propose que nous nous prononcions sur l'amendement qui nous est présenté et, en l'état, ne sachant pas ce qu'il va advenir l'année prochaine, je suggère encore une fois que nous repoussions cet amendement et que nous nous rapprochions de l'Inspection Académique pour éclairer notre choix le moment venu.

M. VOULMINOT : J'interviens pour une histoire de conjugaison. Quand M. DESCHAMPS dit : "pour savoir combien ça coûterait", je dirais "combien ça coûte". De plus, on a quelques excédents, me semble-t-il, donc il y a des gamins qui ont le ventre vide, ne mégottons pas. Combien ça va coûter et pas combien ça coûterait.

MME FOURE : Nous n'allons pas rentrer dans un débat sur la concordance des temps. Je mets donc aux voix l'amendement présenté par le groupe Amiens c'est l'tien.

L'amendement est repoussé.

Observations :

*Mme FOURÉ, M. GEST (pouvoir à M. BEAUVARLET), Mme SAVARIÉGO, M. DE JENLIS, Mme LAVALLARD (pouvoir à M. RIFFIOD), M. SAVREUX (pouvoir à M. STENGEL), Mme VERRIER, M. BIENAIMÉ, Mme DELÉTRÉ, M. DÈCLE (pouvoir à Mme LE CLERCQ), Mme RODINGER, M. LORIC, Mme BOUCHEZ, M. RIFFLART, Mme BEN MOKHTAR (pouvoir à Mme GALLIOT), M. DOREZ, Mme DEVAUX, M. DUFLOT, Mme HAMADI (pouvoir à Mme MODESTE), M. MERCUZOT, Mme CLECH, M. DOMISE, Mme DERIVERY, M. JARDÉ (pouvoir à Mme VERRIER), Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mme ROY, M. FOUCAULT (pouvoir à Mme FOURÉ), Mme GALLIOT, Mme BRUNEL (pouvoir à Mme BOHAIN), M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, M. BEAUVARLET, Mme MAKDASSI-FARKOUH, M. DESCOMBES, Mme DEVÈZE, M. GUÉRIN, Mme MODESTE, Mme VAGNIEZ ont voté contre
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ, M. TELLIER, Mme DESBUREAUX, Mme DELATTRE, M. BAÏS, ont voté pour.
M. DESCHAMPS, Mmes CHAUVEAU, BELLINA se sont abstenus*

MME FOURE : Sur la délibération, y a-t-il des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ, M. TELLIER, Mme DESBUREAUX, Mme DELATTRE se sont abstenus.

BUDGET PARTICIPATIF. EDITION 2024. PRESENTATION DES DOSSIERS LAUREATS.

MME FOURE : Avant d'aborder le fond du point 25, qui porte sur le règlement intérieur du budget participatif, je propose que Stéphane DESCOMBES nous présente rapidement les dossiers lauréats de l'édition 2023.

M. DESCOMBES : C'est encore une belle édition que celle de l'année 2023, puisque nous avons vu une augmentation conséquente du nombre de participants et également du nombre de lauréats. Je vous rappelle qu'en 2021, nous avons eu 11 lauréats, en 2022, 11 lauréats également, et en 2023, 17 lauréats avec :

- A la 17^{ème} place, une idée qui consisterait à disposer de bancs dans la partie du jardin qui en est dépourvue au Jardin des Plantes. Il s'agit d'un projet d'un montant de 3 000 €, porté par le Comité de quartier Saint Germain les Halles.
- A la 16^{ème} place, nous avons l'amélioration du cadre de vie par la pose de bancs, de tables de pique-nique, de jeux pour les enfants et l'implantation d'arbres pour créer de l'ombre, pour un montant de 50 000 €. C'est un projet du Comité de quartier Longpré-les-Amiens, et ce serait pour le parc du Grand Marais.
- A la 15^{ème} place, il s'agit d'un aménagement d'équipements sportifs de plein air, avec des agrès regroupés, des robustes et durables de fitness et de musculation, et qui conviennent à un large public adulte. Ce projet est porté par le Comité de quartier Petit Saint Jean d'un montant de 40 000 €.
- A la 14^{ème} place, il s'agit de la création d'une aire de jeux collective extérieure pour des enfants de 1 à 12 ans, avec accessibilité pour les enfants à mobilité réduite, pour un montant de 100 000 €. C'est porté par le Comité de quartier Plein Sud.
- A la 13^{ème} place, nous avons le premier mur d'expression urbaine d'Amiens pour des œuvres de street art régulièrement renouvelées pour les amateurs d'art en plein air. C'est inspiré des prestigieux murs d'Oberkampf à Paris et de Rouen. Le mur se situe sur le chemin du Halage, sous le pont Beauvillé. Il s'agit d'un projet associatif pour un montant de 35 000 €.
- A la 12^{ème} place, un espace où l'on pourrait passer du temps en famille ou entre amis sur le parc Saint Pierre. Ce projet est porté par un habitant pour un montant de 40 000 €.
- A la 11^{ème} place, il s'agit de la création d'une épicerie coopérative pour et par les habitants du quartier avec l'organisation d'ateliers et d'un espace convivial. Le budget servira à financer l'achat de matériel. C'est un projet collectif pour un montant de 15 000 €.
- A la 10^{ème} place, il s'agit de tables de jeux avec des règles qui seraient écrites sur le côté de la table avec un QR code qui pourrait permettre d'accéder à des vidéos explicatives des règles. Les jeux proviendraient de différents pays du monde et de différentes époques. Ce projet est déposé par un habitant pour un montant de 50 000 €, et il souhaite qu'elles soient implantées sur tous les secteurs de la ville, soit environ deux tables de jeux par secteur.
- A la 9^{ème} place, la mise en place de nichoirs, de mangeoires sur pieds scellés dans l'école maternelle Chénier, l'école primaire Sagebien, et l'Institut d'éducation motrice Sagebien. Ce projet est porté par le Comité de quartier Plein Sud pour un montant de 2 000 €.
- A la 8^{ème} place, il s'agit de la mise en valeur du bois Joli Mai, appelé aussi le bois Réaumur, à des fins pédagogiques, environnementales et sociales. Ce projet est porté par le Comité de quartier Sud-est pour un montant de 20 000 €.
- A la 7^{ème} place, il s'agit de l'installation d'une aire de jeux, cette fois pour les enfants de 0 à 12 ans à Saint-Maurice. Ce projet est porté par des assistantes maternelles dans le quartier Saint-Maurice pour un montant de 100 000 €.
- A la 6^{ème} place, il s'agit de l'aménagement d'un parc à chiens au sein du parc Saint-Pierre, en clôturant, bien évidemment, l'espace afin qu'ils puissent jouer en sécurité et sans déranger les usagers du parc. Ce projet est porté par un Amiénois pour un montant de 50.000 €.

- A la 5^{ème} place, nous avons la Citadelle, qui est un lieu de mémoire de la Seconde Guerre mondiale, le projet étant de créer une signalétique permettant à tout visiteur de connaître l'histoire de la Citadelle sous l'Occupation à travers la mise en valeur de six lieux. Ce projet est porté par un Amiénois pour un montant de 60 000 €.
- A la 4^{ème} place, nous avons un nouvel aménagement de la place du Beffroi pour la rendre plus attractive avec plus de verdure, des pavés refaits, des places de stationnement à repenser. Ce projet est déposé par un Amiénois pour un montant de 150 000 €.
- A la 3^{ème} place, il s'agit de commodités pour se soulager dans un lieu dédié, plus précisément des toilettes sèches, sur le chemin de halage. Ce projet est déposé par une Amiénoise pour un montant de 60 000 €. Les joggers et les marcheurs apprécieront.
- A la 2^{ème} place, il s'agit de la création d'un parcours de découverte du patrimoine industriel d'Amiens, à faire à pied ou à vélo, en autonomie ou lors de visites guidées. Il concerne évidemment plusieurs secteurs. Ce projet est porté par une Amiénoise pour un montant de 50.000 €.
- A la 1^{ère} place, un projet destiné à développer l'éco-pâturage à Amiens et un lieu d'activité écologique pour les habitants et les associations. L'objectif de ce projet est de créer une bergerie afin d'accueillir un troupeau de moutons et de chèvres qui, pendant la belle saison, iront pâturer en ville. C'est un projet associatif d'un montant de 117 000 €.

Voilà pour les 17 lauréats de l'année 2023.

MME FOURE : Merci pour cette présentation. Je vous laisse présenter le point 25.

25 - BUDGET PARTICIPATIF. EDITION 2024. REGLEMENT INTERIEUR. APPROBATION.

M. DESCOMBES : Pour mémoire, la première édition du Budget Participatif a été lancée en 2021, et ce dispositif a suscité un réel engouement de la part des Amiénois. Il a été l'occasion de l'émergence d'idées depuis son lancement. Près de 400 projets ont été déposés, 150 ont été soumis au vote, 39 sont désormais lauréats. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la démocratie locale qui permet de renforcer la participation des Amiénois et des Amiénoises, afin qu'ils prennent part à la vie de la cité en proposant des idées de projets pour améliorer leur cadre de vie, et en votant pour les projets qu'ils souhaitent voir se réaliser. Pour rappel, en 2023, ce sont 17 projets qui ont été désignés lauréats.

Conformément à l'engagement pris devant les Amiénois, nous souhaitons renouveler chaque année le dispositif du Budget Participatif, car nous avons besoin de nous projeter vers un avenir plus résilient et mieux partagé, et nous savons désormais que les Amiénois saisissent cette opportunité de s'engager dans la vie de la cité pour continuer à faire ensemble une ville solidaire, une ville conviviale, une ville durable, attractive et participative.

Alors, pour cette 4^{ème} édition du Budget Participatif, et à l'issue du bilan réalisé auprès de tous les acteurs concernés que sont les porteurs de projets, les espaces ressources, les services, et les élus, mais également les membres de la Commission Citoyenne, le dispositif est jugé globalement satisfaisant. Toutefois, et je dirais heureusement, quelques interrogations ont été soulevées, ce qui nous amène, comme chaque année, à apporter quelques modifications au règlement intérieur du Budget Participatif.

Je vous propose ici d'approuver le lancement de la 4^{ème} édition du Budget Participatif et pour cette nouvelle édition, forts de l'expérience passée et du bilan réalisé auprès des acteurs concernés, le règlement intérieur du dispositif comporte quelques évolutions, que je vous cite brièvement en quatre points.

Le premier point est le retrait au vote des projets identifiés recevables quand ils sont déjà prévus dans le cadre d'une Programmation Pluriannuelle d'Investissement.

Le second point est l'intégration d'un Budget Participatif orienté Enfants amenant à la répartition suivante pour le million d'Euros annuel attribué à notre Budget Participatif :

- 600 000 € en investissement pour les projets déposés par les habitants à titre individuel ou collectif.
- 370 000 € en investissement pour les projets déposés par les présidents d'associations.
- 30 000 € en investissement et en fonctionnement pour les projets des enfants. Pour ce faire, à titre expérimental, nous nous appuyerons sur le dispositif existant des classes citoyennes, des assemblées des enfants. La Ville affectera donc cette enveloppe de 30 000 € pour les projets issus de ce dispositif.

Le troisième point est le maintien de l'organisation du vote sécurisé des projets par voie numérique exclusive en votant obligatoirement, comme en 2023, pour 4 projets. Mais nous allons procéder à un développement informatique cette année qui va permettre aux participants de voter sans créer de compte sur la plateforme numérique. Le coût de ce développement est estimé à 4 800 €. Le vote obligatoire pour 4 projets a l'avantage de favoriser la curiosité, d'aller au-delà des porteurs de projets que l'on connaît en ne votant que pour un projet, et cette modalité de vote oblige le participant à faire de vrais choix, à réfléchir à l'avenir des projets qui ne concernent pas forcément uniquement le quartier dans lequel il vit et, par conséquent, de réfléchir et de voir la cité dans sa globalité.

Le quatrième point est le renforcement des modalités d'information et d'accompagnement au vote des projets en s'appuyant sur les porteurs de projets lauréats des années précédentes pour qu'ils deviennent des ambassadeurs du Budget Participatif, en formant également les acteurs des espaces ressources qui tiennent des permanences de vote, et en leur donnant une notice pratique sur les modalités de vote. Enfin, en sensibilisant les citoyens engagés qui sont des acteurs de la Charte de la Participation Citoyenne pour accompagner les porteurs de projets lors de la phase de vote.

Voilà, mes chers collègues. Si vous l'approuvez, la 4^{ème} édition pourrait débiter dès le 11 mars prochain par le lancement de l'appel à idées et le dépôt des idées.

MME FOURE : Merci. Sur cette délibération, j'ai reçu deux amendements déposés par Mme BECKER. Je ne sais pas si c'est elle qui les présente. Je vous laisse peut-être présenter les deux amendements successivement, si vous voulez bien.

MME BECKER : Oui, pas de problème.

Premier amendement :

Au vu du niveau des orientations budgétaires, les crédits de paiement en investissement s'élèvent à plus de 60 millions d'Euros. La participation de tous, dont la jeunesse, doit être encouragée, comme celle du monde associatif. Les initiatives jeunes sont propres et doivent pouvoir dès lors disposer d'une enveloppe dédiée. Le règlement intérieur prévoit que les 30 000 € à titre expérimental peuvent être inscrits, en fonction des projets, en investissement ou en fonctionnement. L'expérimentation ne représente qu'environ 0,05% des crédits d'investissement. Par ailleurs, en cas de réussite de l'expérience, une augmentation pourra peut-être être envisagée. Il n'est pas pensable dans cette perspective de réduire l'enveloppe constante fixée à un million d'Euros, d'autant que les coûts des travaux ont augmenté. L'enveloppe d'un million d'Euros pour le Budget Participatif doit être maintenue en fixant à 400.000 €, au lieu de 370.000 €, l'enveloppe pour les projets déposés par le monde associatif.

Il est proposé de modifier le point 4.3, l'enveloppe financière dédiée au Budget Participatif, ainsi: "La Ville d'Amiens attribue au Budget Participatif une enveloppe maximale d'un million d'Euros TTC, hors crédit, pour les projets des enfants, pour la mise en œuvre des projets d'investissement ; 600 000 € TTC en investissement pour les projets déposés par les habitants à titre individuel ou collectif ; 400 000 € en investissement pour les projets déposés par les présidents d'associations qui ne peuvent excéder deux projets par association. Et à titre expérimental, en 2024, 30 000 € TTC en investissement et en fonctionnement pour le projet des enfants".

L'étape 4 de l'article 7 du règlement intérieur est modifiée en conséquence, à savoir 400 000 € au lieu de 370 000 €. C'est pourquoi, par le présent amendement, il est proposé, que le Conseil municipal de la Ville d'Amiens, vu le code général des collectivités, vu la volonté municipale de renforcer la démocratie locale et de favoriser l'engagement des Amiénois et des Amiénoises dans le choix des projets politiques locaux, vu le règlement intérieur de la Commission Citoyenne approuvé par la délibération n° 30 du Conseil municipal du 24 juin 2021, vu les principes fondamentaux du Budget Participatif, pouvoir d'agir donné aux habitants, continuité et régularité du dispositif, accès et inclusion, transparence et sincérité, confiance, émancipation, délibère. Article 1 : Le règlement intérieur modifié aux points 4.3 et 7 relatifs aux conditions de mise en œuvre de la 4^{ème} édition du Budget Participatif est adopté.

Deuxième amendement :

Le dispositif de vote actuel ne permet pas une participation effective, et donc réelle, des Amiénoises et des Amiénois. Lors de l'édition 2023, de nombreux votants sur la plateforme numérique amiens.fr/jeparticipe n'étaient pas d'Amiens. La votation fut, pour certains projets, un concours de popularité avec la participation de personnes sans lien direct avec Amiens, habitant dans la Somme ou en France. Pour le vote en ligne, le numéro national d'électeur du répertoire électoral unique devrait être demandé. Cela serait aussi l'occasion d'une campagne pour l'inscription sur les listes électorales et des points pourraient être ouverts dans les mairies de secteur afin de réaliser l'inscription et de voter sur le Budget Participatif.

Il a aussi été demandé lors du bilan à ce que le vote puisse être réalisé également sous format papier dans les mairies de secteur. Il est donc proposé l'étape 3 de l'article 7 modifiée ainsi : "Etape 3. Vote des projets par les habitants du 25 octobre au 1^{er} décembre. Modalités de vote. La liste des projets soumis au vote est établie par la Commission Citoyenne. Chaque Amiénois et Amiénoise peut s'exprimer en choisissant obligatoirement quatre projets. Attention : il n'est possible de voter qu'une seule fois sous peine de nullité du vote. Il sera déclaré et vérifié le

numéro national d'électeur inscrit sur la carte d'électeur. Les habitants votent sur la plateforme numérique amiens.fr/jeparticipe ou par vote papier dans les mairies de secteur les vendredis après-midi des semaines 43 à 48, sauf 44, et les mercredis après-midi et samedis matin des semaines 44 à 48 aux heures d'ouverture. Il y sera possible de procéder à l'inscription sur les listes électorales. Les participants numériques doivent renseigner leur numéro de téléphone pour ensuite recevoir un code par SMS qu'ils doivent saisir sur la plateforme pour valider leur vote."

C'est pourquoi, par le présent amendement, il est proposé que le Conseil municipal de la Ville d'Amiens, vu le code général des collectivités territoriales, vu la volonté municipale de renforcer la démocratie locale et de favoriser l'engagement des Amiénois et des Amiénoises dans le choix des projets politiques locaux, vu le règlement intérieur de la Commission Citoyenne approuvé par la délibération n° 30 du Conseil municipal du 24 juin 2021, vu les principes fondamentaux du Budget Participatif, pouvoir d'agir donné aux habitants, continuité et régularité du dispositif, accès et inclusion, transparence et sincérité, confiance et émancipation, délibère.
Article 1 : Le règlement intérieur modifié à l'étape 3 de l'article 7 relatif aux conditions de mise en œuvre de la 4^{ème} édition du Budget Participatif est adopté.

MME FOURE : Je propose à Stéphane de répondre aux amendements.

M. DESCOMBES : Mme BECKER, à titre expérimental, vous l'avez d'ailleurs dit plusieurs fois dans votre intervention, cela veut dire ce que cela veut dire. A titre expérimental. Donc, vous le savez, le Budget Participatif, rien n'est figé dans le marbre. On fait des modifications du règlement intérieur du Budget Participatif chaque année. Pourquoi le faisons-nous ? Parce que nous progressons et comment progressons-nous ? Nous progressons aussi parce que nous nous concertons avec d'autres villes. Je vous rappelle que nous avons créé le Réseau national des Budgets Participatifs, avec pas mal de villes. Nous étions 7 villes à l'origine, et j'ai le plaisir de vous dire que nous sommes plus de 30 villes dans ce réseau, dont le siège est à la MAAM. Nous échangeons avec ces villes sur les pratiques de chacun, ce qui nous permet de progresser tous ensemble sur nos Budgets Participatifs respectifs.

Il existe effectivement des expérimentations. Cette enveloppe de 30 000 € pour les enfants est à titre expérimental et fait partie, à ce titre, du Budget Participatif 2024. Vous parlez de réduire l'enveloppe constante fixée à un million. Non, on ne réduit pas l'enveloppe constante, l'enveloppe est toujours d'un million d'Euros par an. Je vous rappelle que nous avons voté l'ensemble du budget pour les Budgets Participatifs de la durée du mandat en début de ce mandat, et que c'est bien la somme d'un million par an qui est consacrée au Budget Participatif. Quand vous parlez de réduire l'enveloppe, cela veut dire que pour vous les projets des enfants ont moins d'importance que les projets des adultes ? C'est cela que l'on doit comprendre ? Ce n'est pas ainsi que je le vois. Les enfants, les maires et les adjoints aux maires de l'Assemblée des enfants, qui voteront, apprécieront, le corps professoral les entourant également. Donc, les 30 000 € font bien partie du Budget Participatif 2024 et le Budget Participatif 2024 est bien d'un million d'Euros.

Concernant votre amendement n° 2, vous dites que la votation fut, pour certains projets, un concours de popularité, avec la participation de personnes sans lien avec Amiens. Vous parlez de l'année 2023, sauf qu'en 2023, il ne vous aura pas échappé que nous avons fait encore une fois des modifications sur le règlement du Budget Participatif. Vous m'auriez parlé encore de 2021 ou de 2022, j'aurais pu vous dire oui parce qu'à l'époque, on votait pour trois projets et le premier projet obtenait 3 points, le deuxième projet 2 points et le troisième projet 1 point. Donc là, oui, mais cette année, non. Cette année, ce sont quatre projets, d'abord pour que les gens

s'intéressent à l'ensemble des projets, et c'est un point par projet. Il n'y a donc pas de favoritisme d'un projet par rapport à un autre. On oblige les gens à voter pour quatre projets, cela fait partie du règlement du Budget Participatif. Il n'y a donc pas de favoritisme pour un projet ou pour un autre.

D'autre part, vous dites que l'on pourrait voter pour le Budget Participatif dans les mairies de secteur. Oui, mais nous le faisons déjà. On peut voter dans les mairies de secteur pour le Budget Participatif. Troisième point, comme je vous l'ai précisé, le vote en mairie de secteur se fait déjà. C'est par rapport à votre demande. Non seulement on fait le vote en mairie, mais de plus, celui-ci permet d'avoir une approche douce de l'informatique puisque ceux qui n'ont pas accès facilement à l'informatique ou qui ont des difficultés avec cet outil peuvent venir en mairie de secteur ou sur les autres points d'accueil et être accompagnés pour voter avec cet outil et donc avoir une approche douce de l'informatique.

Voilà ce que je peux vous répondre aujourd'hui par rapport à vos demandes sur l'amendement n° 1 et sur l'amendement n° 2.

MME FOURE : J'ajoute un mot, après quoi je passerai la parole à Renaud DESCHAMPS puis de nouveau à Mme BECKER. Je voulais simplement vous dire, Mme BECKER, que je suis un peu étonnée que vous demandiez de faire voter en fonction des cartes d'électeur. Du coup, je me suis dit que tous les Amiénois qui ne sont pas de nationalité française ou en tout cas pas de nationalité européenne - puisqu'aux élections municipales on peut voter quel que soit son pays d'origine -, n'ont pas de carte d'électeur. Donc, vous les excluriez du vote. Nous avons estimé que tous les Amiénois devaient pouvoir voter et nous restons sur cette position.

M. DESCHAMPS : Pour ma part, j'ai été étonné par autre chose qui est que cette séance de Conseil municipal se transforme en une séance de réécriture de règlement. Je pense que ce n'est pas le lieu. Les amendements peuvent déjà nous être envoyés avant afin que nous ne les découvrons pas le jour du Conseil. A mon sens, mais ce n'est pas moi qui décide, c'est plutôt un travail de commission. Pour résumer, je trouve que cette partie de la délégation Démocratie locale est bien gérée, je l'ai dit depuis le début du mandat, elle fonctionne bien. Les dossiers présentés par Stéphane DESCOMBES vont dans le bon sens, ils sont réclamés par les Amiénois. C'est vraiment chercher la petite bête que d'aller mettre des contraintes supplémentaires dans une partie de délégation qui fonctionne. L'autre partie de délégation, qui est la relation avec les Comités de quartier, qui est un peu plus compliquée, n'est pas l'objet de cette délibération. A vouloir trop mettre de règles, on va arriver à l'effet inverse qui est de mettre trop de contraintes et empêcher les Amiénois volontaires de porter des sujets. Donc nous allons évidemment voter, nous vous faisons confiance sur ce sujet, et je pense que les Amiénois qui s'y mettent sont heureux de voir des projets concrétisés.

MME FOURE : Je vais vous répondre sur la partie amendement. Je défends Mme BECKER, une fois n'est pas coutume, qui a eu la gentillesse de nous communiquer les amendements, certes dans l'après-midi mais avant le Conseil. Elle n'est pas obligée de le faire. La règle est que l'on peut proposer un amendement en séance, il n'y a aucun problème. Je ne me vois pas limiter la possibilité d'amender le texte. C'est généralement en séance que l'on propose, comme cela a déjà été le cas à de nombreuses reprises ici, de modifier tel ou tel aspect. Si c'est déposé avant le Conseil, cela permet de réfléchir un peu plus au contenu, mais cela n'interdit pas, comme vous le suggérez, de le faire en commission si c'est possible. C'est encore mieux de le faire en commission pour fluidifier le dispositif. Mais je ne peux pas interdire les amendements.

MME BECKER : M. DESCOMBES, j'ai lu rapidement, parce qu'il est tard, mais peut-être que nous ne nous sommes pas bien compris. Je ne vois pas à quel moment dans cet amendement il est demandé de baisser le montant du Budget Participatif. Pouvez-vous me le dire ?

MME FOURE : Nous avons parfaitement compris ce que vous avez dit les uns et les autres.

MME BECKER : Mais je n'ai pas compris ce qu'a dit M. DESCOMBES.

MME FOURE : Moi, j'ai bien compris ce qu'a dit M. DESCOMBES parce que j'ai écouté avec attention, et normalement quand il parle je comprends ce qu'il dit. Il estime que la totalité du budget devait être Budget Participatif, qu'il émane d'un tout jeune Amiénois ou d'un Amiénois de plus de 16 ans, comme c'était le cas jusqu'à présent, et il estime donc que les uns et les autres doivent être traités de la même façon et qu'on ne doit pas faire un sort particulier en considérant que les projets déposés par les jeunes Amiénois, enfants, sont soumis à une règle particulière. Et vous avez un autre avis, nous l'avons bien compris.

MME BECKER : Non, pas du tout. Le règlement intérieur prévoit que les 30 000 € peuvent être inscrits, en fonction des projets, en investissement ou en fonctionnement.

MME FOURE : Nous avons tous parfaitement compris.

MME BECKER : Je n'ai pas du tout compris ce qu'a dit M. DESCOMBES. Nous aurons une explication plus tard, c'est vrai qu'il est tard, je ne vais pas monopoliser le débat là-dessus.

MME FOURE : C'est très simple. Ce que propose Stéphane DESCOMBES, c'est 400 000 € à l'intérieur desquels il propose une répartition spécifique, et vous, vous proposez 400 000 € plus 30 000 €. Nous l'avons tous parfaitement compris.

MME DESBUREAUX : J'ai une petite remarque à faire sur la présentation du Budget Participatif, sur le point à l'ordre du jour. C'est très bien de mettre les enfants en avant dans la ville, mais cela m'a fait un peu tiquer. Il y avait un outil intéressant auparavant afin de mettre les jeunes au cœur de la cité, que vous aviez mis en avant lors de votre candidature à la Capitale européenne de la Jeunesse : le Conseil municipal des jeunes. Or, il semble que depuis 2020 il n'en existe plus du tout. Qu'en est-il ? Était-il lui aussi expérimental ? Je pense que cela aurait pu être un outil justement pour utiliser le Budget Participatif.

MME FOURE : Alors, il n'y a pas un véritable Conseil municipal des jeunes parce qu'on sait que ce type d'instance ne fonctionne pas bien, mais en revanche, il y a des classes citoyennes et des écoles qui élisent leur maire et leurs adjoints, et qui travaillent pendant un an, toute l'année de CM2 - je parle sous le contrôle d'Hélène BOUCHEZ. Ils sont élus en CM1 et ils travaillent toute l'année de CM2, et cela aboutit à ce qu'ils proposent des actions concrètes aux élus municipaux à l'issue de leur CM2. C'est la raison qui a conduit, sauf erreur de ma part, Stéphane DESCOMBES à imaginer que certains de ces projets se traduisent en un Budget Participatif.

M. PRADAT : Je ne vais pas allonger la séance, mais on dit souvent que vous faites de la com'. Je trouve les projets très bien, on voit bien que les Amiénois ont des attentes, et ils en ont certainement beaucoup plus que des besoins qu'on leur donne. Simplement une question de forme. Le premier mur d'expression de graffitis, excusez-moi, mais en 2002 la briqueterie s'installe à Elbeuf-Lescouvé, on discute avec les agents municipaux, avec les policiers municipaux, en disant que c'est un peu dommage d'effacer, ça coûte de l'argent. On s'entend,

on expérimente la chose, et on trouve, à base de festivals, des artistes de renom internationaux qui sont venus à Amiens pour explorer ce street art. On a ouvert la voie, et ça a coûté 0, si ce n'est l'abandon des contraventions municipales sur les jeunes. Simplement, ce n'est pas le premier.

M. DESCOMBES : Il ne vous aura pas échappé, bien qu'apparemment si, mais j'aurais peut-être dû vous le préciser, que les descriptions des 17 lauréats sont celles affichées par le porteur de projet sur le site internet. C'est donc un copié-collé de la description du projet du porteur de projet. Je voudrais revenir sur l'histoire des cartes d'électeur. Si nous mettions en place un tel vote, nous nous priverions du vote des moins de 18 ans. Je n'ai pas la liste parce que je n'ai pas eu le temps de vous la préparer, mais je pense que nous avons quand même pas mal de projets lauréats, et je pense d'emblée au skate park qui n'aurait peut-être pas pu voir le jour si nous n'avions pas laissé la possibilité aux moins de 18 ans de voter dans le cadre du Budget Participatif.

MME FOURE : Je vous propose que nous votions, comme précédemment, d'abord sur les amendements puis sur la délibération.

L'amendement n°1 est soumis au vote.

REJETE A LA MAJORITE.

Observations :

Mme FOURÉ, M. GEST (pouvoir à M. BEAUVARLET), Mme SAVARIÉGO, M. DE JENLIS, Mme LAVALLARD (pouvoir à M. RIFFIOD), M. SAVREUX (pouvoir à M. STENGEL), Mme VERRIER, M. BIENAIMÉ, Mme DELÉTRÉ, M. DÉCLE (pouvoir à Mme LE CLERCQ), Mme RODINGER, M. LORIC, Mme BOUCHEZ, M. RIFFLART, Mme BEN MOKHTAR (pouvoir à Mme GALLIOT), M. DOREZ, Mme DEVAUX, M. DUFLOT, Mme HAMADI (pouvoir à Mme MODESTE), M. MERCUZOT, Mme CLECH, M. DOMISE, M. JARDÉ (pouvoir à Mme VERRIER), Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mme ROY, M. FOUCAULT (pouvoir à Mme FOURÉ), Mme GALLIOT, Mme BRUNEL (pouvoir à Mme BOHAIN), M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, M. BEAUVARLET, Mme MAKDASSI-FARKOUH, M. DESCOMBES, Mme DEVÈZE, M. GUÉRIN, Mme MODESTE, Mme VAGNIEZ ont voté contre.

L'amendement n°2 est soumis au vote.

REJETE A LA MAJORITE.

Observations:

Mme FOURÉ, M. GEST (pouvoir à M. BEAUVARLET), Mme SAVARIÉGO, M. DE JENLIS, Mme LAVALLARD (pouvoir à M. RIFFIOD), M. SAVREUX (pouvoir à M. STENGEL), Mme VERRIER, M. BIENAIMÉ, Mme DELÉTRÉ, M. DÉCLE (pouvoir à Mme LE CLERCQ), Mme RODINGER, M. LORIC, Mme BOUCHEZ, M. RIFFLART, Mme BEN MOKHTAR (pouvoir à Mme GALLIOT), M. DOREZ, Mme DEVAUX, M. DUFLOT, Mme HAMADI (pouvoir à Mme MODESTE), M. MERCUZOT, Mme CLECH, M. DOMISE, M. JARDÉ (pouvoir à Mme VERRIER), Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mme ROY, M. FOUCAULT (pouvoir à Mme FOURÉ), Mme GALLIOT, Mme BRUNEL (pouvoir à Mme BOHAIN), M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, M. BEAUVARLET, Mme MAKDASSI-FARKOUH, M. DESCOMBES, Mme DEVÈZE, M. GUÉRIN, Mme MODESTE, Mme VAGNIEZ ont voté contre.

MME FOURE : Je vous propose maintenant de voter sur la délibération, sauf si quelqu'un souhaite s'exprimer avant.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ, M. TELLIER, Mme DESBUREAUX, Mme DELATTRE se sont abstenus.

26 - VIE ASSOCIATIVE. SUBVENTIONS 1^{ERE} REPARTITION. ANNEE 2024. CONVENTIONS.

M. DESCOMBES : Je vous propose pour l'année 2024 d'approuver la première répartition des subventions aux partenaires œuvrant pour les actions de coopération associative pour un montant total de 31 850 € et détaillé comme suit :

- Pour le projet d'animation de la Pléiade de l'UFOLEP : 20 000 €.
- Pour l'animation-accueil au sein du pôle associatif Anna Politkovskaïa par l'association pour l'Animation, la Création, la Transformation sociale, l'Innovation et la Formation en Education Populaire, anciennement Les Francas de la Somme : 10 000 €.
- Pour la fête du Printemps de l'Athlétique Club Amiens Pétanque : 1 850 €.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

27 - SEMOP AMIENS ENERGIES. DELEGATION DU SERVICE PUBLIC. PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE CHALEUR DE LA VILLE D'AMIENS. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE. ANNEE 2022.

M. MERCUZOT : C'est habituellement le Directeur général de la SEMOP Amiens Energies qui présente ce rapport d'activité, mais du fait d'un empêchement, il ne peut être là ce soir, et nous n'avons pas voulu reporter davantage car il s'agit du rapport 2022. J'en profite pour remercier Vincent PIBOULEU et l'ensemble des équipes de la SEMOP qui font un travail, me semble-t-il, de très grande qualité.

Le montage juridique et la gouvernance de la SEMOP est connu ici. Vous savez que la SEMOP est une société que nous avons constituée en partenariat avec Engie qui détient 51% du capital, la Caisse des Dépôts 15%, et nous-mêmes 34%. La SEMOP est le délégataire du service public de chaleur urbaine. Sur la slide suivante, vous avez un rappel du réseau. Figure en orange ce que l'on appelle la colonne vertébrale, à partir de laquelle vous avez de nombreux branchements qui vont sur de plus petits formats, puisque ce sont deux canalisations très importantes. Et sur la droite, ce qui fait la particularité du réseau de chaleur, c'est-à-dire la diversité des sources de chaleur qui alimentent la chaleur produite et distribuée aux Amiénois, en tout cas à ceux qui sont abonnés au réseau.

Concernant les chiffres-clés du réseau, il y a pratiquement 50 km, ce qui permet de chauffer l'équivalent de 16 500 logements, comprenant un grand nombre de bâtiments publics, qui appartiennent à la Ville ou à la Métropole, mais également des lycées. Il faut souligner qu'un grand nombre de résidences privées ont été intéressées par le réseau de chaleur et ont demandé à pouvoir se connecter, un des derniers abonnés étant les cliniques privées.

Les faits qui ont marqué l'année 2022, c'est d'abord la commercialisation du réseau à partir de cette colonne vertébrale, et le nombre de kilowatts/heure souscrits par les abonnés est en constante évolution. Les points bleus montrent notamment les abonnés, et on voit qu'il y a eu beaucoup d'abonnés sur les nouvelles résidences d'Intercampus. Ensuite, l'année a été particulièrement douce en termes de température, et bien qu'il y ait eu davantage d'abonnés nous avons délivré moins de chaleur qu'en 2021. Cela montre donc que pour délivrer la même quantité de chaleur, il faut sans cesse aller chercher des nouveaux abonnés. La densité thermique définit la quantité de chaleur délivrée par kilomètre de réseau. La rigueur climatique est évidemment variable d'année en année, mais le réchauffement climatique est bien présent, et dans les années à venir, cette rigueur climatique pourrait être moins importante.

Autre fait marquant sur cette année 2022, c'est le taux d'ENR, d'énergies de récupération et renouvelables, donc 64% dans le réseau. Ce qui figure en jaune sur le graphique de droit, c'est le gaz, et on voit que le gaz est utilisé pour faire l'appoint, notamment dans les périodes les plus froides. Et ce qui figure en bleu est ce qui fait l'une des particularités du réseau, à savoir la chaleur produite par les pompes à chaleur installées au sortir de la station d'épuration d'Ambonne.

L'autre fait marquant de l'année 2022 a été la signature de l'avenant, que nous avons voté ici, avenant qui nous amène à construire 25 km de réseau supplémentaire, à connecter notamment le nouvel hôpital, donc l'hôpital Sud, et à monter le taux d'ENR jusqu'à 70%. Autre point intéressant dans cet avenant n° 5, c'est la mise en place d'un réseau de froid, réseau de froid, il faut le souligner, qui est finalement aujourd'hui très peu développé, et ce sera le premier réseau de froid dans la région des Hauts-de-France. Nous serons les premiers en la matière. Les tarifs sont un point particulièrement important, surtout pour cette année 2022 puisque les prix des énergies fossiles, notamment, mais pas seulement, et notamment de l'électricité, ont explosé. Et on peut noter que le réseau de chaleur n'a pas pu échapper lui-même en totalité à l'augmentation des prix. Pourquoi ? D'abord parce qu'il y a quand même un peu de gaz dans le réseau de chaleur, et surtout parce qu'il y a de l'électricité pour faire fonctionner le réseau. Les pompes à chaleur de la station d'Ambonne fonctionnent avec de l'électricité, de la même façon qu'il faut une force motrice, car vous imaginez bien qu'il n'y a pas seulement quelques dizaines de litres d'eau sur ces 50 km de canalisations. Ce qui est intéressant malgré tout, c'est que nous nous apercevons que le réseau de chaleur est resté compétitif par rapport aux autres énergies, d'autant plus compétitif qu'à partir de la fin de l'année 2022, le gouvernement a mis en place ce qu'il n'avait pas prévu initialement, à savoir un bouclier tarifaire. Initialement, le bouclier tarifaire s'appliquait seulement aux particuliers qui étaient abonnés directement, et ne s'appliquait pas aux abonnés du réseau de chaleur. Finalement, l'application de ce bouclier tarifaire a fait que nous sommes constamment restés à un prix compétitif, y compris par rapport au gaz auquel le bouclier tarifaire était appliqué.

La slide suivante montre le point d'équilibre qui se situe aux alentours de 40 €. Quand le gaz coûte moins de 40 € le mégawatt, le réseau de chaleur a des difficultés à être compétitif. On voit bien que plus le gaz est cher et plus le réseau de chaleur est compétitif. C'est ce que montrent les différents graphiques. Heureusement pour le climat mais malheureusement pour le porte-monnaie, il est bien probable, même si aujourd'hui le prix du gaz a retrouvé des niveaux beaucoup plus raisonnables, si l'on peut dire, que le gaz ne redescendra pas en deçà des 40 € le mégawatt/heure, en tout cas pas durablement, ce qui illustre tout l'intérêt pour les Amiénois que nous ayons pris la décision de développer ce réseau de chaleur sous la forme où nous l'avons développé.

Enfin, dernier point, ce réseau de chaleur, en tout cas la SEMOP, verse des redevances d'occupation du domaine public à la Ville pour un montant qui est loin d'être négligeable, de 422.724 € HT pour 2022, et dans une moindre mesure à la Métropole puisqu'elle achète la chaleur fatale, installée sur la station d'Ambonne, ce qui rapporte à la Métropole 122 062 € HT. Voilà pour les chiffres qui me paraissent les plus importants, étant donné l'heure avancée de la soirée.

MME FOURE : Merci. Je rappelle que c'est aussi cette redevance qui nous permet d'amender le budget qui subventionne les Amiénois qui font des rénovations thermiques dans leur maison ou appartement. Y a-t-il des observations ?

MME DELATTRE : Nous avons ici le bilan annuel d'un réseau de chaleur qui semble fonctionner. En tout cas, personne ne semble se plaindre. Il faudrait peut-être, maintenant que ce réseau est bien développé, réfléchir à la mise en place d'un comité d'usagers que vous pourriez mettre en place avec les copropriétés, les institutions, les établissements scolaires. Nous l'avons déjà suggéré et nous le répétons ici, les discussions avec la SIP d'Étouvie autour du raccordement à la chaufferie est une question à poser. On ne connaît pas les détails du fonctionnement de leur réseau de chaleur, on sait juste que les avances sur charges ont explosé. La Ville a un siège à la SIP, il faut en profiter pour poser ce sujet de la mutualisation de nos réseaux de chaleur dans l'intérêt de tous et de toutes.

MME FOURE : Nous ne manquerons pas d'aborder le sujet avec la SIP, car nous avons quelques sujets à voir avec eux.

DONT ACTE

28 - SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS PUBLICS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES 2024-2026. SPASER. ADOPTION.

M. MERCUZOT : Tout le monde sait ce qu'est le SPASER. C'est la mise en place d'un Schéma des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables, qui nous permet d'afficher... je lis ce qui est écrit : une volonté collective, mais c'est une réalité, ce n'est pas seulement de la com'... une volonté collective pour des achats utiles et responsables. Ce que vous voyez ici est ce qui sera intégré sur le site de la Ville et de la Métropole une fois que nous aurons voté. Chacun pourra donc s'y référer. C'est une version communicante, effectivement, du SPASER qui, lui, a une forme un peu moins sympathique.

Quelques éléments. Nous avons la volonté de mettre en œuvre une vraie politique d'achats parce que nous achetons chaque année pour plusieurs dizaines de millions d'Euros et il faut, forcément, que nous soyons très vigilants et les plus performants possibles, ce qui nécessite, simplement pour l'action 4.3.2, de former nos agents, sachant que quand on est acheteur on peut, le cas échéant, être amené à négocier avec des entreprises. Cela ne se fait pas n'importe comment. On souhaite donc lancer des plans de formation pour nos différents acheteurs dans la collectivité.

Nous souhaitons également mettre en avant la question du réemploi. Nous avons commencé dans la collectivité, mais nous pensons que c'est quelque chose qui peut être non pas généralisé mais en tout cas développé, et il est important de sensibiliser nos agents, mais quelquefois les élus eux-mêmes, à l'intérêt qu'il peut y avoir à pratiquer le réemploi de certains matériaux ou de certaines fournitures.

Développer la prise en compte de l'égalité femmes/hommes dans nos achats. Nous allons, par exemple, au titre de ce SPASER, animer une réflexion avec les partenaires publics et privés sur l'inclusion de l'égalité femmes/hommes, notamment dans les marchés de travaux. C'est important, nous semble-t-il. Là encore, on ne peut pas décider de tout, on ne peut pas imposer, mais l'idée est plutôt d'initier une démarche vertueuse.

Nous souhaitons également faire en sorte que nos marchés soient le plus ouverts possibles aux TPE-PME. Evidemment, un certain nombre de marchés que nous passons seront donnés à des grandes entreprises parce qu'elles ont la capacité technique. Pour autant, nous nous engageons à faciliter l'accès des TPE à nos marchés, et notamment en définissant une politique claire et simplifiée d'avances que nous versons à une petite entreprise lorsqu'elle signe un marché, de façon à ce qu'elle n'ait pas d'avance de fonds trop importante à réaliser avant d'être payée. Enfin, il y aura des indicateurs de suivi, et notamment nous souhaitons que 100% des marchés de travaux de plus de 90 000 € soient lancés en intégrant un critère environnemental.

Bien au-delà de la simple com', c'est une véritable définition d'une politique d'achats de la collectivité, qui est évidemment voulue par la loi, c'est un document que la loi nous oblige à adopter, mais qui nous permet de définir une politique volontariste d'achats.

M. VOULMINOT : Nous avons ce sujet dans différentes commissions. Nous pensons que c'est une bonne idée, mais nous n'en sommes peut-être même pas au stade embryonnaire, nous en sommes au stade de l'envie de faire. Nous attendons avec impatience, presque gourmandise, de voir comment les choses vont s'organiser. Je pense que c'est quelque chose d'intéressant, mais qui demande encore à être réfléchi.

M. MERCUZOT : Je vous assure que la Direction des Achats existe maintenant depuis quatre ans, je vous assure que ce ne sont pas seulement des intentions, je vous assure que nous sommes rentrés maintenant dans les actes, et que les pratiques sont vraiment en train de changer. Ce ne sont donc pas seulement des intentions. C'est le principe d'un schéma de se fixer des objectifs, mais nous avons la ferme intention, et cela commence déjà à entrer en application, d'aboutir à cela et votre gourmandise sera satisfaite.

ADOpte A L'UNANIMITE

29 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.

29.1 - VŒU POUR LE RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE D'ACCUEIL ET D'INTEGRATION A AMIENS.

MME FOURE : Ce vœu a été déposé par le groupe Amiens c'est l'tien. Qui le présente ?

M. VOULMINOT : *"Le Parlement a approuvé en 2023 la 22^{ème} loi sur l'asile et l'immigration depuis 1986. Si une majorité parlementaire brandit l'ambition de contrôler l'immigration et d'améliorer l'intégration, la défenseure des droits, Claire Héron, estimait le 17 novembre 2023 que ce projet de loi fragiliserait considérablement les libertés et droits fondamentaux des étrangers.*

Une approche pragmatique, à l'inverse, consiste à prendre le parti de l'intégration dès lors que le processus est bien engagé. Le meilleur juge de ce processus est le temps grâce aux moyens que notre société y consacre. Pour les jeunes mineurs non accompagnés lors de la transition vers l'âge adulte, par exemple, c'est le temps de la formation, du diplôme, de l'embauche, du travail, des moments de la vie en société et pourquoi pas, de la vie de famille.

Pour nous, la Commune d'Amiens doit demeurer une ville d'hospitalité, où l'on considère qu'une vie vaut une vie d'où qu'elle puisse venir, et que sa municipalité doit agir concrètement sur les leviers à sa disposition permettant l'accueil inconditionnel, et concourir à l'intégration.

- *L'accès à l'hébergement et au logement de familles dont les enfants sont scolarisés dans nos écoles est l'une des priorités absolues de la politique d'hospitalité.*
- *L'apprentissage et la socialisation par le français l'est également et notre Commune doit, par conséquent, soutenir les acteurs qui interviennent dans ce domaine, notamment les diverses associations dont l'ACIP, le Cardan et L'Un et l'Autre.*
- *L'accès aux droits est enfin primordial, notre Commune doit apporter son appui notamment à la société civile solidaire : La Cimade, à RESF80 ainsi qu'aux divers collectifs citoyens mobilisés, notamment pour accompagner les jeunes majeurs isolés.*

Il y a peu, la ville d'Amiens s'est mobilisée fortement, malgré les difficultés inhérentes, pour accueillir dans l'urgence des réfugiés afghans en 2021 et des réfugiés ukrainiens en 2022.

Reculer sur des droits fondamentaux, c'est exposer au pire, à brève échéance, tout un chacun.

Vu l'instruction du 27 décembre 2019, par laquelle les préfets doivent amplifier les partenariats avec les collectivités en matière d'accueil et d'intégration des étrangers primo-arrivants et accompagner les réfugiés par une contractualisation répondant au besoin local ;

Dans ce contexte, le Conseil municipal d'Amiens est invité à bien vouloir émettre le vœu de :

- *Rappeler que l'accès à l'hébergement pour toutes et tous est une liberté fondamentale reconnue par la jurisprudence du Conseil d'État, y compris les déboutés du droit d'asile qui doivent pouvoir bénéficier de l'hébergement d'urgence.*
- *Réclamer à l'État la conclusion d'un contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) permettant d'améliorer la vie des personnes réfugiées et étrangères à Amiens, et de coordonner l'action des acteurs locaux en faveur d'un accueil inconditionnel, en bénéficiant de financement d'État pour des actions offrant un horizon pluriannuel.*
- *Demander qu'il soit remédié, par des recrutements, à la situation de congestion des services préfectoraux qui conduit à fabriquer chaque jour de nouveaux sans-papiers.*
- *Renforcer les moyens de lutte contre le travail illégal, mettant fin à des situations d'exploitation indignes.*
- *Soutenir les démarches de régularisation administrative à destination de toutes personnes s'investissant dans leur parcours d'intégration, notamment par l'emploi."*

MME ROY : Une fois de plus, vous émettez des vœux qui touchent les politiques migratoires, d'hébergement ou d'accès aux droits pour les migrants, qui relèvent de la compétence de l'État.

Une fois de plus je vous invite à adresser votre vœu à M. le Préfet, représentant de l'État dans le département de la Somme, qui saura se faire le relais de votre demande auprès du gouvernement.

Vous évoquez les instructions qu'ont reçues les préfets, la question du recrutement et de la gestion des personnels de préfecture, les moyens de lutte contre le travail illégal, la régularisation administrative des personnes demandeuses d'asile, cela ne relève pas des compétences de la commune mais de celles de l'État.

Pour ce qui concerne les mineurs non accompagnés, cette question relève de la compétence, cette fois, du Conseil Départemental de la Somme. Je vous invite à adresser votre vœu à son président.

MME FOURE : Je vous propose de passer au vote sur ce vœu.

M. VOULMINOT : C'est l'objet même de ce vœu. Le Conseil municipal d'Amiens émet un vœu auprès de ses services. Nous n'émettons pas un vœu à la commune, mais aux services de l'État ou aux services du Département.

REJETE A LA MAJORITE.

Observations :

Mme FOURÉ, M. GEST (pouvoir à M. BEAUVARLET), Mme SAVARIÉGO, M. DE JENLIS, M. SAVREUX (pouvoir à M. STENGEL), Mme VERRIER, M. BIENAIMÉ, Mme DELÉTRÉ, M. DÉCLE (pouvoir à Mme LE CLERCQ), Mme RODINGER, M. LORIC, Mme BOUCHEZ, Mme BEN MOKHTAR (pouvoir à Mme GALLIOT), M. DOREZ, Mme DEVAUX, Mme HAMADI (pouvoir à Mme MODESTE), M. MERCUZOT, Mme CLECH, M. JARDÉ (pouvoir à Mme VERRIER), Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mme ROY, M. FOUCAULT (pouvoir à Mme FOURÉ), Mme GALLIOT, Mme BRUNEL (pouvoir à Mme BOHAIN), M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. BEAUVARLET, Mme MAKDASSI-FARKOUH, M. DESCOMBES, Mme DEVÈZE, M. GUÉRIN, Mme MODESTE, Mme VAGNIEZ ont voté contre.

**29.2 - VŒU POUR UNE RENOVATION THERMIQUE DE TOUS LES BATIMENTS
VRAIMENT MASSIVE ET EFFICACE.**

MME FOURE : Ce vœu a été déposé par le groupe Amiens c'est l'tien. Qui le présente ?

M. DECAVE : *"Les politiques de rénovation énergétique menées depuis le Grenelle de l'Environnement en 2008 ne sont pas à la hauteur des enjeux, avec des demie mesures et des subventions coûteuses qui semblent peu efficaces.*

Ainsi, sur les 700 000 subventions « MaPrimeRénov » débloquées en 2021, le nombre de logements sortis du statut de « passoire thermique », initialement annoncé à 80 000 par le gouvernement a été ramené à 2 500 par un récent rapport de la Cour des Comptes. Et ces dispositifs de subvention ont des effets pervers en renchérissant d'autant les travaux concernés.

A ce rythme-là, il faudra plus de 1900 ans pour rénover les 4,8 millions de passoires thermiques du pays ! Les modifications au 1^{er} janvier 2024 de « MaPrimeRénov » sont encore bien insuffisantes. Le Courrier Picard concluait un article le 3 janvier 2024 ainsi :

« Pour le gouvernement, l'objectif est d'atteindre 200 000 rénovations globales en 2024. En France, le secteur du bâtiment est à l'origine de 25% des émissions de gaz à effet de serre, et à ce rythme-là, il faudra plus de vingt ans pour en finir avec les passoires thermiques. » Nous n'avons pas tout ce temps devant nous.

Le dispositif actuel est bien trop complexe pour réaliser les objectifs fixés et le reste à charge demeure également bien trop conséquent pour les ménages les plus modestes pour engager une rénovation globale. Les moyens pour nos bailleurs sociaux sont aussi insuffisants.

Un vrai service public de l'habitat est donc nécessaire. Des moyens supplémentaires doivent être consacrés par l'État aux Espaces France Service pour bénéficier de compétences techniques et constituer un véritable guichet unique.

Les premières réponses du Gouvernement rejetant la responsabilité sur les citoyens, appelés à baisser le chauffage ou à ne pas utiliser la climatisation en dessous de 26°C au nom de la sobriété énergétique, ne sont pas à la hauteur du défi climatique et au bien vivre de tous.

La réponse efficace pour le bâti, c'est avant tout l'isolation des bâtiments qui permet de diminuer immédiatement la consommation d'énergie, d'améliorer le confort et de réduire également les dépenses de chauffage ou de climatisation et donc de sauvegarder du pouvoir d'achat, tout en ne participant pas à la dégradation de l'environnement et du climat.

Aussi par ce vœu, nous tenons à soutenir un projet de proposition de loi d'urgence, d'émanation citoyenne, visant à réduire sans attendre, et pour tous les immeubles, la consommation d'énergie d'origine fossile ou provenant des réseaux de distribution.

La loi française pour répondre au défi doit engager une intervention massive de l'État par le financement de la totalité des travaux d'isolation ou d'installation d'un système de chauffage solaire thermique sur demande simple des propriétaires sans conditions de ressources. Son équilibre budgétaire est assuré par une garantie foncière via l'inscription hypothécaire sur le bien du montant des travaux bénéficiant de l'aide de l'État, remboursable dès la première mutation ou à trente ans au plus tard. En contrepartie, les propriétaires, quel que soit leur statut, auront une obligation d'isolation des bâtiments.

Les propriétaires occupants bénéficieront de la réduction rapide de leurs dépenses énergétiques. Les locataires n'auront pas à faire face à une augmentation de leurs charges, leurs propriétaires n'ayant pas à financer eux-mêmes les travaux. Les plus précaires seront largement bénéficiaires d'un tel dispositif car elles/ils sont souvent logés dans des logements mal isolés, avec des dépenses accrues de chauffage et souffrent plus de la chaleur en période caniculaire. Tous auront un mieux vivre.

Enfin, cette proposition soutiendra une création d'emplois massive avec une filière de formation aux métiers de l'isolation et de la rénovation thermique.

Face au défi climatique et énergétique, le Conseil municipal demande :

- Au Premier ministre, Gabriel ATTAL, d'inscrire rapidement à l'ordre du jour du Parlement la proposition de loi citoyenne, portée par Maxime COMBES, Daniel IBANEZ et Françoise VERCHERE, figurant en annexe, intitulée "proposition de loi visant à diminuer la consommation d'énergie pour le bâti".

- Aux parlementaires de soutenir cette proposition de loi citoyenne en vue de son adoption dans les plus brefs délais au regard des enjeux climatiques, sociaux et énergétiques qui nous imposent d'agir sans attendre."

MME RODINGER : J'ai présenté, lors du dernier conseil municipal, nos actions en faveur du logement, notamment celles permettant d'inciter les propriétaires à réfléchir à la rénovation énergétique de leur logement et de faciliter l'engagement effectif de projet. Je ne m'étendrai donc pas sur le sujet.

Je préciserai juste que ces aides de la Ville d'Amiens se cumulent avec l'accompagnement technique et financier d'Amiens Métropole et les subventions de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat. Or, pour l'année 2024, l'ANAH est dotée d'un budget de 3,7 milliards d'Euros, qui a plus que doublé par rapport à celui de 2023 (1,5 milliard). Les aides aux particuliers ont été en conséquence considérablement revues à la hausse.

Ainsi, pour la rénovation globale d'une passoire énergétique par les propriétaires les plus modestes, d'un montant de 55 000 €, les subventions cumulées de tous les financeurs seront de 45 000 € en 2024 alors qu'elles étaient de 25 000 € en 2023.

De même, les propriétaires bailleurs les plus modestes verront leur reste à charge diminué de moitié pour un projet de rénovation de 25 000 €. Il en sera de même pour les copropriétés les plus fragiles.

La montée en puissance de la rénovation thermique du logement est en cours, la Ville est prête à accompagner ce choc de réhabilitation du parc privé, comme elle a accompagné le choc de réhabilitation du parc public quand cela a été nécessaire.

Cet accompagnement se fera avec le souci constant de l'efficacité et de l'adaptation aux réalités de terrain, en veillant à inciter, encourager, simplifier pour les propriétaires, et en veillant à mobiliser tous les financeurs, et notamment l'ANAH, pour obtenir les crédits correspondant aux besoins du territoire.

Je ne ferai que rappeler également le développement du réseau de chaleur urbain, sur lequel sont aujourd'hui raccordés 250 immeubles, services publics et logements. L'extension programmée permettra d'en raccorder 111 supplémentaires.

REJETE A LA MAJORITE.

Observations :

Mme FOURÉ, M. GEST (pouvoir à M. BEAUVARLET), Mme SAVARIÉGO, M. DE JENLIS, M. SAVREUX (pouvoir à M. STENGEL), Mme VERRIER, M. BIENAIMÉ, Mme DELÉTRÉ, M. DÈCLE (pouvoir à Mme LE CLERCQ), Mme RODINGER, M. LORIC, Mme BOUCHEZ, Mme BEN MOKHTAR (pouvoir à Mme GALLIOT), M. DOREZ, Mme DEVAUX, Mme HAMADI (pouvoir à Mme MODESTE), M. MERCUZOT, Mme CLECH, M. JARDÉ (pouvoir à Mme VERRIER), Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mme ROY, M. FOUCAULT (pouvoir à Mme FOURÉ), Mme GALLIOT, Mme BRUNEL (pouvoir à Mme BOHAIN), M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. BEAUVARLET, Mme MAKDASSI-FARKOUH, M. DESCOMBES, Mme DEVÈZE, M. GUÉRIN, Mme MODESTE, Mme VAGNIEZ ont voté contre.

29.3 - VŒU DE NON-PROMULGATION DE LA LOI POUR CONTROLER L'IMMIGRATION, AMELIORER L'INTEGRATION.

MME FOURE : Ce vœu est porté par les élus du groupe Amiens c'est l'tien. Qui le présente ?

M. BARA : Madame le Maire, chers collègues restants,

"Le Parlement a approuvé en 2023 la 22^{ème} loi sur l'asile et l'immigration depuis 1986. Cette nouvelle loi, dans sa rédaction finale, au lieu de s'attaquer sérieusement aux différents écueils que la France rencontre dans sa politique d'accueil, a tous les traits d'une dangereuse fuite en avant. De nombreux parlementaires d'horizons politiques divers, allant de l'opposition de

gauche et du centre; ainsi que plusieurs députés des groupes Modem et Renaissance, ont courageusement refusé d'approuver le texte issu de la Commission Mixte Paritaire, déferé au Conseil Constitutionnel pour ses mesures iniques.

Cette loi est un tournant dangereux dans l'histoire de notre République. Elle ne répond pas aux causes de l'exil forcé d'hommes, de femmes, d'enfants fuyant les guerres ou le réchauffement climatique, ni aux défis de l'accueil dans la dignité, ni au défi de la définition d'une politique digne et humaine d'intégration. Elle a été rédigée sous la dictée des marchands de haine qui rêvent d'imposer à la France leur projet de « préférence nationale ». Elle torpille les piliers porteurs de notre pacte républicain, hérité du Conseil national de la Résistance.

Elle s'attaque ainsi au droit du sol autant qu'aux droits fondamentaux proclamés par la Constitution : au travail, à l'éducation, au logement, à la santé... Ce faisant, tous et toutes, Français autant qu'étrangers, nous nous trouvons menacés. Or, « Si on veut mener le combat prioritaire des valeurs, contre l'extrême droite, il faut un large rassemblement, dépassant les différences politiques et d'engagement. Nous condamnons cette loi parce qu'elle porte atteinte à beaucoup de fondamentaux de notre République et de notre devise », a rappelé notamment Patrick Baudouin, Président de la Ligue des droits de l'Homme.

Victor Hugo écrivait : « Étouffez toutes les haines, éloignez tous les ressentiments, soyez unis, vous serez invincibles. ».

Vu la marche citoyenne pour la Liberté, l'Égalité et la Fraternité du 21 janvier 2024, soucieux de rassemblement et de solidarité plutôt que de division sans fin de notre société, le Conseil municipal d'Amiens émet le vœu demandant au Président de la République de ne pas promulguer la loi".

MME FOURE : Je ne suis pas constitutionnaliste, mais néanmoins - je parle sous le contrôle de l'éminent Professeur de droit constitutionnel qui se trouve dans la salle - je dirai que, comme vous le savez, le Conseil Constitutionnel s'est prononcé tout à l'heure et il a censuré 47 articles sur 86 que comportait cette loi. Par conséquent, le Président de la République ne peut pas promulguer la loi telle qu'elle est, c'est-à-dire qu'il peut promulguer les articles qui ne sont pas considérés comme anticonstitutionnels, mais ce sont justement les articles qui ne posent pas de difficulté avec lesquels bon nombre de parlementaires sont d'accord. J'ajoute que ce vœu porte vraiment sur un sujet national et pas local. Je n'accepterai donc plus à l'avenir de vœu sans lien avec la Ville d'Amiens. Je n'ai pas dit la même chose pour les vœux précédents qui, eux, avaient bien un lien avec notre ville. Je pense qu'il faut être raisonnable et que nous ne débattions ici, dans cette assemblée, que de sujets ayant un lien avec notre ville.

M. MERCUZOT : La loi a été partiellement censurée et donc les articles qui n'ont pas été censurés vont être promulgués.

MME FOURE : C'est possible, mais ce n'est pas obligatoire.

M. MERCUZOT : Bien sûr que si. Il y a évidemment des débats autour de cette loi, et c'est normal et bien qu'il y en ait, et il faut qu'ils aient lieu, mais ce qui est choquant dans votre vœu du point de vue de la Constitution, c'est qu'heureusement que le Président de la République respecte la Constitution, et dans son article 10 la Constitution stipule qu'il doit promulguer la loi, quelle qu'elle soit, il n'a pas le droit de veto. Votre vœu me chiffonne donc un peu de ce point de vue, mais peu importe.

MME FOURE : Merci de cette précision. Mais à l'avenir je vous demande vraiment d'être respectueux de cette règle qui consiste à ne traiter ici que de sujets qui ont un impact dans notre enceinte. Je mets ce vœu aux voix.

REJETE A LA MAJORITE.

Observations :

Mme FOURÉ, M. GEST (pouvoir à M. BEAUVARLET), Mme SAVARIÉGO, M. DE JENLIS, M. SAVREUX (pouvoir à M. STENGEL), Mme VERRIER, M. BIENAIMÉ, Mme DELÉTRÉ, M. DÈCLE (pouvoir à Mme LE CLERCQ), Mme RODINGER, M. LORIC, Mme BOUCHEZ, Mme BEN MOKHTAR (pouvoir à Mme GALLIOT), M. DOREZ, Mme DEVAUX, Mme HAMADI (pouvoir à Mme MODESTE), M. MERCUZOT, Mme CLECH, M. JARDÉ (pouvoir à Mme VERRIER), Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mme ROY, M. FOUCAULT (pouvoir à Mme FOURÉ), Mme GALLIOT, Mme BRUNEL (pouvoir à Mme BOHAIN), M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. BEAUVARLET, Mme MAKDASSI-FARKOUH, M. DESCOMBES, Mme DEVÈZE, M. GUÉRIN, Mme MODESTE, Mme VAGNIEZ ont voté contre.

29.4 - QUESTION ORALE SUR LA RESIDENCE INTERGENERATIONNELLE JEAN MOULIN.

MME FOURE : La première question orale est portée par les élus du groupe Amiens c'est l'tien.

MME BECKER : *"Nous avons appris, avec consternation, le 21 décembre 2023, la décision de non-reconduction à l'échéance triennale de la convention qui lie la SIP à plusieurs acteurs, dont notre CCAS d'Amiens, et ceci par voie de presse et avec un effet dès le lendemain.*

Décision brutale, sans aucune information donnée au préalable au Conseil d'administration du CCAS. Toutes les parties prenantes ont aussi constaté aucun dialogue et aucune concertation.

La présidente du comité de quartier AVEC a déclaré à ce sujet : « On ne peut pas chasser, du jour au lendemain, une association qui œuvre tant pour resserrer les liens entre les générations et qui impulse une vraie dynamique sociale dans un nouveau quartier en constante évolution ».

Nous avons assisté à une « sanction collective » intolérable. La méthode en cours doit changer.

En 2020, l'animation des espaces partagés de la résidence intergénérationnelle, effectuée à travers des ateliers, des animations, des rencontres et des projets favorisant le vivre ensemble et la mixité intergénérationnelle, fut reconduite. Depuis, le collectif Assembl'Âges concourt au maintien du lien social, étant une association des utilisateurs contribuant positivement à la gestion et à l'animation des locaux partagés, aidé en cela par l'association Les Francas de la Somme, via le Centre Social Elbeuf Lescouvé. Tous ces acteurs doivent être soutenus.

Face à une position incompréhensible car arbitraire, nous vous avons immédiatement interpellé.

Des dispositifs d'alerte et des médiations amiables doivent résoudre les différends du quotidien et certains litiges ne doivent pas être des faux prétextes. Ici, l'enjeu réel est d'éviter l'incompréhension la plus totale de tous les acteurs. Preuve en est la pétition signée en nombre.

Dans notre interpellation, nous vous avons indiqué notre disponibilité pour participer à la réunion programmée, en sollicitant la communication de sa date. Or, aucune invitation n'a été envoyée. Nous regrettons l'absence de transparence, alors même que notre CCAS en est acteur depuis octobre 2018. En effet, le 23 décembre 2023, vous vous êtes bornée à nous répondre

qu'alertée, vos collaborateurs s'étaient assurés du maintien de la fête du 22 décembre 2023 avec les familles. Pour nous, de telles décisions d'autorité ne doivent plus du tout se reproduire.

Madame la Maire, nous vous remercions de tenir le Conseil municipal informé ce soir des conclusions de la réunion tenue par vos services avec la SIP; souhaitant la continuité par la conclusion rapide d'une convention avec l'association Assembl'Âges."

MME DEVAUX : Mesdames, Messieurs les membres du groupe Amiens c'est l'tien, votre question orale porte sur la résidence intergénérationnelle située 190 rue Jean Moulin, et qui a fait l'objet d'une convention de partenariat entre la SIP, le CCAS de la ville d'Amiens, les Francas, l'Association des Résidences Etudiantes de France, et Link City, datant de septembre 2020.

Cette convention conclue pour une durée de trois ans, a permis d'expérimenter l'animation d'espaces partagés dans la résidence Jean Moulin située au cœur de la ZAC Intercampus.

Pour rappel, la résidence Jean Moulin, livrée en 2018, compte 111 studios pour étudiants gérés par l'AREF, et 84 logements familiaux dédiés aux jeunes actifs et aux seniors, gérés par la SIP.

Pour faciliter le développement de liens sociaux entre les locataires, prévenir l'isolement relationnel, et favoriser les échanges intergénérationnels, une salle de réunion partagée, un petit atelier, un local de stockage, des sanitaires et des jardins partagés ont été mis à disposition.

Dans le cadre de cette convention, il était prévu qu'une association des utilisateurs mixant résidents et comité de quartier puisse à terme porter la gestion et l'animation des locaux partagés, avec l'aide du centre social d'Elbeuf et de la ville d'Amiens, pour garantir la pérennité du dispositif et son évolution vers un espace de vie sociale. Un plan d'action et un budget ont été dédiés en ce sens.

Dans le cadre de cette convention, la SIP a, entre autres, mis à disposition gratuitement les locaux, et permis la mise en place d'une association des usagers. Le centre social d'Elbeuf, dans le cadre de cette convention, accepta de prendre en charge les locaux partagés, et mit un animateur à disposition pour organiser les activités communes. Il favorisa l'émergence d'une association de locataires.

La ville d'Amiens, quant à elle, contribua par une subvention au centre social d'Elbeuf au fonctionnement de ce lieu intergénérationnel. Le CCAS, pour sa part, a organisé des animations seniors de proximité dans ces locaux, comme le prévoyait la convention. Cette convention est arrivée à terme fin septembre 2023.

La SIP a décidé de façon unilatérale, sans aucun échange avec les partenaires signataires de la convention, de ne pas renouveler son partenariat avec le centre social d'Elbeuf pour des raisons qui restent à éclaircir à ce jour.

Le directeur de la SIP, Monsieur HERRENG, a adressé un courrier à Madame le Maire le 28 novembre 2023 exprimant son souhait de ne pas renouveler le partenariat en termes identiques, et de ne plus associer le centre social d'Elbeuf à cette convention en raison, selon lui, de « dysfonctionnements et du mauvais usage de ces espaces » relevant de la mission et de la responsabilité du centre social.

Pour sa part, la Ville d'Amiens n'a jamais eu à connaître de difficultés particulières, et s'est étonnée de cette décision. Elle a demandé à ce que la SIP sursoie à sa décision le temps

qu'une réunion entre les différents acteurs de la convention puisse clarifier les différends. Le directeur de la SIP a refusé de prendre en compte cette demande et a fixé l'état des lieux de sortie du centre social Elbeuf au 22 décembre 2023. Toutefois, nous avons obtenu le maintien de la fête de Noël à la grande joie des organisateurs, du comité de quartier AVEC et, bien naturellement, des familles.

La Ville d'Amiens accorde beaucoup d'importance au développement de l'animation sociale de proximité au sein de la résidence intergénérationnelle. Elle était satisfaite du travail réalisé par le centre social Elbeuf en lien avec le CCAS d'Amiens dans ces locaux.

Une réunion était initialement prévue le 10 janvier puis annulée par la SIP et elle a été reportée au 31 janvier.

Nous souhaitons tous qu'une issue positive soit trouvée à cette situation.

29.5 - QUESTION ORALE SUR LA POLITIQUE DE LA VILLE 2024-2030.

MME FOURE : Cette question orale est posée par les élus du groupe Amiens c'est l'tien.

M. PRADAT : *" Le contrat de ville 2024-2030 d'Amiens Métropole sera signé cette année. Il sera le document cadre de la politique de la ville sur Amiens, visant à combler les écarts entre les quartiers dits prioritaires et le reste du territoire. Seule la Commune d'Amiens est désormais concernée.*

Certains quartiers tels que Saint-Maurice, le Faubourg de Hem ou l'îlot de la Délivrance sont en voie de sortie de la géographie prioritaire, en raison de la disparition des « quartiers de veille active ». Contrairement à Elbeuf Lescouvé, ils n'ont pas été classés en quartier prioritaire.

Or, la pauvreté augmente à Amiens. Pour preuve, la dotation de solidarité urbaine augmente depuis des années. 36 000 personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté ou juste au-dessus. La pauvreté est multiforme. Les acteurs de terrain ont besoin de soutien et de moyens.

Cependant, la circulaire du 31 août 2023 a ouvert la possibilité aux territoires de définir une géographie complémentaire de « poches de pauvreté » dans la future contractualisation. Ces poches de pauvreté pourront bénéficier de 2,5% des crédits de l'enveloppe départementale de l'État dédiée à la politique de la Ville. Amiens Métropole, ainsi que la Région Hauts-de-France, avaient prévu des crédits spécifiques pour accompagner ces quartiers placés en veille active.

Madame la Maire, avez-vous identifié des « poches de pauvreté » dans le cadre de la contractualisation 2024-2030 ? Si oui, quels secteurs et quels moyens seront dédiés à ces secteurs de la politique de la ville par Amiens Métropole et les différents signataires du contrat de ville ? Quelles seront les axes stratégiques et les priorités d'intervention du contrat de ville 2024-2030 ?"

MME ROY : Les territoires de veille active identifiés dans le contrat de ville de 2015 ont, en effet, globalement bénéficié de financements métropolitains au titre de la politique de la ville :

- A hauteur de 50 000 €, essentiellement consacrés au financement des actions portées par le REP Edouard Lucas, le centre social Elbeuf qui rayonne sur l'ensemble du secteur sud-ouest et mène notamment des actions d'accompagnement à la scolarité sur les quartiers Saint Maurice, Faubourg de Hem et Renancourt. Pour ce qui concerne la Région, ce sont 12 000 € en

fonctionnement en 2023 et 150 000 € en investissement. L'État a financé des projets via la DPV, pour un montant global de 472 000 € sur la durée du contrat de ville.

- A hauteur de 355 000 € dans le cadre des actions menées sur l'intégralité des territoires inscrits dans le contrat de ville, notamment par les structures d'insertion. Ces actions mobilisent plus de 590 000€ de subvention en moyenne chaque année (195 000€ par l'État vs 60 000 € par la région).

Ces financements, notamment le fonctionnement, pourront perdurer pour une bonne partie dans la mesure où le quartier Elbeuf Lescouvé est devenu un QPV et où ils sont liés au REP. Nous avons discuté avec l'État à plusieurs reprises pour trouver un périmètre qui répondait aux critères d'éligibilité de l'État, tant en termes de revenus qu'en nombre d'habitants.

Pour les autres quartiers que vous citez, le critère de revenu appliqué au carroyage retenu par l'État n'a pas permis de faire émerger de possibilités de QPV.

Pour autant, les possibilités de financement offertes par la circulaire du 31 août 2023 existent, elles porteront sur 22 500 € pour l'État, tous quartiers de veille active confondus. Les discussions sont en cours avec l'État sur les modalités de financement qui seront retenues pour cette année 2024.

Cette même circulaire rappelle également que les actions et financements politiques de la ville doivent s'articuler avec les politiques de droit commun et dispositifs prévus à ce titre. Il en est ainsi des actions présentées dans le cadre du plan pour le pouvoir d'achat présenté lundi dernier, et il en sera ainsi avec le Pacte des Solidarités, en cours d'élaboration, qui répondra aux besoins des habitants en difficulté de façon adaptée à leur situation.

Pour ce qui concerne le contrat de ville en lui-même, des ateliers de concertation ont été menés avec les conseils citoyens, comités de quartiers et acteurs œuvrant sur les QPV pour identifier les défis et enjeux de chaque territoire.

Les enjeux identifiés ne sont pas différents de ceux identifiés dans les documents cités, au premier rang desquels on retrouve la lutte contre la précarité, qu'elle soit financière, énergétique ou alimentaire, l'accès aux droits et aux services, l'amélioration des conditions de logement et la tranquillité publique.

Le futur contrat de ville est en cours d'élaboration, il sera présenté aux organes délibérants de nos collectivités puis signé à la fin du premier semestre 2024.

29.6 - QUESTION ORALE CONCERNANT LE PROJET DE BARREAU TGV ROISSY-PICARDIE.

MME FOURE : Cette question orale est posée par les élues du groupe Communistes Républicaines et Citoyennes.

MME DELATTRE : Les travaux du barreau TGV auraient dû commencer ce mois-ci. Pouvez-vous nous dire si la première pierre a été posée ? Avez-vous plus d'informations concernant les étapes des travaux et la mise en service du futur TGV ?

MME FOURE: Je n'avais pas d'information, donc les services de la Ville se sont rapprochés de la Direction générale des Infrastructures, des Transports et des Mobilités (DGITM), donc service de l'État. Les informations suivantes ont été recueillies par nos services.

Les travaux préparatoires ont démarré depuis le printemps 2023. Les entreprises pour les gros travaux sont notifiées et/ou en passe de l'être, et ces travaux sont en cours de démarrage. La mise en service est prévue au plus tard au deuxième semestre 2026. Ces informations sont conformes à ce que m'avait dit Clément BEAUNE, alors ministre des Transports, que j'avais rencontré à ce sujet fin 2023.

Par ailleurs, j'ai reçu ce midi l'invitation au COPIL du projet Roissy Picardie, qui se tiendra en visio en début de semaine. J'aurais peut-être davantage d'informations ensuite.

29.7 - QUESTION ORALE RELATIVE AU PLAN DE VIABILITE HIVERNALE.

MME FOURE : Cette question orale est posée par les élues du groupe Communistes Républicaines et Citoyennes.

MME DELATTRE : *"Madame la Maire, vous annoncez dans vos vœux que 2024 devrait se dérouler sous le signe des valeurs olympiques. Or, nous n'imaginons pas que vous iriez jusqu'à faire faire à l'ensemble de la population un entraînement intensif dans les disciplines des J.O. d'hiver, à savoir le patinage, plus ou moins artistique, dans les rues d'Amiens. Si les sportifs se sont bien amusés sur l'étang de la Hotoie, la majorité de nos administrés ont moyennement apprécié les glissades et les chutes à cause du verglas, mais surtout du manque de considération évident pour les déplacements piétons et cyclistes pendant cette période, ainsi que l'absence totale de déneigement et de salage des espaces hors des grands axes. Même les marchés fréquentés les samedis et dimanches étaient de vraies patinoires.*

Le plan de viabilité a-t-il réellement été appliqué en sa totalité ? Combien de personnels mobilisés ? A-t-on manqué de matériel ? Une rumeur court désormais sur un manque de sel au moment même où Amiens se couvrait de glace, est-ce vrai ?"

MME FOURE : Je vais laisser Annie VERRIER répondre à cette question, mais je voudrais dire quand même qu'à l'avenir, je veillerai à ce qu'il soit bien signalé qu'il est strictement interdit de tenter de patiner sur le parc de la Hotoie parce que c'est extrêmement dangereux. Je n'arrive pas à comprendre qu'on ait pu utiliser des patins à glace sur cet espace, c'est très risqué car on peut passer au travers de la glace. Comme tout doit être signalé, je veillerai à l'avenir à ce que les faits soient signalés à temps.

MME VERRIER : Madame le Maire, chers collègues, je suis désolée de la longueur de ma réponse, mais il y a quatre questions dans une.

Néanmoins, je vous remercie de me donner, par votre question, l'occasion de mettre à l'honneur le travail saisonnier de nombreux agents de la Ville et de la Métropole qui, chaque hiver, nous protègent de la quasi-totalité des effets du verglas et des intempéries. Je pense que l'on peut dire qu'ils ont été particulièrement sollicités par les conditions climatiques de la semaine dernière et je tiens à saluer ici leur dévouement.

La ville d'Amiens et Amiens Métropole mutualisent leurs moyens dans un plan de viabilité hivernale commun, qui met en œuvre des moyens humains et techniques importants afin de rendre les principaux axes de circulation et les accès aux équipements publics praticables le plus rapidement possible en cas de verglas ou de chutes de neige.

Je rappelle que le territoire compte environ 500 km de réseau routier, soit 250 km de voies communales d'Amiens et 250 km de voies d'intérêt communautaire, y compris sur Amiens.

Afin de prioriser les interventions, le plan de viabilité hivernale classe le réseau routier en trois niveaux :

→ Le réseau principal (N1) comprend les voies empruntées par les véhicules de transport en commun. Il dessert les points de secours et les points sensibles (hôpitaux, Préfecture, caserne de pompiers, Croix-Rouge, etc.), les établissements scolaires et les principales voies de l'Espace Industriel Nord.

→ Le réseau secondaire (N2) irrigue les voies de liaison intercommunales et les zones d'activités.

→ Le Réseau tertiaire (N3) regroupe l'ensemble des autres voies, notamment la desserte des zones d'habitation.

On peut considérer que les moyens consacrés à la mise en œuvre ce plan sont importants puisque :

Afin de traiter les circuits N1 et N2, 24h/24 et 7/7 jours, 7 camions de 15 T équipés de lames et de saieuses s'activent ainsi qu'un tractopelle et un chargeur en régie. 80 agents sont mobilisés en roulement via des plannings annuels d'astreinte. À tout instant, un cadre est mobilisable en plus du personnel sur le terrain et d'un patrouilleur.

Afin de traiter le réseau N3, en journée les jours de semaine, sont mobilisés 2 camions de 9 t équipés de saieuse ainsi que 6 microtracteurs équipés de lames et de semoir. Je rappelle que ces rues sont étroites et ne permettent pas le passage des gros camions. Les équipes des secteurs salent et déneigent aussi manuellement, et ils déneigent en priorité les abords d'écoles et d'équipements publics, les quais bus, les principaux espaces piétonniers, et les passerelles.

Les équipes disposent d'un stock de 800 tonnes de sel, soit la capacité de 16 sorties, entreposé dans un abri couvert.

En même temps, la solidarité et la coopération entre tous complètent l'organisation, notamment pour le déneigement des trottoirs. En effet, comme dans la plupart des communes, un arrêté municipal, du 4 décembre 1972, indique : « en période hivernale les habitants et riverains sont tenus de balayer la neige afin de dégager un passage sur les trottoirs et déglacer les caniveaux. La neige et la glace ainsi déplacées seront relevées en bordure de trottoirs. ». On peut aussi penser que la solidarité peut amener les riverains à aider les voisins qui ne sont pas en âge ou en capacité physique de déneiger devant chez eux. Cet arrêté vaut également pour les zones piétonnes où un passage praticable d'un mètre doit être entretenu le long des façades. Ce que, d'ailleurs, on a pu constater.

Comment la viabilité hivernale est-elle assurée en pratique ? Habituellement, quand les températures et l'humidité font apparaître un risque de verglas, l'ensemble des circuits est traité en soirée, en fin de nuit, ou les deux. En cas de précipitations ou de phénomènes exceptionnels, comme ce fut le cas dernièrement, les moyens sont appelés à tourner plus fréquemment, voire en permanence, pour limiter la dégradation des conditions de circulation sur les grands axes, en se concentrant alors sur les réseaux N1. Si la neige est abondante, ce qui a été le cas, et suivie d'une période où le froid s'intensifie, d'importants volumes de neige plus ou moins fondue regèlent avant d'avoir pu être évacués, et la situation peut alors rester dégradée pendant plusieurs jours sur les zones d'habitation.

C'était donc la présentation de l'organisation générale. Maintenant, au vu de votre question, l'évolution de la situation rencontrée ces derniers jours et des adaptations prises pour éviter une situation de crise.

J'ai évoqué le stock de sel qui était à sa capacité maximale lorsque l'astreinte de Viabilité Hivernale a été déclenchée mardi 16 janvier à 22h.

Les 7 camions dédiés à la Viabilité Hivernale ont alors traité quasiment sans discontinuité les chaussées avec du sel et déneigé simultanément lorsque cela s'imposait.

Le stock de sel est descendu à 300 tonnes le jeudi après-midi, ce qui a obligé à prendre certaines mesures restrictives au regard des conditions annoncées de persistance du gel qui allaient perdurer jusqu'au dimanche midi. Par ailleurs, notre fournisseur nous a indiqué être dans l'impossibilité de fournir du sel avant 7 jours ; à notre connaissance, le Département de la Somme était dans la même situation et aucun fournisseur n'était capable de fournir du sel dans ce délai.

Il a donc été décidé :

- de ne traiter que les circuits N1, BHNS avec 2 rotations pour les 3 nuits du jeudi, vendredi et samedi, avec un dosage de sel optimisé ;
- de ne plus fournir de sel pour le traitement des parties piétonnes déneigées et des quais bus mais d'envisager le sablage. C'est pourquoi du sable a été déversé ;
- et, surtout, de communiquer auprès des usagers pour inviter les piétons amiénois à ne pas emprunter, sauf nécessité, les trottoirs qui pouvaient être impraticables s'ils n'étaient pas déneigés par les citoyens, et d'indiquer que seuls les grands axes de circulation seraient traités.

Tout cela nous a permis de concentrer nos moyens pour assurer un réseau routier structurant praticable et d'éviter une situation dramatique dans laquelle plus aucun déplacement n'aurait été possible en voiture, avec les conséquences graves que l'on peut imaginer, notamment sur la sécurité, si certains quartiers n'avaient plus été en mesure d'accéder au CHU.

Cette organisation et ces moyens ont permis ces dix dernières années de faire face aux enjeux de Viabilité Hivernale d'Amiens et de la Métropole. Il n'en est pas moins utile, après un épisode climatique tel que celui que nous venons de vivre et que nous n'avons pas vécu depuis 2013, de faire le point sur les moyens qui ont été les plus sollicités et d'examiner la possibilité de les conforter. Ce travail sera mené conjointement par la Direction des Espaces publics et par les directions de proximité par la suite.

29.8 - QUESTION ORALE RELATIVE AU MANQUE DE CONCERTATION DE LA POPULATION LORS DES TRAVAUX.

MME FOURE : Cette question orale est posée par les élues du groupe Communistes Républicaines et Citoyennes. Qui la présente ?

MME DESBUREAUX : *"Voilà aujourd'hui deux semaines que le Courrier Picard apprenait à ceux qui le lisent que vous envisagez de supprimer des places de stationnement rue d'Elbeuf afin de fluidifier la circulation dans la rue, cela en rapport avec les travaux de la route de Rouen.*

Or, les riverains n'en ont été aucunement informés en amont et déplorent le manque de consultation quant aux aménagements de leur rue. Ceci est encore la preuve d'un cruel manque de démocratie locale dans notre ville où des décisions arbitraires sont prises au détriment de la population.

Cette dernière a été sollicitée lors d'un sondage initié par l'association de sauvegarde du Château Blanc et les retours démontrent le ras-le-bol des habitantes et habitants de la rue qui, pourtant, ne manquent pas d'idées pour améliorer le trafic et le stationnement.

Voici quelques propositions recueillies lors du sondage :

1) Réduire la vitesse. C'est ce que font les conducteurs obligatoirement, surtout aux heures de pointe car les camions, les camionnettes de gendarmerie, des livreurs, et les bus obligent les automobilistes à le faire.

2) Gratuité de la sortie de la rocade sortie Amiens centre.

3) Mettre la rue en sens unique.

4) Interdire le stationnement des gros volumes.

5) Demander à Amétis d'anticiper le croisement des bus.

Madame la Maire, pourquoi vouloir supprimer des places de stationnement alors même que, selon les habitantes et habitants de la rue, cela ne modifierait aucunement le trafic et viendrait aggraver des problèmes d'accessibilité de la rue qui connaît un stationnement déjà en tension.

Envisagez-vous un protocole d'informations et d'échanges avec les habitantes et habitants en amont des travaux, comme vous avez su le faire, par exemple, pour la rue de Verdun et le quartier La Vallée ?

Seriez-vous prête à rencontrer ces habitantes et habitants afin d'échanger avec elles et eux sur le déroulement des travaux et les modifications à venir dans ce quartier ?

MME FOURE : Valérie DEVAUX va vous répondre avec précision et va relever un certain nombre d'erreurs contenues dans votre question.

MME DEVAUX : Mme DESBUREAUX, à vous entendre, vous mesurez la qualité d'une concertation au fait que les habitants soient informés suffisamment en amont des propositions du Courrier Picard ; en même temps, vous dites que ces propositions sont arbitraires et au détriment de la population. Permettez-moi de prendre un peu de recul pour répondre à ces allégations aussi catégoriques que contradictoires.

Courant 2022, le projet de requalification de la rue de Rouen a été présenté en réunion publique et plusieurs ateliers ont permis aux riverains et commerçants d'exprimer leurs observations ; c'est à cette occasion qu'ils ont souhaité, en fonction des nécessités du chantier, privilégier un sens de circulation entrant dans Amiens.

Une deuxième phase de communication et d'échanges a permis d'entrer plus dans le détail du déroulement de cet important chantier et des contraintes associées, suite au travail de préparation avec les entreprises intervenantes.

C'est en prenant la mesure de ces contraintes que certains commerçants sont revenus vers nous afin d'exprimer leur principale crainte, à savoir le risque que leurs clients ne prennent d'autres habitudes pendant la durée du chantier.

C'est pourquoi, en complément de l'itinéraire de déviation principal par les avenues du 14 Juillet, Paul Claudel puis Valéry Giscard d'Estaing, ils souhaitaient donc qu'un itinéraire complémentaire soit étudié, ce que nous avons accepté.

C'est à cette occasion que les commerçants ont évoqué l'idée d'une déviation par la rue d'Elbeuf, idée reprise par la presse.

Toutefois, les études réalisées par les services ont montré que cette déviation n'était pas la meilleure option, en raison soit des contraintes ajoutées en cas de mise en sens unique, soit des difficultés de circulation et de croisement dans cette rue étroite en cas de maintien du double sens. De plus, cette option n'était pas adaptée aux obligations de circulation des véhicules de la gendarmerie.

Une autre solution de déviation pour l'accès aux commerces, via la rue des 4 Lemaire et la rue de la Sablonnière, est donc envisagée, et nous l'avons présentée hier soir aux commerçants.

De plus, parce que la communication avec les habitants est primordiale dans notre action politique, nous continuerons à informer et à consulter les habitants de la rue de Rouen selon plusieurs modalités pendant la durée des travaux :

- Une page web dédiée au projet et accessible à tous a été créée et sera tenue à jour durant tout le chantier avec notamment le planning d'intervention par phases de travaux ainsi qu'une foire aux questions.
- Des panneaux d'information seront installés sur chacune des phases de chantier en indiquant l'emprise directement impactée par les travaux ainsi que les délais d'intervention de la phase concernée.
- Des « cafés chantier » seront organisés durant chacune des phases afin de permettre aux riverains d'échanger avec l'entreprise et les services de la ville.
- Des « goûters chantier » seront mis en place avec les écoles du secteur. Ils consistent à expliquer les travaux aux enfants sur site, puis à en échanger autour d'un goûter en classe. D'ailleurs, pour votre information, l'école élémentaire Elbeuf a déjà exprimé son intérêt pour cette démarche, le premier goûter chantier aura lieu début avril.

Je ne peux pas vous laisser, Mme DESBUREAUX, accuser la Ville d'un cruel manque de démocratie locale pour reprendre vos termes. Nous sommes en permanence à l'écoute des habitants qui, je le rappelle, réclamaient ce chantier nécessaire depuis longtemps. Et d'ailleurs, je suis connue pour être une élue de terrain disponible et à l'écoute.

En relation avec la Présidente du comité de quartier AVEC, Mme Anne-Marie GUIZIOU, et en lien avec les services, nous cherchons toujours à apporter des solutions concrètes et pragmatiques dans l'intérêt général.

Au fur et à mesure de l'avancement du chantier, et grâce à tous ces dispositifs d'échanges et de concertation, nous nous adapterons autant que possible, la démocratie locale étant l'une de nos principales priorités.

29.9- QUESTION ORALE RELATIVE A LA ZONE 30 GENERALISEE.

MME FOURE : Cette question orale est posée par les élues du groupe Communistes Républicaines et Citoyennes. Qui la présente ?

MME DESBUREAUX : *"Madame la Maire, vous avez lancé en octobre 2023 la généralisation de la limitation à 30 km/heure dans Amiens, décision que nous saluons. Dans son article du 8 janvier, le Courrier Picard déplorait le manque de signalisation au sol. Nous avons, pour notre part, pu relever quelques problématiques de panneaux, comme la superposition de la signalisation 50 et 30 à certains endroits.*

De plus, nous avons le sentiment qu'il n'y a pas eu de véritable communication à ce sujet dans Amiens.

La mise en place de la signalisation est-elle aujourd'hui parvenue à terme ? Y a-t-il un premier bilan de fait de cette limitation ? Est-elle réellement respectée par les automobilistes et les conducteurs et conductrices de bus ?

MME VERRIER : Nous avons proposé aux Amiénois d'expérimenter la vitesse à 30 km/h dans les quartiers. Je rappelle que la Ville avait lancé une consultation en ligne, de juillet à septembre, pour savoir dans quelles rues il semblait utile de maintenir la vitesse à 50 km/h et dans lesquelles il était souhaitable de la réduire à 30km/h. Au total, 612 personnes ont participé à la concertation, pour plus de 8 000 votes, ce qui traduit l'intérêt des habitants pour ce projet.

Les « quartiers à 30 » que nous expérimentons sont les zones comprises entre les grands axes que les Amiénois ont souhaité maintenir à 50 km/h. Leurs entrées représentent plus de 450 rues. Nous n'avons pas souhaité installer d'emblée un panneau 30 km/h sur chaque entrée afin de limiter les effets indésirables, notamment l'accessibilité des trottoirs, la saturation visuelle. Les nouveaux panneaux 30 km/h, qui sont tous en place, sont donc installés sur un peu plus de 100 rues correspondant aux entrées les plus circulées.

En complément, des ellipses « 30 » seront marquées au sol sur les 350 entrées restantes. Toutefois, ces travaux de marquage nécessitent des conditions climatiques favorables, une chaussée sèche, une température supérieure à 5°C, qui ont été peu fréquentes cet automne. Cela n'a permis de réaliser que 73 ellipses avant l'hiver et les marquages peuvent habituellement reprendre au mois de mars.

Enfin, le principe de double sens cyclable sera généralisé dans les quartiers à 30 km/h, à l'exception de certains tronçons identifiés pour des raisons de sécurité et de traitement des débouchés. Pour les rendre reconnaissables, des panneaux « sauf cycles » seront installés sous les panneaux de sens interdit. A l'autre extrémité, des marquages rappelleront aux automobilistes l'existence de ces doubles sens cyclables.

Pendant la période d'expérimentation, la collectivité n'entreprendra pas de contrôle de vitesse mais initiera des actions de sensibilisation auprès des automobilistes. Des comparaisons des vitesses avant et après la mise en œuvre du projet seront réalisées pour vérifier que

l'apaisement attendu est bien au rendez-vous. Elles s'appuieront notamment sur les données de vitesse agrégées par les applications de navigation par GPS et disponibles en open data.

À l'issue de cette période, certains ajustements pourront intervenir. En conclusion, vous l'avez compris, cette expérimentation ne vise pas à contraindre mais à convaincre, et chacun est invité, avant toute chose, à rester attentif à sa sécurité et à celle des autres.

MME FOURE : Merci à tous, merci à tous ceux qui sont restés jusqu'au bout, merci à l'administration de nous avoir accompagnés également. Je vous souhaite une bonne soirée. Et à l'avenir, j'aimerais que nous envisagions peut-être de limiter le nombre de questions orales par groupe.

La séance est levée à 23h49.

La secrétaire de séance



Claudine GALLIOT

Madame le Maire,



Brigitte FOURÉ